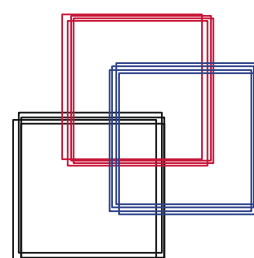


Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie

Observatoire National de l'Emploi
et des Qualifications

Juin 2014

Programme sur l'emploi des jeunes
Département des politiques de l'emploi



Work4Youth Série de publication N° 15

Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie

Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications

Bureau International du Travail • Genève

Juin 2014

Copyright © Organisation internationale du Travail 2014
Première édition 2014

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays

Données de catalogage avant publication du BIT

Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie / Bureau international du Travail, Programme sur l'emploi des jeunes, Département des politiques de l'emploi ; Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications. - Genève: BIT, 2014
(Work4Youth Série de publication; No. 15, ISSN: 2309-6780 (imprimé) ; 2309-6799 (web pdf))

Bureau internationale du Travail, Département des politiques des jeunes; Tunisie Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications.

passage de l'école à la vie active / emploi des jeunes / chômage des jeunes / travailleuses / travailleurs masculins / collecte des données / enquête / méthodologie / Tunisie

06.02

Conception de la couverture: Creative Cow

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Préface

La jeunesse est une période cruciale de la vie où les jeunes commencent à réaliser leurs aspirations, en supposant leur indépendance économique et la possibilité pour eux de trouver une place dans la société. La crise mondiale de l'emploi a exacerbé la vulnérabilité des jeunes en termes de: i) hausse du chômage, ii) baisse de la qualité des emplois pour ceux qui trouvent du travail, iii) accroissement des inégalités du marché du travail entre les différents groupes de jeunes, iv) transition de l'école vers la vie active de plus en plus longue et précaire, et v) dans l'éloignement du marché du travail.

En Juin 2012, la Conférence Internationale du Travail de l'OIT a décidé de prendre des mesures urgentes pour lutter contre la crise sans précédent de l'emploi des jeunes grâce à une approche à plusieurs volets axée sur la croissance pro-emploi et la création d'emplois décents. La résolution «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action» contient un ensemble de conclusions qui constituent un modèle pour l'élaboration de stratégies nationales pour l'emploi des jeunes.¹ Elle appelle à une plus grande cohérence des politiques et actions sur l'emploi des jeunes au sein du système multilatéral. En parallèle, le Secrétaire Général de l'ONU a déterminé la jeunesse comme l'un des cinq impératifs générationnels à traiter grâce à la mobilisation de toutes les ressources humaines, financières et politiques dont disposent les Nations Unies. Dans le cadre de ce programme, les Nations Unies ont élaboré un plan d'action pour la Jeunesse, avec l'emploi des jeunes comme l'une des principales priorités, afin de renforcer les programmes sur la jeunesse à travers tout le système des Nations Unies.

L'OIT aide les gouvernements et les partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre de réponses intégrées aux politiques de l'emploi. Dans le cadre de ce travail, l'OIT cherche à renforcer la capacité des institutions nationales et locales à entreprendre une analyse fondée sur des preuves qui alimente le dialogue social et le processus de décision politique. Pour aider les États membres à construire une base de connaissances sur l'emploi des jeunes, l'OIT a conçu «l'Enquête sur la Transition vers la Vie Active» (ETVA). Le présent rapport, qui analyse les résultats de l'enquête en Tunisie, est le produit d'un partenariat entre l'OIT et la Fondation MasterCard. Le projet «Work4Youth» implique une collaboration avec des partenaires statistiques et des décideurs politiques dans 28 pays à revenus faibles ou intermédiaires pour entreprendre les ETVA et aider les gouvernements et les partenaires sociaux dans l'utilisation des données pour la conception et la mise en œuvre de politiques efficaces.

Ce n'est pas quelque chose de facile d'être une jeune personne dans le marché du travail aujourd'hui. L'espoir est que la communauté internationale, sous la direction du système des Nations Unies, avec l'engagement des gouvernements, des syndicats et des organisations d'employeurs et grâce à la participation active des donateurs comme la Fondation MasterCard, puisse fournir l'assistance efficace nécessaire pour aider les jeunes femmes et hommes à faire un bon départ dans le monde du travail. Si nous pouvons faire cela correctement, il y aura une incidence positive sur la réussite professionnelle et personnelle des jeunes dans toutes leurs futures étapes de la vie.

Azita Berar Awad
Directrice
Département des Politiques de l'Emploi

Mohamed Ali Ould Sidi Mohamed
Directeur
Bureau de pays de l'OIT pour l'Algérie, la
Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc et la
Tunisie

¹ Le texte complet de la Résolution de 2012 « La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action » peut être trouvé sur le site web du BIT à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/texts-adopted/WCMS_187079/lang--fr/index.htm

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	iii
Table des matières	v
Acronymes et Abréviations	xi
Remerciements	xiii
1. Introduction et principales conclusions.....	1
1.1 Vue d'ensemble	1
1.2 Structure du rapport	2
1.3 Principaux résultats.....	2
2. Vue d'ensemble du marché du travail en Tunisie et méthodologie de l'enquête.....	4
2.1 Le contexte politique et socio-économique	4
2.1.1 Généralités	4
2.1.2 Contexte politique	5
2.1.3 Contexte économique	5
2.1.4 Contexte social	7
2.2 Le marché du travail en Tunisie.....	8
2.2.1 Les tendances générales	8
2.2.2 La structure du marché du travail.....	9
2.3 Les jeunes dans la population active en Tunisie	11
2.4 Objectifs de l'enquête et méthodologie	13
3. Les caractéristiques des jeunes.....	15
3.1 Les caractéristiques individuelles de la jeunesse	15
3.2 Les caractéristiques par ménages de la jeunesse.....	16
3.3 Aspirations et objectifs de vie.....	17
3.4 La réussite scolaire.....	19
3.5 Préparation de la transition vers la vie active	22
3.6 Le chômage.....	24
3.6.1 Caractéristiques générales	24
3.6.2 Durée du chômage	26
3.7 A l'extérieur de la population active.....	26
3.8 Caractéristiques des jeunes ayant un emploi	27
3.8.1 L'emploi salarié.....	29
3.8.2 L'emploi indépendant.....	33
3.8.3 Les heures de travail.....	36
3.8.4 Insatisfaction, développement des compétences, formation.....	38
3.8.5 Autres indicateurs relatifs à la qualité des emplois des jeunes.....	40
3.8.6 La recherche d'emploi.....	41

4.	Les étapes de la transition	49
4.1	Concepts et objectifs de l'approche de l'OIT	49
4.1.1	Concept de transition standard	49
4.1.2	Les étapes de la transition.....	50
4.1.3	Les phases de la transition	50
4.1.4	Les modalités de la transition	50
4.2	Les étapes de la transition en Tunisie	51
4.2.1	Les jeunes qui n'ont pas encore commencé leur transition	54
4.2.2	Les jeunes en transition	55
4.2.3	Les jeunes qui ont achevé leur transition.....	57
4.3	Les caractéristiques d'une transition à succès en Tunisie.....	59
4.4	Chemins et longueur de la transition	60
5.	Les implications politiques	62
5.1	La politique actuelle de l'emploi des jeunes en Tunisie	62
5.2	Des dispositions en faveur de l'emploi des jeunes	64
5.2.1	Dispositions structurelles.....	64
5.2.2	Actions immédiates	66
	Sources bibliographiques	69
	Annexe I. Définitions des statistiques du marché du travail	71
	Annexe II. Rapport d'échantillonnage de l'ETVA.....	73

Tableaux

2.1	Evolution de certains indicateurs macroéconomiques de la Tunisie (en milliers de dinars tunisiens [MDT] sauf indication contraire).....	6
2.2	Répartition des chômeurs diplômés du supérieur selon la nature du diplôme, 3 ^{ème} trimestre 2013.....	11
2.3	Répartition des jeunes Tunisiens (15-29 ans) selon le statut, 2012	12
2.4	Répartition des jeunes occupés (15-29 ans) selon le type de contrat, 2012	12
2.5	Répartition des jeunes occupés (15-29 ans) selon les régions, 2012 (en milliers).....	12
3.1	Répartition des jeunes selon le groupe d'âge, le statut matrimonial, la région, le milieu de résidence et le sexe.....	15
3.2	Répartition des jeunes selon la situation financière des ménages et le milieu de résidence ...	16
3.3	Répartition des jeunes selon le niveau d'études, le milieu de résidence et le sexe	20
3.4	Répartition des jeunes selon le niveau d'études, la région et le sexe.....	21
3.5	Répartition des jeunes selon le statut d'occupation (chômage au sens strict) et le sexe	23
3.6	Répartition des jeunes chômeurs selon le niveau d'études, la situation financière, la région, le milieu et le sexe.....	25
3.7	Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe et la durée du chômage	26
3.8	Répartition des jeunes selon le statut d'occupation (chômage au sens strict) et le sexe	27
3.9	Répartition des jeunes travailleurs selon le statut d'emploi et le sexe	27

3.10	Répartition des jeunes travailleurs selon le sexe et les grands groupes de la nomenclature nationale des professions.....	28
3.11	Répartition des jeunes salariés selon le type, la nature du contrat et le sexe	29
3.12	Répartition des travailleurs indépendants selon le sexe, le chiffre d'affaires, la consommation intermédiaire et la marge brute réalisée.....	35
3.13	Problèmes majeurs rencontrés par les travailleurs indépendants dans la gestion de leurs activités selon la catégorie et le sexe.....	36
3.14	Répartition des jeunes travailleurs désirant augmenter leurs heures de travail hebdomadaire selon le critère et le sexe	37
3.15	Répartition des jeunes travailleurs désirant changer d'emploi selon le sexe et la principale cause.....	38
3.16	Accès des jeunes travailleurs à une formation durant les 12 derniers mois selon le sexe.....	38
3.17	Répartition des jeunes travailleurs ayant bénéficié d'une formation, selon le domaine de formation et le sexe	39
3.18	Répartition des jeunes travailleurs ayant bénéficié d'une formation selon la source de financement et le sexe	39
3.19	Répartition des jeunes travailleurs selon le motif de la non-appartenance à un syndicat ou une association de travailleurs et le sexe.....	40
3.20	Répartition des jeunes travailleurs sous-qualifiés ou surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupent selon les grands groupes de la nomenclature nationale des professions (%).....	41
3.21	Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe	41
3.22	Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe et les démarches entreprises pour trouver un emploi.....	42
3.23	Répartition des jeunes chômeurs selon le nombre de postes auxquels ils ont postulé au cours des 12 derniers mois et le sexe	42
3.24	Répartition des jeunes chômeurs selon le nombre d'entretiens d'embauche au cours des 12 derniers mois et le sexe	43
3.25	Répartition des jeunes chômeurs ayant refusé un emploi selon le sexe et les principaux motifs	43
3.26	Répartition des jeunes chômeurs selon le salaire minimum au-dessous duquel ils refusent de travailler et selon le sexe	44
3.27	Répartition des jeunes chômeurs selon le sexe, les conseils reçus et la mobilité pour trouver du travail (réponses multiples).....	44
3.28	Perception des chômeurs par rapport aux études/formation réalisées selon le sexe	46
3.29	Etudes jugées utiles par les chômeurs pour trouver un emploi selon le sexe.....	46
3.30	Chômage des jeunes, aux sens strict et large, et découragement selon le sexe.....	47
3.31	Répartition des chômeurs découragés selon le motif de non-recherche d'emploi et le sexe ..	47
4.1	Les étapes de la transition par région et milieu (%).....	53
4.2	Répartition des jeunes n'ayant pas amorcé leur transition selon le motif et le niveau d'instruction (%).....	54
4.3	Répartition des jeunes n'ayant pas amorcé leur transition selon le motif et l'état civil	55
4.4	Répartition des jeunes en phase de transition selon le motif et le sexe.....	55
4.5	Répartition des jeunes en transition selon le motif et la région (%).....	56

4.6	Répartition des jeunes en transition selon le niveau d'instruction.....	57
4.7	Répartition des jeunes ayant achevé leur transition selon le motif, le sexe et le milieu	57
4.8	Motifs d'achèvement de transition par niveau d'instruction.....	58
4.9	Transition directe: type d'emploi par genre (%).....	60
4.10	Durée moyenne de transition par genre et milieu (en mois)	61
4.11	Durée moyenne de transition selon la situation financière des ménages (en mois)	62

Graphiques

2.1	Taux de croissance du PIB réel.....	6
2.2	Structure de la population occupée selon les branches d'activité (%).....	9
2.3	Structure de la population occupée dans le secteur des services.....	10
2.4	Taux de chômage selon le sexe.....	10
2.5	Taux de chômage des diplômés du supérieur selon le sexe	11
3.1	Niveau d'instruction comparé entre père et enfant	16
3.2	Niveau d'instruction comparé entre mère et enfant	17
3.3	Répartition des jeunes selon le sexe et l'aspiration dans la vie.....	17
3.4	Répartition des jeunes travailleurs selon le sexe et l'aspiration dans la vie.....	18
3.5	Répartition des jeunes chômeurs selon le sexe et l'aspiration dans la vie	18
3.6	Répartition des jeunes inactifs selon le sexe et l'aspiration dans la vie.....	19
3.7	Répartition des jeunes n'ayant jamais été scolarisés selon le sexe et le motif.....	22
3.8	Répartition des jeunes âgés de 15 à 29 ans selon le statut d'occupation et le groupe d'âge ...	23
3.9	Répartition des jeunes selon le statut d'occupation et le sexe.....	24
3.10	Répartition des jeunes travailleurs selon le secteur d'activités et le sexe	28
3.11	Répartition des jeunes salariés en CDD selon le motif du CDD et le sexe.....	30
3.12	Protection sociale reçue par les salariés dans les entreprises selon le sexe.....	30
3.13	Proportion de bénéficiaires de congés parmi les salariés dans les entreprises selon le sexe...	31
3.14	Commodités reçues par les salariés dans les entreprises selon le sexe	31
3.15	Répartition des jeunes salariés selon le motif de satisfaction ou d'insatisfaction de leur contrat.....	32
3.16	Part des jeunes indépendants parmi l'ensemble des occupés (%).....	33
3.17	Répartition des jeunes indépendants selon le statut et le sexe	33
3.18	Principales sources de financement de l'activité indépendante selon le sexe	34
3.19	Principales sources de financement du fonds de roulement pour les activités.....	34
3.20	Répartition des jeunes travailleurs selon le temps de travail hebdomadaire et le statut d'occupation.....	37
3.21	Répartition des chômeurs selon le sexe et les principaux obstacles à trouver un emploi	45
3.22	Jeunes découragés non scolarisés selon la principale source de ressources financières	48
3.23	Activités des jeunes découragés non scolarisés au cours d'une journée typique (réponses multiples)	48
4.1	Schéma de transition des jeunes tunisiens âgés de 15-29 ans	51

4.2	Les étapes de la transition	52
4.3	Les étapes de la transition par sexe	52
4.4	Les étapes de la transition par situation financière de la famille	54
4.5	Répartition des jeunes en phase de transition selon l'âge.....	56
4.6	Procédure de recherche d'emploi pour ceux qui ont achevé leur transition	58
4.7	Pyramide d'âge des actifs (transition en cours ou achevée) par sexe et milieu	59
4.8	Effectifs jeunes par étape de transition et profession.....	59
4.9	Situation professionnelle antérieure à l'achèvement de transition	60
4.10	Type de transition par genre.....	61

Encadrés

1	Définition de la Jeunesse.....	13
2	«Work4Youth»: Un projet de l'OIT en partenariat avec la Fondation MasterCard	14

Acronymes et Abréviations

ANETI	Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
ETVA	Enquête sur la Transition de l'Ecole vers la Vie Active
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
MFPE	Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEQ	Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications
OMD	Objectifs du millénaire pour le Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
l'UGTT	Union Générale des Travailleurs Tunisiens
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Remerciements

L'édition 2013 de l'enquête sur la Transition de l'Ecole vers la Vie Active en Tunisie a été réalisée grâce au financement du partenariat entre le projet du Bureau International du Travail (BIT) « Work4Youth » et la Fondation MasterCard. Le rapport d'analyse de l'enquête a été élaboré par l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualification (ONEQ) sous la conduite de M. Fakher Zaibi, Directeur, en collaboration avec M. Salem Talbi et Mmes Rim Ben Slimen, Nihel Khechine et Sondes Amari, à l'exception du cinquième chapitre qui a été écrit par M Gianni Rosas, Coordonnateur du Programme Emploi des Jeunes du BIT, suite à l'atelier de validation du 29 Avril 2014. L'enquête sur le terrain a été conduite sous la direction de M. Taha Khsib, Directeur du Département Démographique et Etudes Sociales de l'Institut National de la Statistique en collaboration avec M. Yamen Helel et Mme Fedia Boughacha.

Les auteurs saisissent cette opportunité pour remercier Mme Sara Elder et M. Yves Perardel du projet Work4Youth pour leur soutien technique et une contribution précieuse à tous les stades de l'enquête. De plus, ils adressent leurs sincères remerciements à Mme Paz Arancibia, Conseiller Technique Principal et experte dans l'emploi des jeunes, pour ses commentaires judicieux et son aide importante dans la préparation de ce rapport et à Mme Nawel Marzouki, Assistante de programme, pour ses commentaires et son appui dans l'organisation de l'atelier de validation.

Enfin, le BIT tient à souligner le soutien apporté par la Fondation MasterCard qui permet à la recherche d'avancer, dans le cadre du projet.

1. Introduction et principales conclusions

1.1 Vue d'ensemble

La Tunisie a enregistré de bonnes performances en matière d'accès de sa jeunesse à l'éducation. Ainsi, la scolarisation primaire est, depuis 2002, quasi universelle, avoisinant les 100 pour cent pour les deux sexes. Entre 2002 et 2012, le taux de scolarisation des jeunes âgés de 6 à 16 ans a augmenté de 3,3 points de pourcentage pour atteindre 93,4 pour cent, et celui des jeunes âgés de 12 à 18 ans a augmenté de 7,4 points de pourcentage pour atteindre 81,1 pour cent.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les effectifs se sont ainsi fortement accrus. Le taux actuel de scolarisation de la population âgée de 20 à 24 ans s'élève à plus de 36 pour cent. Ce taux était de 25 pour cent seulement en 2002. L'effectif étudiant est passé de 226 000 en 2002 à 340 000 en 2012, soit une augmentation d'environ 50 pour cent.

Au niveau de la Formation Professionnelle (FP), la capacité d'accueil de l'ensemble du dispositif public s'est développée grâce à des investissements dans la création ou la restructuration de centres. Ceci a permis de doubler le flux des nouveaux inscrits entre 2002 et 2011. En fait, la FP accueille plus de 100 000 apprentis, ce qui représente environ 6 pour cent des effectifs du système d'éducation et de formation tunisien.

Malgré les acquis en matière d'éducation, les jeunes Tunisiens sont confrontés à plusieurs problèmes concernant l'emploi, notamment la hausse soutenue du chômage. En effet, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans est passé de 25 pour cent en 2007 à 35,2 pour cent en 2012.

Pour caractériser les défis spécifiques de l'emploi des jeunes et soutenir les décideurs dans la conception d'instruments adéquats pour faciliter la transition des jeunes vers le marché du travail, l'OIT, l'Institut National de la Statistique (INS) et l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ), relevant du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE), ont élaboré une enquête sur la transition de l'école vers la vie active (ETVA). Cette dernière est conduite auprès de ménages dont tous les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont interrogés. L'ETVA, mise en place en 2013, et qui sera suivie d'une seconde enquête en 2015, peut servir d'outil pour suivre l'impact des politiques et programmes mis en place au niveau national. Ce rapport analytique est, par conséquent, destiné aux décideurs politiques et aux partenaires sociaux qui se préoccupent de la mise en œuvre de politiques et programmes relatifs à la jeunesse.

Les indicateurs, générés à partir de l'enquête et analysés dans ce rapport, visent à donner une image beaucoup plus détaillée des jeunes sur le marché du travail que celle fournie généralement par les enquêtes classiques, y compris l'enquête sur l'emploi. Le chômage des jeunes demeure une préoccupation, mais il est également important d'analyser la qualité du travail mis à la disposition de la jeunesse. Le travail en Tunisie garantit-il le revenu et la sécurité nécessaires pour permettre aux jeunes de progresser vers l'autosuffisance dans leur vie d'adulte? L'accent mis sur la qualité de l'emploi dans le présent rapport devrait aider à répondre à cette question. Le rapport s'intéresse aussi au chemin et à la durée de la transition de l'école vers la vie active pour les jeunes qui travaillent et il émet également des conclusions sur les caractéristiques ou les expériences qui favorisent une transition plus aisée.

1.2 Structure du rapport

Le second chapitre du rapport donne une vue d'ensemble du marché du travail dans le pays et présente les objectifs et la méthodologie de l'enquête. Le troisième chapitre présente les principaux résultats de l'ETVA avec des détails sur les caractéristiques des jeunes et les principaux enseignements concernant le marché du travail. Le quatrième chapitre présente la classification des étapes de la transition de l'école vers la vie active et examine les caractéristiques qui conduisent à une meilleure intégration sur le marché du travail, en particulier dans l'obtention d'un emploi stable et/ou satisfaisant. La section traite également de la durée de la transition pour les jeunes femmes et hommes et retrace les différentes expériences qu'ils ont vécues sur le marché du travail ou en dehors, au cours de leur transition. Enfin, le cinquième chapitre se consacre de manière plus détaillée au cadre de référence national pour l'emploi des jeunes dans le pays et présente les implications politiques qui ont été tirées des analyses de l'enquête.

1.3 Principaux résultats

Les résultats de l'ETVA 2013 confirment les bonnes performances en matière d'accès à l'éducation et à la formation. Ainsi, 38,1 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont inscrits à l'école, à l'université ou en formation. Les jeunes qui sont exclusivement en éducation ou formation représentent 36,4 pour cent. Ceux qui sont en études/formation et exercent simultanément un travail représentent 1,5 pour cent. La part de ceux en études/formation et cherchant un travail est de 0,2 pour cent.

Malgré les acquis en matière d'éducation et de formation, on compte encore ***plus de 66 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans non scolarisés, soit 2,3 pour cent de l'ensemble des jeunes.*** La non-scolarisation affecte plus les femmes que les hommes. Elle est plus répandue dans le milieu rural que dans le milieu urbain et elle concerne principalement les jeunes résidant dans le nord-est et le centre-ouest du pays. Les raisons économiques constituent le principal motif de la non-scolarisation des jeunes.

Le renoncement à la vie active est un phénomène qui affecte les jeunes Tunisiens. En effet, les résultats de l'ETVA 2013 révèlent qu'environ 18 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont inactifs et non scolarisés (ils ne poursuivent ni études ni formation, ne travaillent pas et ne cherchent pas du travail). Le phénomène concerne particulièrement les femmes dont 30 pour cent sont inactives, contre seulement 6 pour cent des hommes. Il est beaucoup plus manifeste dans le milieu urbain que rural.

Le renoncement à la vie active augmente avec l'âge. Ainsi, 25 pour cent des jeunes âgés de 25 à 29 ans sont inactifs non-étudiants, contre environ 17 pour cent chez les jeunes de 20 à 24 ans et 11 pour cent chez ceux âgés de 15 à 19 ans. ***Ce dernier pourcentage est préoccupant, en ce sens que près de 94 000 jeunes âgés de 15 à 19 ans se trouvent en marge du dispositif national d'éducation et de formation et en dehors du marché du travail.*** La transition de ces jeunes vers la vie active est problématique, surtout en raison de l'absence de programmes et d'instruments susceptibles de les prendre en charge.

Le retrait de la vie active est dû principalement au découragement des jeunes face au manque d'emplois et à la persistance du chômage. Environ un jeune Tunisien sur sept âgé de 15 à 29 ans est au chômage. Ce phénomène affecte plus les jeunes résidant dans le milieu urbain que leurs homologues du milieu rural. Plus de 90 pour cent des jeunes au chômage appartiennent à des ménages de niveau financier moyen ou pauvre.

La disparité du chômage des jeunes varie fortement selon les régions. Le district de Tunis vient en première position avec une part de 21,7 pour cent de l'ensemble des chômeurs, suivi par le centre-est du pays (21,6 pour cent), le centre-ouest (15,3 pour cent)

et le nord-est (14 pour cent). Le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest sont les moins affectés par le chômage.

Le chômage des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans est de longue durée. En effet, environ 38 pour cent des jeunes au chômage sont à la quête d'un emploi depuis deux ans, et plus de 20 pour cent ont une durée de recherche d'emploi d'un an à moins de deux ans. Ceux dont la durée de recherche d'emploi est de six mois à un an représentent 18 pour cent. La plupart des chômeurs n'ont pas eu la chance de passer un entretien d'embauche au cours des douze derniers mois.

Bien qu'ils soient affectés par le chômage, certains jeunes refusent des emplois. Les résultats de l'ETVA montrent qu'un jeune chômeur sur neuf a refusé un emploi. Le bas salaire est la principale raison de leur refus. Les femmes sont plus exigeantes que les hommes quant au lieu et à la nature des emplois.

Malgré la hausse préoccupante du chômage parmi les individus ayant un niveau d'éducation supérieur, ***le quart des jeunes chômeurs tunisiens âgés de 15 à 29 ans continuent à croire que l'enseignement supérieur constitue un gage pour l'insertion dans le marché du travail.*** Toutefois, bon nombre de ces jeunes jugent que ***la formation à l'entrepreneuriat est une voie importante pour améliorer l'employabilité.***

La majorité des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans travaillent en tant que salariés. Les résultats de l'ETVA 2013 montrent que parmi les 902 450 jeunes en emploi, 76 pour cent travaillent en tant que salariés. Les travailleurs familiaux non rémunérés représentent près de 16 pour cent de l'ensemble des travailleurs. Cette proportion est de 17 pour cent chez les femmes et 15 pour cent chez les hommes. Le recours d'un bon nombre de jeunes à cette forme de travail peut être dû à l'absence d'autres opportunités d'emploi.

Malgré les efforts déployés en Tunisie pour promouvoir la création de micro- et petites entreprises, les jeunes optent dans une faible proportion pour le travail indépendant. En effet, parmi l'ensemble des jeunes en emploi, seuls 7,8 pour cent travaillent en tant qu'indépendants, 5,1 pour cent travaillant à leur propre compte et 2,7 pour cent étant des employeurs.

Malgré l'augmentation du niveau général d'éducation en Tunisie, la plupart des jeunes âgés de 15 à 29 ans exercent des métiers peu qualifiés. En effet, les 902 450 jeunes travailleurs sont composés d'«ouvriers et employés non qualifiés» (26,8 pour cent), de «conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage» (12,4 pour cent), d'«artisans et ouvriers des métiers de type artisanal» (14,8 pour cent), et de «personnel dans le secteur des services et vendeurs dans les magasins et au marché» (16,3 pour cent).

Bon nombre des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans ne sont pas satisfaits de leur emploi actuel. On dénombre 422 731 jeunes souhaitant changer d'emploi, soit près de 47 pour cent de l'ensemble des travailleurs. La situation est plus prononcée chez les hommes (environ 50 pour cent) que chez les femmes (environ 40 pour cent). L'examen des motivations de changement de l'emploi met en exergue trois causes principales: le caractère temporaire de l'emploi (28,2 pour cent), les mauvaises conditions de travail (25,4 pour cent) et le faible revenu par heure (22,6 pour cent). Ces trois causes confirment la précarité des 422 731 emplois.

La participation des jeunes travailleurs à une formation en rapport avec leur emploi actuel est faible. Les résultats de l'ETVA 2013 montrent que, durant les douze derniers mois, seulement 5,7 pour cent de l'ensemble des jeunes occupés ont bénéficié d'une formation et 4,4 pour cent sont en cours de formation. Cette situation est valable pour les hommes comme pour les femmes.

Le taux d'adhésion des jeunes travailleurs aux syndicats est très faible. En effet, à peine 5 pour cent de ces jeunes sont affiliés à un syndicat ou à une association de travailleurs. L'ignorance de l'existence de syndicats dans le lieu de travail constitue la raison principale de non-adhésion des jeunes aux organisations des travailleurs. Deux autres motifs non moins importants expliquent la non-adhésion: les jeunes qui n'ont jamais envisagé d'adhérer et le désintéressement des jeunes aux affaires publiques.

2. Vue d'ensemble du marché du travail en Tunisie et méthodologie de l'enquête

2.1 Le contexte politique et socio-économique

2.1.1 Généralités

La Tunisie, le plus petit Etat du Maghreb, se situe au nord du continent africain. Il est séparé de l'Europe par une distance de 140 kilomètres au niveau du canal de Sicile. D'une superficie de 163 610 km², le pays est limité à l'ouest par l'Algérie avec 965 km de frontière commune, au sud-est par la Libye avec 459 km de frontière, et au nord et à l'est par la mer Méditerranée avec 1 298 km de côtes.

Le désert du Sahara occupe une superficie comprise entre 33 et 40 pour cent du territoire, selon qu'on le définisse d'après son aridité ou ses caractéristiques paysagères. La superficie des terres à vocation agricole est estimée à dix millions d'hectares, répartis en cinq millions de terres labourables, quatre millions de parcours naturels et un million de forêts et garrigues.

La Tunisie est divisée en 24 gouvernorats qui portent le nom de leurs chefs-lieux. Ces gouvernorats sont subdivisés en 264 délégations, elles-mêmes divisées en 2 073 imadas ou secteurs, correspondant à la plus petite division administrative.

Le pays, selon estimation au premier janvier 2013, a 10 833 431 habitants, soit plus du triple qu'en 1956 (3 448 000 habitants). L'évolution de la population s'est néanmoins largement ralentie depuis le début des années quatre-vingt-dix. Ainsi, le taux de croissance démographique est tombé sous la barre de 2 pour cent à partir de 1989, et a diminué progressivement pour se stabiliser à environ 1,2 pour cent durant les dernières années. L'indice synthétique de fécondité a affiché une baisse graduelle de près de six enfants par femme dans les années soixante, à environ deux enfants au début des années quatre-vingt-dix.

La Tunisie a amorcé une transition démographique traduite par un rétrécissement à la base de la pyramide des âges. Ainsi, la population infantile de moins de 15 ans représente 23,7 pour cent de la population totale en 2012, contre 24,8 pour cent en 2007. Quant à la population d'âge actif (15 à 59 ans), elle représente 66,4 pour cent de la population en 2012, contre 65,6 pour cent en 2007. La part de la population âgée de 60 ans et plus est passé de 9,6 pour cent à 9,9 pour cent durant la même période.

Les projections démographiques révèlent un vieillissement soutenu de la population tunisienne durant les vingt-cinq prochaines années. En effet, la part des enfants de moins de 15 ans atteindrait 20 pour cent à l'horizon de 2039, alors que celle de la population du troisième âge serait de 19 pour cent.

La Tunisie est traditionnellement un pays d'émigration. Depuis le milieu des années quatre-vingt, le nombre d'émigrants tunisiens n'a cessé d'augmenter. En 2011, il a atteint 1 201 929, soit 11,3 pour cent de la population totale tunisienne. La croissance moyenne du

nombre de Tunisiens résidant à l'étranger a été de l'ordre de 4,7 pour cent par an au cours de la dernière décennie, soit près du triple de la croissance démographique de la population totale tunisienne qui est de 1,2 pour cent durant la même période. Malgré l'absence de données précises et officielles sur la migration clandestine, certaines études ont montré que ce phénomène concerne bon nombre de Tunisiens, en particulier des jeunes qui se dirigent principalement vers l'Europe dans le but d'améliorer leur situation économique.

2.1.2 Contexte politique

Après vingt-trois ans et en un temps relativement court, le peuple tunisien est parvenu, le 14 janvier 2011, à mettre fin à un régime autocratique suite à une révolution pacifique. De nombreux jeunes Tunisiens étaient aux premiers rangs des protestations lors de ladite révolution. Depuis lors, la Tunisie s'oriente graduellement vers l'ancrage des principes de la démocratie, la consécration de l'Etat de droit et l'édification d'un nouveau projet équilibré de société fondé sur la liberté, la bonne gouvernance et la justice sociale. Ainsi, la Tunisie a réussi à élire, le 23 octobre 2011, une Assemblée nationale constituante chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Ces élections jugées libres, transparentes et pluralistes, ont marqué une étape majeure du processus de transition entamé depuis la révolution.

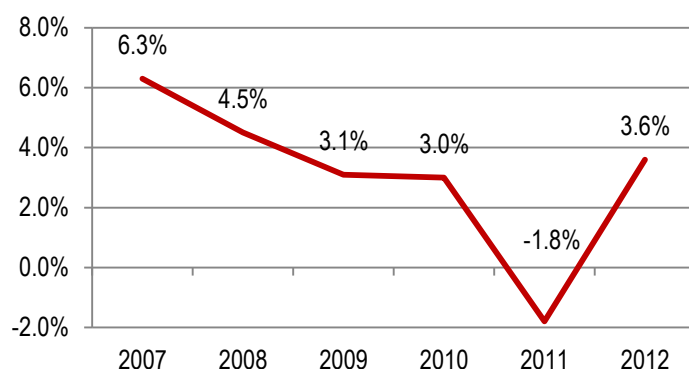
Toutefois, la transition ne fait que commencer et le processus demeure long et difficile. Il se heurte à différentes contraintes, dont notamment l'instabilité politique et sociale et l'incapacité de s'entendre sur le calendrier électoral (adoption de la Constitution et de la loi électorale, élections législatives et présidentielles).

Face à ces contraintes et afin d'accélérer le processus de transition, une initiative pour la résolution de la crise politique a été lancée par l'UGTT avec le patronat UTICA, l'Ordre des avocats et la Ligue tunisienne des droits de l'homme auprès des partis politiques concernés. La mise en œuvre de la feuille de route, signée par bon nombre de partis politiques dont notamment ceux au pouvoir, a bien avancé mais lentement.

2.1.3 Contexte économique

Selon les rapports des organisations nationales et internationales, la Tunisie a affiché, avant l'année 2011, une croissance économique annuelle moyenne d'environ 5 pour cent. Malgré ces performances économiques, le pays s'est trouvé confronté à des problèmes sociaux et économiques profonds et structurels, dont notamment la hausse soutenue du chômage, l'aggravation de la pauvreté et l'accentuation des déséquilibres régionaux en matière de développement économique et social. Ces problèmes furent les principales raisons du déclenchement de la révolution.

Les événements survenus à la veille de la révolution, conjugués à la crise économique internationale, à la crise dans la zone euro et à la guerre civile en Libye, ont considérablement obscurci la situation économique en 2011. Au cours de cette année-là, le produit intérieur brut (PIB) aux prix constants a affiché une nette baisse de 1,8 pour cent, comme le montre le graphique 2.1. En 2012, la situation s'est améliorée en enregistrant un taux de croissance économique de 3,6 pour cent.

Graphique 2.1 Taux de croissance du PIB réel

Source: Budget économique (2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012), INS.

Le tableau 2.1 précise que la lente reprise économique enregistrée en 2012 a été accompagnée d'une aggravation du déficit budgétaire et de la balance de paiement, ainsi que d'une flambée des prix à la consommation. Ceci est le résultat d'une conjoncture très difficile, sous l'effet des événements qu'a connus le pays après la Révolution et du ralentissement, durant les derniers mois de l'année, de la demande extérieure en provenance de l'Union européenne dont plusieurs Etats sont confrontés à une grave crise de la dette souveraine.

Tableau 2.1 Evolution de certains indicateurs macroéconomiques de la Tunisie (en milliers de dinars tunisiens [MDT] sauf indication contraire)

Indicateur macroéconomique	2010	2011	2012	2013*	Variations en %	
					2012/2011	2013*/2012
Paiements extérieurs						
Taux de couverture (Export/Import en %)¹	73,9	74,5	69,5	..	-5,0	..
Déficit de la balance commerciale	8 298	8 603	11 635	..	35,2	..
Recettes touristiques	3 523	2 433	3 175	..	30,5	..
Revenus du travail	2 953	2 822	3 539	..	25,4	..
Déficit courant²	3 012	4 766	5 812	5 646	561,0	18,0
En % du PIB¹	4,7	7,3	8,1	7,2	0,8	-0,9
Entrées nettes de capitaux²	2 632	2 279	7 830	5 346	5 551	-2 484
Solde de la balance générale des paiements²	-274	-2 391	2 138	..	4 507	..
Coefficient du service de la dette extérieure (en % des recettes courantes)¹	9,3	10,6	10,5	..	-0,1	..
Taux d'endettement extérieur (en % du Revenu National Brut par Habitant)¹	36,9	38,8	39,5	..	0,7	..
Finances publiques						
Pression fiscale (en % du PIB)¹	20,0	20,9	21,1	21,3	0,2	0,2
Dépenses d'équipement et d'octroi de prêts	4 290,4	4 639,8	4 524,1	5 600	-2,5	23,8
Déficit budgétaire en % du PIB¹/³	1,1	3,5	5,1	5,9	1,5	0,9
Endettement total de l'Etat/PIB (en %)¹	40,2	43,9	46,4	51,1	2,5	4,7

*Prévisions.

.. Non-disponible

1 Variations en points de pourcentage.

2 Variations en MDT.

3 Hors amortissement de la dette, revenus de privatisation et dons

Source: Banque Centrale, Rapport annuel 2012.

Le budget économique de 2013 a mis l'accent sur des priorités parmi lesquelles figurent le respect des équilibres généraux du pays, le rétablissement de la stabilité et de la sécurité, l'accélération de la création d'emplois, la promotion du développement régional, le combat contre la pauvreté, la maîtrise des prix, la lutte contre la corruption, l'amélioration des services et la transparence des élections. Par une augmentation des recettes et une gestion prudente de la dette extérieure et par la pression exercée sur les prix, le gouvernement vise à ramener le déficit public à 5,9 pour cent du PIB et à limiter la dette publique à 46,8 pour cent du PIB.

2.1.4 Contexte social

Selon le rapport 2013 sur le développement humain réalisé par le PNUD, le classement de la Tunisie n'a pas changé par rapport à l'édition précédente (PNUD, 2013). Elle est toujours classée 94^e sur 187 pays sur la base de trois critères, à savoir l'éducation, la santé et le revenu. La Libye est au 64^e rang, suivie de l'Algérie (93^e), de l'Égypte (112^e) et du Maroc (130^e).

Bien que la Tunisie soit toujours classée dans la catégorie des pays à développement humain élevé, la croissance annuelle moyenne de son IDH était plus forte sur les périodes 1980-1990 et 1990-2000 (respectivement 1,9 et 1,5 pour cent) que durant les périodes 2000-2010 et 2000-2012 (1,0 et 0,9 pour cent).

Le taux de pauvreté, établi selon les standards internationaux qui fixent le seuil de la pauvreté à 2 dollars par jour par habitant, s'élève actuellement en Tunisie à 24,7 pour cent. Ce taux a connu une augmentation considérable, notamment dans les régions de l'ouest du pays, en raison des mouvements de protestation des habitants de ces régions qui revendiquent l'amélioration des conditions de vie, la promotion des services sociaux et le renforcement des équipements collectifs.

D'après les résultats de l'enquête nationale de 2010 de l'Institut national de la statistique (INS) sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages, le taux de pauvreté en Tunisie a reculé de 23,3 pour cent à 15,5 pour cent au cours de la période 2005-2010.

Dans sa démarche l'INS estime le seuil de pauvreté à 1 277 dinars par an et par individu dans les grandes villes, contre 820 dinars par an et par individu dans les zones rurales. En revanche, le taux de pauvreté extrême, lequel est passé de 7,6 pour cent en 2005 à 4,6 pour cent en 2010, a été fixé à 757 dinars par an et par individu dans les grandes villes, et à 571 dinars par individu et par an dans les zones rurales.

Le taux de pauvreté a baissé de manière inégale dans les différentes régions du pays. Ainsi, le rythme de recul du taux de pauvreté dans les régions côtières a été plus rapide que celui observé à l'intérieur du pays.

En ce qui concerne la répartition des pauvres par catégories sociales, on remarque que les taux de pauvreté les plus élevés ont été observés, en premier lieu, parmi les chômeurs (40,3 pour cent), suivis des ouvriers agricoles (28,9 pour cent). D'autre part, la répartition du taux de pauvreté selon le niveau d'éducation montre que la pauvreté est plus répandue parmi les personnes analphabètes (23,4 pour cent) que chez celles ayant respectivement des niveaux d'études primaires (18,1 pour cent), secondaires (7,2 pour cent) ou supérieures (0,4 pour cent).

2.2 Le marché du travail en Tunisie

2.2.1 Les tendances générales

L'analyse de l'évolution du marché du travail en Tunisie révèle plusieurs tendances dont notamment les suivantes: (i) une augmentation des tranches d'âges actives et de la population active réelle, (ii) une faible capacité de l'économie nationale à générer suffisamment d'emplois, (iii) un niveau de chômage préoccupant, (iv) une hausse constante du chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur, (v) un taux de chômage supérieur chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans et (vi) une disparité persistante du chômage selon les régions.

Une augmentation des tranches d'âge actives et de la population active réelle: la population de moins de 15 ans représentait 23,7 pour cent de la population totale en 2012, contre 24,8 pour cent en 2007. La population de 15 à 59 ans, quant à elle, représentait 66,4 pour cent de la population totale en 2012, contre 65,6 pour cent en 2007. Selon les prévisions, les personnes en âge d'activité seront plus nombreuses dans les années à venir. Elles atteindront 69 pour cent de la population totale en 2014, soit le nombre de 7,5 millions. Leur croissance annuelle est plus rapide que la croissance de la population totale (2,2 pour cent contre 1,06 pour cent durant la période 2007-2012).

Une faible capacité de l'économie nationale à générer suffisamment d'emplois pour absorber une demande sans cesse croissante: en effet, durant les six dernières années, l'économie a créé en moyenne 61 000 emplois nets par an, alors que près de 81 000 demandes d'emploi sont venues s'ajouter chaque année. Les créations d'emplois en faveur des demandeurs ayant un niveau d'éducation supérieure sont insuffisantes et tendent à la baisse. Ainsi, durant les six dernières années, elles ont marqué un certain essoufflement, voire un repli depuis 2010, et même la reprise en 2012 était minime.

Un niveau de chômage préoccupant: malgré une baisse de 1,6 point du taux de chômage, passant de 18,3 pour cent en 2011 à 16,7 pour cent en 2012, la situation en Tunisie demeure préoccupante. Le marché du travail continue de souffrir de plusieurs contraintes structurelles et fonctionnelles, aggravées encore par les événements sociaux et politiques survenus suite à la révolution du 14 janvier 2011.

Une hausse constante du chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur, en particulier dans le tertiaire: En 2012, le nombre de chômeurs diplômés du supérieur a atteint 174 900. Leur taux de chômage s'est envolé en passant de 18,7 pour cent en 2007, à 23,3 pour cent en 2010, et à 33,2 pour cent en 2012. Les maitrisards (ayant une maîtrise ou ayant accompli avec succès quatre ans de formation universitaire) constituent 56,7 pour cent du total des diplômés du supérieur chômeurs en 2012. Leur nombre a doublé en l'espace de cinq ans, en passant de 46 100 en 2007 à 99 200 en 2012.

Un taux de chômage supérieur chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans: ces derniers constituent le 72,2 pour cent des chômeurs en 2012, et leur taux de chômage n'a cessé d'augmenter en passant de 25 pour cent en 2007, à 38,2 pour cent en 2011, avant de subir une légère baisse pour se situer à 35,2 pour cent en 2012. Le taux de chômage de la tranche d'âge de 15 à 24 ans est très élevé en comparaison avec les pays développés. Il est passé de 27,9 pour cent de la population active en 2007, à 29,5 pour cent en 2010, pour atteindre 37,6 pour cent en 2012, la moyenne mondiale étant de 12,2 pour cent au cours de cette période.

Une disparité persistante du chômage selon les régions: L'année 2012 a été marquée par une baisse du taux de chômage dans toutes les régions à l'exception du district de Tunis qui a connu une augmentation de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 17,4 pour cent. Malgré cette baisse, les disparités régionales persistent. Les régions du sud et de

l'ouest du pays demeurent les plus touchées par le chômage, avec un taux de 25,7 pour cent au sud-est, de 22,1 pour cent au sud-ouest, de 21,3 pour cent au nord-ouest et de 20,7 pour cent au centre-ouest. Quant aux régions du nord-est et du centre-est du pays, ce taux atteint 11,4 pour cent.

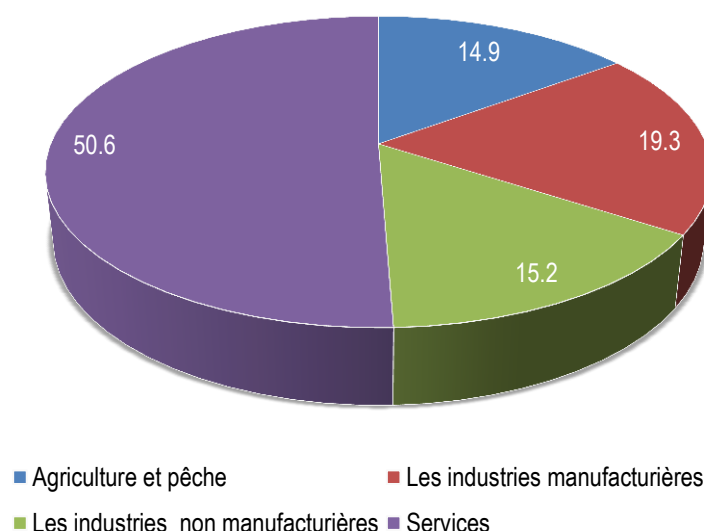
2.2.2 La structure du marché du travail

Selon les résultats de l'enquête nationale sur la population et l'emploi, réalisée trimestriellement par l'INS, la population tunisienne en âge d'activité (15 ans et plus) compte 8 349 500 personnes, dont 50,8 pour cent de femmes et 49,2 pour cent d'hommes, au troisième trimestre 2013. Parmi cette population, on compte 3 961 800 personnes actives (soit 47,3 pour cent), dont 84,3 pour cent exercent une activité et 15,7 pour cent n'ont pas de travail. Par ailleurs, les inactifs représentent 52,7 pour cent de la population en âge de travailler.

La majorité des Tunisiens occupés exercent en tant que salariés. Ainsi, au premier trimestre 2013, la population active occupée représente 3 341 200 personnes dont 71,7 pour cent sont salariées, 24,5 pour cent indépendantes et 3,8 pour cent des aides familiales. Les hommes représentent 74,7 pour cent de la population occupée, contre 25,3 pour cent pour les femmes.

Le secteur des services est le principal employeur. En effet, un peu plus de la moitié (50,6 pour cent) de la population occupée travaille dans le secteur des services, comme le montre le graphique 2.2. Viennent ensuite les industries manufacturières (19,3 pour cent), les industries non manufacturières (15,2 pour cent) et l'agriculture et la pêche (14,9 pour cent).

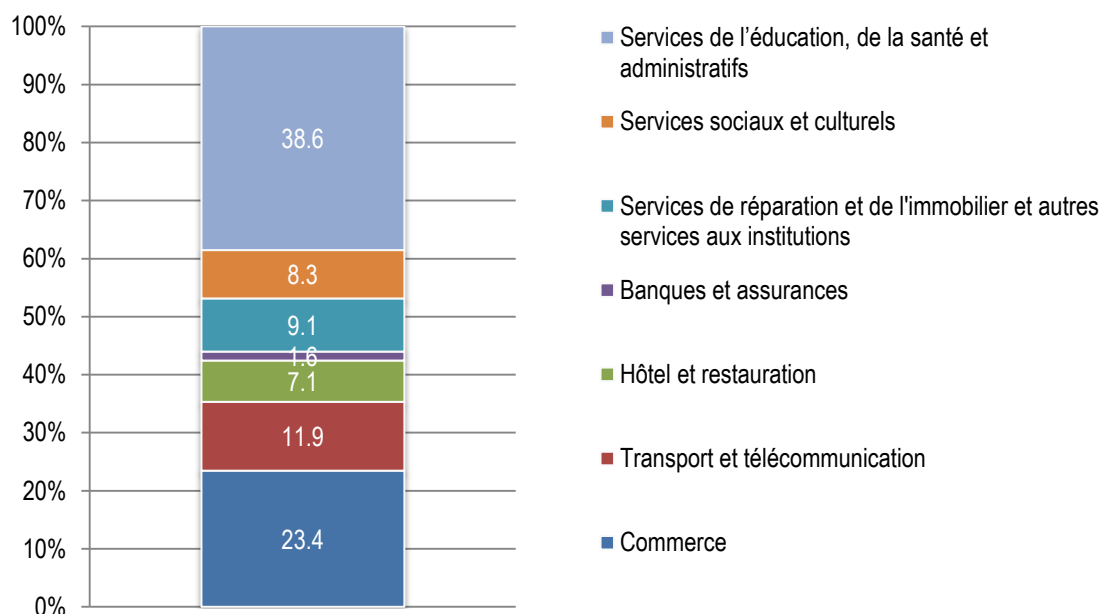
Graphique 2.2 Structure de la population occupée selon les branches d'activité (%)



Source: Enquête national de la population et de l'emploi (3^{ème} trimestre 2013), INS.

Selon le graphique 2.3, les services de l'éducation, de la santé et administratifs emploient 38,6 pour cent de l'ensemble des travailleurs du secteur des services. Viennent ensuite le commerce (23,4 pour cent), le service du transport et de la télécommunication (11,9 pour cent), les services de réparation et de l'immobilier et autres services aux institutions (9,1 pour cent), les services sociaux et culturels (8,3 pour cent), l'hôtellerie et la restauration (7,1 pour cent) et les banques et assurances (1,6 pour cent).

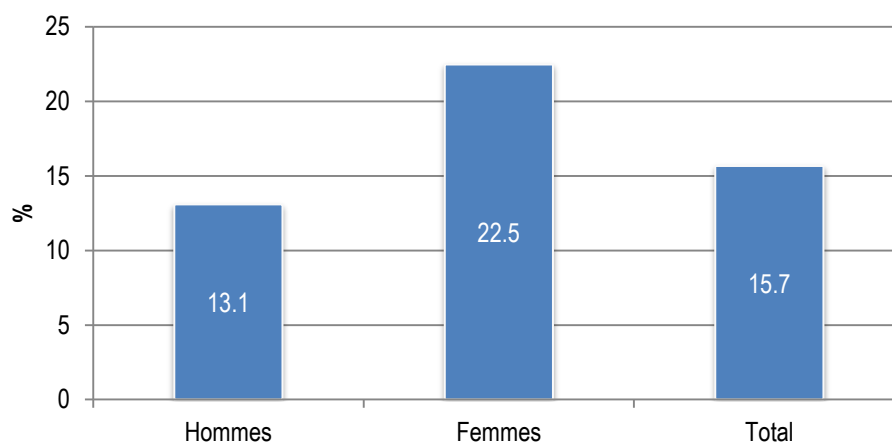
Graphique 2.3 Structure de la population occupée dans le secteur des services



Source : Enquête national de la population et de l'emploi (3^{ème} trimestre 2013), INS.

Au premier trimestre 2013, le nombre d'actifs sans emploi était de 620 600, dont 60,5 pour cent d'hommes et 39,5 pour cent de femmes. Quant au taux de chômage, il était de 15,7 pour cent avec une nette disparité entre les femmes (22,5 pour cent) et les hommes (13,1 pour cent), comme le montre le graphique 2.4.

Graphique 2.4 Taux de chômage selon le sexe



Source: Enquête national de la population et de l'emploi (3^{ème} trimestre 2013), INS.

Le nombre de chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur a atteint 248 400 au troisième trimestre 2013, comme le montre le tableau 2.2. Parmi eux, 63,2 pour cent ont un diplôme de maîtrise en droit, économie et gestion. Viennent ensuite les diplômés titulaires d'une maîtrise en sciences exactes (15,7 pour cent), les maîtrisards en sciences humaines (8,6 pour cent) et les techniciens supérieurs ou équivalents (3,5 pour cent). Les diplômés restants représentent 8,2 pour cent.

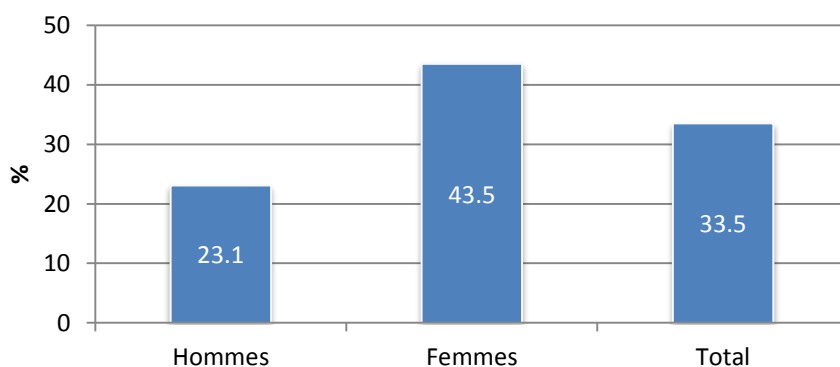
Tableau 2.2 Répartition des chômeurs diplômés du supérieur selon la nature du diplôme, 3^{ème} trimestre 2013

	N (milliers)	%
Diplôme de technicien supérieur ou équivalent	70,7	3,5
Maîtrise en sciences humaines	40,6	8,6
Maîtrise en droit, économie et gestion	39,3	63,2
Maîtrise en science exacte	69,3	15,7
Autre diplôme supérieur	28,5	8,2
Total	248,4	100,0

Source: Enquête national de la population et de l'emploi (3^{ème} trimestre 2013), INS.

D'après le graphique 5, le taux de chômage des diplômés du supérieur a atteint 33,5 pour cent au troisième trimestre 2013. Avec un taux de 43,5 pour cent, les femmes diplômées du supérieur sont nettement plus affectées par le chômage que leurs homologues masculins (23,1 pour cent).

Graphique 2.5 Taux de chômage des diplômés du supérieur selon le sexe



Source: Enquête national de la population et de l'emploi (3^{ème} trimestre 2013), INS.

2.3 Les jeunes dans la population active en Tunisie

Plus de la moitié des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans sont inactifs et les femmes sont nettement plus concernées par ce phénomène que les hommes. Selon l'enquête sur l'emploi de 2012 et comme détaillé dans le tableau 2.3, le nombre de ces jeunes s'élève à 3 063 800 avec presque autant d'hommes (50,5 pour cent) que de femmes (49,5 pour cent). Parmi l'ensemble des jeunes, 54 pour cent sont des inactifs qui poursuivent des études. Ceux exerçant un travail représentent 29,8 pour cent et 16,2 pour cent sont au chômage. L'inactivité est beaucoup plus manifeste chez les jeunes femmes (68,7 pour cent, soit 1 041 600 individus) que chez leurs homologues masculins (39,5 pour cent, soit 611 800 individus) et ceci principalement en raison d'un taux de continuation scolaire plus élevé chez les femmes. Les femmes abandonnent moins que les hommes les études primaires et secondaires, et elles sont plus nombreuses à faire des études supérieures.

En 2012, les jeunes occupés étaient au nombre de 914 300 dont 69,9 pour cent d'hommes et 30,1 pour cent de femmes. Ceux qui travaillent sans contrat représentent 42,8 pour cent de l'ensemble de ces jeunes. La part de ceux qui exercent sous CDD est de 22,4 pour cent, quant à la proportion des jeunes embauchés sous CDI, elle est de 34,6 pour cent (tableau 2.4).

Tableau 2.3 Répartition des jeunes Tunisiens (15-29 ans) selon le statut, 2012

Statut	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N (milliers)	%	N (milliers)	%	N (milliers)	%
Inactifs	611,8	39,5	1 041,6	68,7	1 653,4	54,0
Occupés	639,3	41,3	275,0	18,2	914,3	29,8
Chômeurs	297,6	19,2	198,5	13,1	496,2	16,2
Total	1 548,7	50,5	1 515,1	49,5	3 063,8	100,0

Source: Enquête nationale de la population et de l'emploi 2012, INS.

Tableau 2.4 Répartition des jeunes occupés (15-29 ans) selon le type de contrat, 2012

Type de contrat	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N (milliers)	%	N (milliers)	%	N (milliers)	%
Contrat CDD	103,6	16,2	101,1	36,7	204,6	22,4
Contrat CDI	204,5	32,0	112,0	40,7	316,5	34,6
Pas de contrat	329,8	51,6	61,6	22,4	391,4	42,8
Non disponible	1,3	0,2	0,4	0,1	1,7	0,2
Total	639,3	69,9	275,0	30,1	914,3	100,0

Source: Enquête nationale de la population et de l'emploi 2012, INS.

Tableau 2.5 Répartition des jeunes occupés (15-29 ans) selon les régions, 2012 (en milliers)

Région	CDD	CDI	Sans contrat	Non disponible	Total
District de Tunis	47,1	121,5	29,8	0,7	199,1
Tunis	19,7	41,9	9,4	0,2	71,3
Ariana	7,5	34,5	6,6	0,1	48,7
Ben Arous	12,0	27,1	9,4	0,3	48,8
Manouba	7,8	18,1	4,4	0,1	30,4
Nord-est	57,0	85,2	31,7	0,3	174,1
Nabeul	21,8	58,9	15,6	0,0	96,3
Zaghouan	6,1	10,3	3,8	0,0	20,2
Bizerte	29,1	16,0	12,2	0,2	57,6
Nord-ouest	17,3	9,3	53,1	0,1	79,8
Beja	4,7	2,2	15,8	0,1	22,8
Jendouba	2,8	2,0	16,4	0,0	21,2
Le Kef	6,0	2,9	10,6	0,0	19,4
Siliana	3,8	2,3	10,3	0,0	16,4
Centre-est	62,6	74,6	123,2	0,3	260,6
Sousse	18,6	15,2	33,0	0,0	66,8
Monastir	18,9	12,7	33,6	0,1	65,4
Mahdia	9,1	2,9	26,4	0,2	38,6
Sfax	16,0	43,7	30,1	0,0	89,8
Centre-ouest	6,0	8,7	76,9	0,2	91,8
Kairouan	4,1	4,0	34,5	0,2	42,8
Kasserine	1,2	2,5	23,5	0,0	27,2
Sidi Bouzide	0,7	2,2	18,9	0,0	21,7
Sud-est	7,8	10,2	48,6	0,1	66,7
Gabes	2,5	4,0	19,7	0,0	26,2
Mednine	4,4	5,6	26,1	0,1	36,2
Tataouine	1,0	0,6	2,7	0,0	4,3
Sud-ouest	6,8	7,0	28,2	0,1	42,2
Gafsa	2,1	4,4	14,2	0,0	20,6
Tozeur	3,6	1,0	2,6	0,0	7,2
Kebili	1,2	1,7	11,4	0,0	14,3
Total	204,6	316,5	391,4	1,7	914,3

Source: Enquête nationale de la population et de l'emploi 2012, INS.

La moitié des jeunes occupés résident dans le Centre-Est et le grand Tunis. La première région retient 28,5 pour cent de l'ensemble des jeunes travailleurs et elle est composée des gouvernorats de Sfax, Sousse, Monastir et Mahdia qui logent respectivement 9,8 pour cent, 7,2 pour cent, 7,2 pour cent et 4,2 pour cent de ces jeunes (tableau 2.5). La deuxième région retient 21,8 pour cent des travailleurs et elle est composée des gouvernorats de Tunis (7,8 pour cent), Ariana (5,3 pour cent), Ben Arous (5,3 pour cent) et Manouba (3,3 pour cent).

2.4 Objectifs de l'enquête et méthodologie

Au fil du temps, le système d'information statistique relatif au marché du travail a connu une importante progression en Tunisie. Au début, l'INS réalisait un recensement de la population et de l'habitat chaque décennie. Ensuite, le recensement a été alterné avec une enquête sur l'emploi quinquennale, qui est devenue dans une première étape annuelle et dans une seconde étape trimestrielle. Malgré la richesse des statistiques fournies, on note un manque d'informations permettant d'analyser et de comprendre le processus de transition des jeunes de l'école vers la vie active. Face à cette insuffisance, l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications, relevant du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, a développé des enquêtes permettant suivre la transition des diplômés du supérieur vers la vie active. Basées sur un calendrier professionnel, ces enquêtes permettent de tracer mois par mois les parcours des diplômés. Cependant, ces enquêtes ne touchent pas tous les jeunes âgés de 15 à 29 ans; elles portent uniquement sur les jeunes diplômés du supérieur, âgés généralement de plus de 22 ans.

En réponse au besoin de disposer d'informations pertinentes sur la transition de l'école à la vie active de tous les jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans, susceptibles de donner matière aux décisions, l'OIT a élaboré un cadre de compréhension de la Transition de l'Ecole vers la Vie Active (ETVA), à partir d'enquêtes auprès de ces jeunes (voir encadré 1).

Encadré 1. Définition de la Jeunesse.

La définition de la jeunesse utilisée dans le cadre du projet « Work4Youth » de l'OIT correspond à toutes les personnes âgées de 15 à 29 ans. L'argument derrière cette définition est d'étendre la norme de 15 à 24 ans, sachant que certains jeunes restent dans le système éducatif pendant une longue période et ils n'ont donc pas encore commencé leur transition à 24 ans.

L'enquête a été réalisée dans le cadre du partenariat «Work4Youth» qui vise à renforcer la production d'information sur le marché du travail spécifique à la jeunesse et à travailler avec les institutions concernées sur l'interprétation des données, y compris sur la transition de l'école vers la vie active, dans le but de concevoir ou de faire le suivi de politiques d'emploi sur la jeunesse (voir encadré 2). Ce partenariat soutient les ETVA dans 28 pays cibles, et les données de la première vague d'enquêtes seront mises à disposition tout au long de l'année 2013. Une deuxième série d'enquêtes ETVA aura lieu dans chacun des 28 pays en 2014/15, y compris en Tunisie.

Les ETVA ont plusieurs objectifs. Premièrement, elles détectent les caractéristiques individuelles des jeunes qui déterminent les désavantages sur le marché du travail. Deuxièmement, elles contribuent à l'élaboration de mesures politiques visant à prévenir l'apparition de facteurs de risque, ainsi que des mesures visant à corriger celles qui ont des effets négatifs sur la transition vers le travail décent. Troisièmement, elles identifient les caractéristiques du travail des jeunes au niveau de la demande, ce qui contribue à déterminer les décalages sur lesquels les interventions politiques vont porter. Quatrièmement, dans les pays où le système d'information sur le marché du travail n'est pas développé, elles servent d'instrument pour générer des données fiables pour l'élaboration de politiques et de suivi des progrès vers la réalisation de l'objectif du millénaire pour le développement 1 (l'OMD 1). Dans les pays dotés d'un système

d'information sur le marché du travail raisonnablement développé, les enquêtes permettent de faire la lumière sur les zones qui ne sont habituellement pas saisies par les enquêtes auprès des jeunes ou des ménages comme les conditions de travail, les salaires et les revenus, l'engagement occasionnel dans l'économie, l'accès aux produits financiers et les difficultés rencontrées par les jeunes dans leur entreprise. Enfin, elles fournissent des informations aux gouvernements, aux partenaires sociaux et à la communauté des bailleurs de fonds dans le domaine de l'emploi des jeunes qui requiert une attention urgente.

Le cadre analytique associé à l'ETVA permet à l'utilisateur d'évaluer d'abord les caractéristiques des jeunes qui sont encore à l'école, salariés ou indépendants, au chômage ou hors du monde du travail pour des raisons autres que les études à plein temps. Les résultats de l'enquête sont ensuite utilisés pour estimer: (1) le nombre de jeunes qui ont achevé leur transition vers un emploi stable ou satisfaisant, (2) ceux qui sont encore en transition, et (3) le nombre de jeunes qui n'ont pas encore fait leur transition soit parce qu'ils restent à l'école, soit parce qu'ils sont en dehors du marché du travail sans aucune intention de travailler dans un avenir proche. L'analyse permettra de regarder en particulier les trajectoires des transitions.

L'élaboration du rapport d'analyse des résultats de l'enquête ETVA a été assurée par l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ) relevant du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE). La phase de terrain de l'enquête, menée par l'INS, a été achevée en avril 2013 et les données ont été reçues et vérifiées par l'OIT en août de la même année. La prochaine étape, dans le processus d'enquête, est d'organiser la présentation et la diffusion des informations du présent rapport qui sera, dans l'idéal, utilisé pour influencer l'élaboration des politiques et programmes du pays en lien avec les problématiques d'emploi des jeunes.

Encadré 2. «Work4Youth»: Un projet de l'OIT en partenariat avec la Fondation MasterCard

Le projet Work4Youth (W4Y) est un partenariat entre le Programme Emploi des Jeunes de l'OIT et la Fondation MasterCard. Le projet dispose d'un budget de 14,6 millions de dollars américains pour une durée de cinq ans, jusqu'au milieu de l'année 2016. Son objectif est de « promouvoir des possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et femmes à travers le savoir et l'action ». L'objectif immédiat de ce partenariat est de produire plus et de meilleures informations sur le marché du travail spécifique aux jeunes dans les pays en développement, en se concentrant en particulier sur les chemins de transition de l'école vers la vie active. L'hypothèse est que les gouvernements et les partenaires sociaux des 28 pays cibles du projet seront mieux préparés à concevoir des politiques et des initiatives efficaces une fois qu'ils auront une connaissance détaillée sur:

- ce que les jeunes attendent en termes de chemins de transition et de qualité du travail;
- ce que les employeurs attendent des jeunes candidats;
- quels problèmes empêchent les deux parties – l'offre et la demande – de mieux se compléter; et
- quelles politiques et programmes peuvent avoir un impact réel.

Les pays cibles du projet « Work4Youth » sont:

Asie et Pacifique: Bangladesh, Cambodge, Népal, Samoa, et Viet Nam

Europe de l'Est et Asie Centrale: Arménie, ARY de Macédoine, Fédération de Russie, Kirghizistan, République de Moldavie et Ukraine

Amérique Latine et Caraïbes: Brésil, Colombie, El Salvador, Jamaïque et Pérou

Moyen-Orient et Afrique du Nord: Egypte, Jordanie, Territoire Palestinien Occupé, Tunisie

Afrique sub-saharienne : Bénin, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Togo et Zambie.

3. Les caractéristiques des jeunes

3.1 Les caractéristiques individuelles de la jeunesse

Selon les résultats de l'ETVA 2013, la Tunisie compte, en 2013, 2 895 682 jeunes âgés de 15 à 29 ans. Parmi eux, on dénombre 1 466 279 jeunes hommes (50,6 pour cent) et 1 429 403 jeunes femmes (49,4 pour cent).

Ces jeunes sont inégalement répartis entre les différentes régions tunisiennes. Ainsi, environ un quart des jeunes (24,7 pour cent) résident dans le centre-est du pays. Le District de Tunis vient en deuxième position avec 22,3 pour cent des jeunes, suivi par le nord-est (13,5 pour cent) et le centre-ouest (13,4 pour cent). Le sud-ouest, le sud-est et le nord-ouest sont les moins peuplés, avec respectivement 6,4 pour cent, 9,6 pour cent et 10,1 pour cent.

La répartition de ces jeunes selon le groupe d'âge témoigne du début de la transition démographique récemment amorcée par la Tunisie dont la pyramide d'âge commence à se rétrécir à la base sous l'effet de la baisse des naissances. En effet, 70 pour cent des jeunes ont plus de 20 ans, comme le montre le tableau 3.1. Cette proportion est de 70,9 pour cent chez les femmes et de 69,3 pour cent chez les hommes.

Tableau 3.1 Répartition des jeunes selon le groupe d'âge, le statut matrimonial, la région, le milieu de résidence et le sexe

Caractéristique	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Groupe d'âge						
15 - 19 ans	449 996	30,7	419 381	29,3	869 377	30,0
20 - 24 ans	509 257	34,7	495 632	34,7	1 004 888	34,7
25 - 29 ans	507 026	34,6	514 390	36,0	1 021 417	35,3
Statut matrimonial						
Célibataires	1 388 328	94,7	1 146 190	80,2	2 534 518	87,5
Marié(e)s	77 951	5,3	272 754	19,1	350 704	12,1
Divorcé(e)s	0	0,0	10 459	0,7	10 459	0,4
Régions						
District de Tunis	337 070	23,0	307 409	21,5	644 479	22,3
Nord-est	212 410	14,5	179 751	12,6	392 162	13,5
Nord-ouest	154 621	10,5	138 124	9,7	292 745	10,1
Centre-est	342 289	23,3	373 335	26,1	715 625	24,7
Centre-ouest	178 563	12,2	208 556	14,6	387 119	13,4
Sud-est	133 250	9,1	144 366	10,1	277 616	9,6
Sud-ouest	108 075	7,4	77 862	5,4	185 937	6,4
Milieu de résidence						
Urbain	988 205	67,4	938 178	65,6	1 926 383	66,5
Rural	478 074	32,6	491 225	34,4	969 299	33,5
Total	1 466 279	50,6	1 429 403	49,4	2 895 682	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La plupart des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont des citadins. En effet, la ventilation de ces jeunes selon le milieu de résidence révèle que 1 926 383 d'entre eux vivent dans le milieu urbain, soit 66,5 pour cent de l'ensemble des jeunes. Les femmes sont plus présentes dans le milieu rural que les hommes, avec des taux respectifs de 34,4 pour cent et 32,6 pour cent.

3.2 Les caractéristiques par ménages de la jeunesse

L'examen des caractéristiques individuelles et familiales des jeunes dans le tableau 3.2 fait ressortir qu'environ trois d'entre eux sur cinq (63,2 pour cent) relèvent de ménages ayant une situation financière moyenne, contre seulement 3,5 pour cent qui appartiennent à des ménages aisés. La part des jeunes issus de ménages relativement pauvres ou pauvres est de 23,9 pour cent. Cette dernière proportion atteint 42,9 pour cent dans le milieu rural, contre 14,4 pour cent dans le milieu urbain. Dans ce contexte, les jeunes résidant dans le milieu rural sont plus exposés au décrochage scolaire ou à l'interruption des études. La recherche d'emploi peut constituer pour eux un impératif afin d'améliorer la situation financière de leur famille.

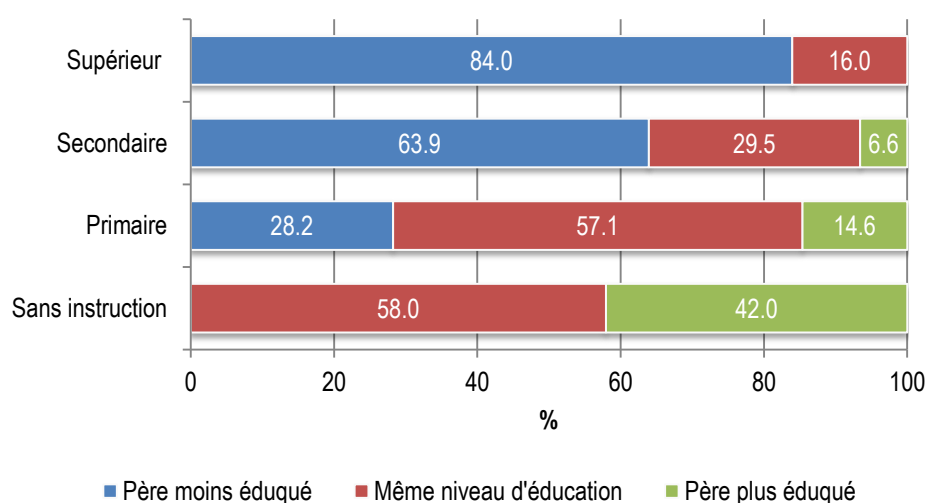
Tableau 3.2 Répartition des jeunes selon la situation financière des ménages et le milieu de résidence

Situation financière	Urbain		Rural		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Bonne	91 078	4,7	11 514	1,2	102 593	3,5
Relativement bonne	223 960	11,6	25 919	2,7	249 879	8,6
Moyenne	1 317 585	68,4	511 444	52,8	1 829 028	63,2
Relativement pauvre	200 777	10,4	255 193	26,3	455 969	15,7
Pauvre	76 693	4,0	160 973	16,6	237 666	8,2
Non disponible	16 290	0,8	4 257	0,4	20 547	0,7
Total	1 926 383	100,0	969 299	100,0	2 895 682	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

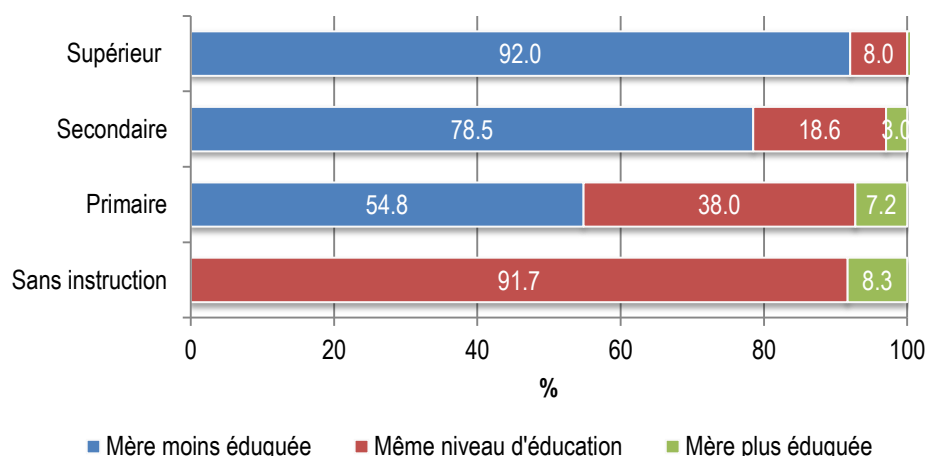
Le niveau d'instruction des jeunes Tunisiens par rapport à celui de leurs parents montre que pour les jeunes de niveau supérieur, 84 pour cent sont plus instruits que leur père, la part étant de 92 pour cent lorsqu'on les compare à leur mère (voir graphiques 3.1 et 3.2). Ces proportions baissent respectivement à environ 64 pour cent et 79 pour cent chez les jeunes ayant un niveau d'éducation secondaire. Elles atteignent 29 pour cent et 55 pour cent chez les jeunes de niveau d'instruction primaire. Concernant les jeunes non scolarisés, on constate que 42 pour cent d'entre eux sont moins instruits que leur père, le rapport étant de seulement 8 pour cent en comparaison à leur mère.

Graphique 3.1 Niveau d'instruction comparé entre père et enfant



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Graphique 3.2 Niveau d'instruction comparé entre mère et enfant

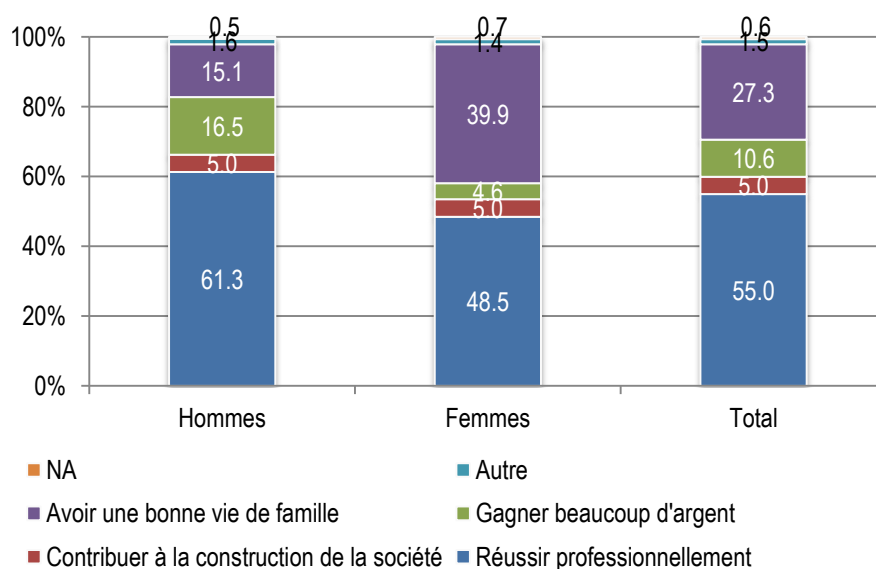


Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.3 Aspirations et objectifs de vie

La réussite dans la vie professionnelle et familiale est la principale aspiration des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans. Parmi les 2 895 682 jeunes, 55 pour cent déclarent que la réussite professionnelle constitue pour eux une préoccupation majeure et 27,3 pour cent indiquent que la bonne vie familiale est leur principal souci. Cette situation diffère selon le sexe, comme le montre le graphique 3.3.

Graphique 3.3 Répartition des jeunes selon le sexe et l'aspiration dans la vie



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Pour les jeunes hommes tunisiens, la réussite professionnelle et le gain de beaucoup d'argent sont les deux principales aspirations. Ainsi, 61,3 pour cent d'entre eux aspirent à réussir professionnellement et 16,5 pour cent ont le désir de gagner beaucoup d'argent. Ceux qui souhaitent avoir une bonne vie de famille représente seulement 15,1 pour cent.

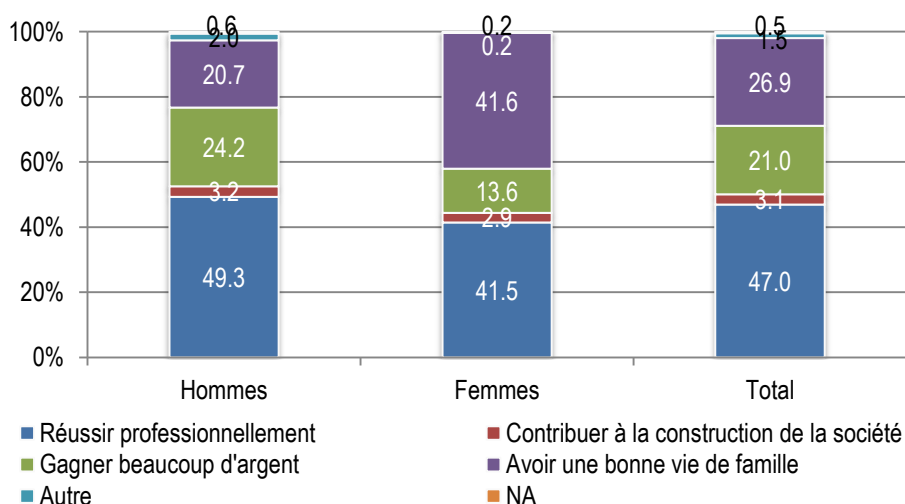
Contrairement aux hommes, les jeunes femmes tunisiennes semblent aspirer à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale. En effet, 48,5 pour cent

d'entre elles souhaitent réussir professionnellement et 39,9 pour cent aspirent à une bonne vie de famille. Seulement 4,6 pour cent d'entre elles désirent gagner beaucoup d'argent.

La contribution à l'édifice de la société n'intéresse qu'une faible part des jeunes Tunisiens. Cette part est de 5 pour cent aussi bien pour les hommes que les femmes. Il semble que le rêve de contribuer à la société est endigué par les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes et par les réalités auxquelles ils font face.

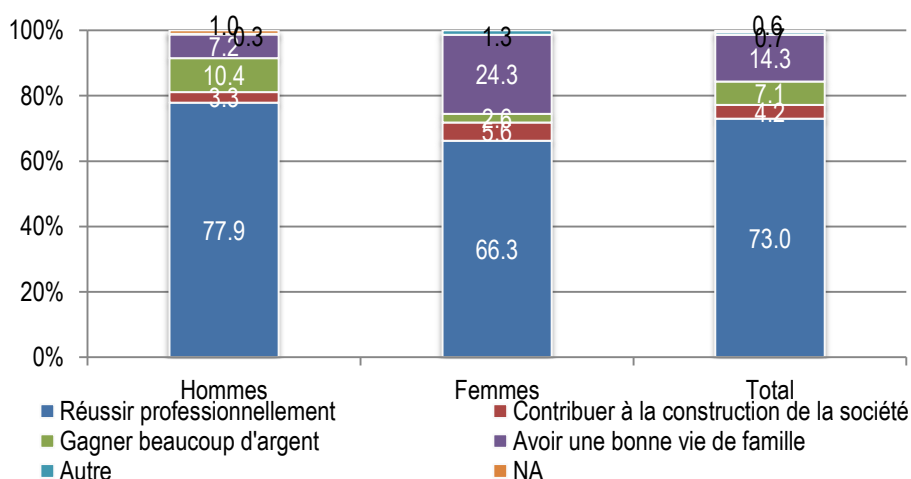
L'analyse des aspirations des jeunes travailleurs, dans le graphique 3.4, révèle qu'environ 74 pour cent d'entre eux ont le souci de réussir leurs vies professionnelle (47 pour cent) et familiale (26,9 pour cent). Par ailleurs, 21 pour cent souhaitent gagner beaucoup d'argent. La réussite professionnelle est le principal souci des jeunes Tunisiens au chômage. Environ les trois quarts de ces jeunes aspirent à trouver un emploi et réussir en conséquence dans leur vie professionnelle (graphique 3.5). Ce souci est beaucoup plus manifeste chez les hommes (environ 78 pour cent) que chez les femmes (66 pour cent). Bien qu'ils soient inactifs, bon nombre de ces jeunes souhaitent réussir leur vie professionnelle. D'après le graphique 3.6, environ 55 pour cent de l'ensemble des inactifs ont ce souci, qui est cependant plus présent chez les hommes (67 pour cent) que chez les femmes (47 pour cent). Ces dernières ont notamment le besoin de stabilité et d'une bonne vie de famille (42 pour cent).

Graphique 3.4 Répartition des jeunes travailleurs selon le sexe et l'aspiration dans la vie



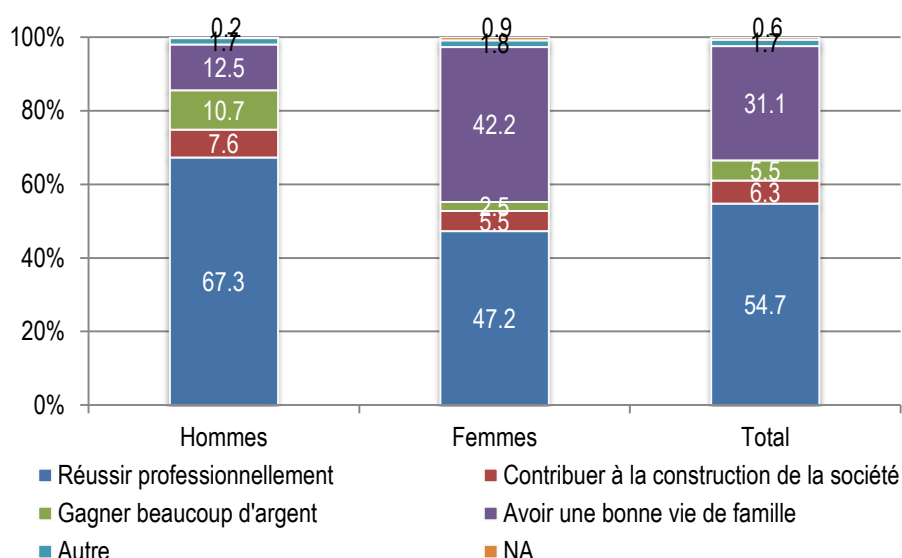
Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Graphique 3.5 Répartition des jeunes chômeurs selon le sexe et l'aspiration dans la vie



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Graphique 3.6 Répartition des jeunes inactifs selon le sexe et l'aspiration dans la vie



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.4 La réussite scolaire

Les jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans se caractérisent par un niveau d'éducation élevé. Environ 23 pour cent de l'ensemble de ces jeunes ont atteint le niveau du supérieur, 43 pour cent le niveau secondaire et 32 pour cent le niveau primaire. Ceux qui n'ont jamais été scolarisés représentent à peine 2,3 pour cent. Ces performances sont les résultats de grands efforts, notamment financiers. La Tunisie se situe parmi les pays qui accordent la part la plus importante de leurs ressources budgétaires à l'enseignement primaire de base et secondaire (en 2012 près de 15 pour cent du budget de l'Etat et plus de 5 pour cent du PIB). Elle consacre l'équivalent de 1,7 pour cent du PIB du pays au financement de l'enseignement supérieur.

Les jeunes femmes sont plus nombreuses à accéder à l'enseignement supérieur que leurs homologues de sexe masculin. Selon le tableau 3.3, on compte 369 076 jeunes femmes ayant le niveau supérieur, soit près de 26 pour cent de l'ensemble des femmes, contre 278 218 jeunes hommes ayant le même niveau, soit 19 pour cent de l'ensemble des hommes. L'écart observé est valable aussi bien dans le milieu urbain que rural.

Malgré les acquis des jeunes femmes tunisiennes en matière d'éducation, elles demeurent plus exposées à la non-scolarisation que les hommes. Ainsi, trois femmes sur cent ne sont pas scolarisées, contre un homme sur cent. La situation est pire chez les jeunes femmes des régions rurales dont 7 pour cent ne sont pas scolarisées.

Les jeunes résidant dans le milieu rural sont moins favorisés en termes d'éducation que ceux du milieu urbain. Sur cent jeunes vivant dans le milieu rural, cinq ne sont pas scolarisés, contre seulement un individu sur cent dans le milieu urbain. En outre, près de 12 pour cent des jeunes ruraux ont un niveau d'éducation supérieur, contre environ 28 pour cent des jeunes citadins.

Tableau 3.3 Répartition des jeunes selon le niveau d'études, le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'études par milieu de résidence	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Urbain						
Aucun	4 959	0,5	12 746	1,4	17 704	0,9
Primaire	261 332	26,4	219 930	23,4	481 263	25,0
Secondaire	482 896	48,9	410 295	43,7	893 191	46,4
Supérieur	238 230	24,1	294 231	31,4	532 461	27,6
Non disponible	788	0,1	977	0,1	1 764	0,1
Total	988 205	51,3	938 178	48,7	1 926 383	66,5
Rural						
Aucun	13 430	2,8	35 132	7,2	48 562	5,0
Primaire	239 492	50,1	216 465	44,1	455 957	47,0
Secondaire	184 660	38,6	161 978	33,0	346 638	35,8
Supérieur	39 988	8,4	74 845	15,2	114 833	11,8
Non disponible	505	0,1	2 805	0,6	3 309	0,3
Total	478 074	49,3	491 225	50,7	969 299	33,5
Ensemble						
Aucun	18 389	1,3	47 878	3,3	66 266	2,3
Primaire	500 824	34,2	436 396	30,5	937 220	32,4
Secondaire	667 556	45,5	572 273	40,0	1 239 828	42,8
Supérieur	278 218	19,0	369 076	25,8	647 294	22,4
Non disponible	1 292	0,1	3 781	0,3	5 074	0,2
Total	1 466 279	50,6	1 429 403	49,4	2 895 682	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Les jeunes les plus instruits habitent dans le centre-est du pays et le district de Tunis. Dans la première région, qui compte près du quart de l'ensemble des jeunes, résident 225 402 jeunes ayant un niveau d'éducation supérieur, soit environ 35 pour cent de l'ensemble des jeunes ayant le même niveau d'éducation, et 8 pour cent de la totalité des jeunes (tableau 3.4). Dans la deuxième région, qui compte 22 pour cent du total des jeunes, habitent 178 860 jeunes de niveau supérieur, soit environ 28 pour cent de l'ensemble des jeunes ayant le même niveau d'éducation, et 6 pour cent de la totalité des jeunes.

Le phénomène de la non-scolarisation concerne 66 266 jeunes résidant principalement dans le nord-est et le centre-ouest du pays. La première région héberge 22 417 de ces jeunes non scolarisés, soit environ 34 pour cent et la deuxième compte 20 530 individus, soit 31 pour cent. Ces jeunes méritent d'être accompagnés parce que leur probabilité d'insertion professionnelle est compromise, en particulier dans les emplois requérant un minimum de connaissances générales.

Tableau 3.4 Répartition des jeunes selon le niveau d'études, la région et le sexe

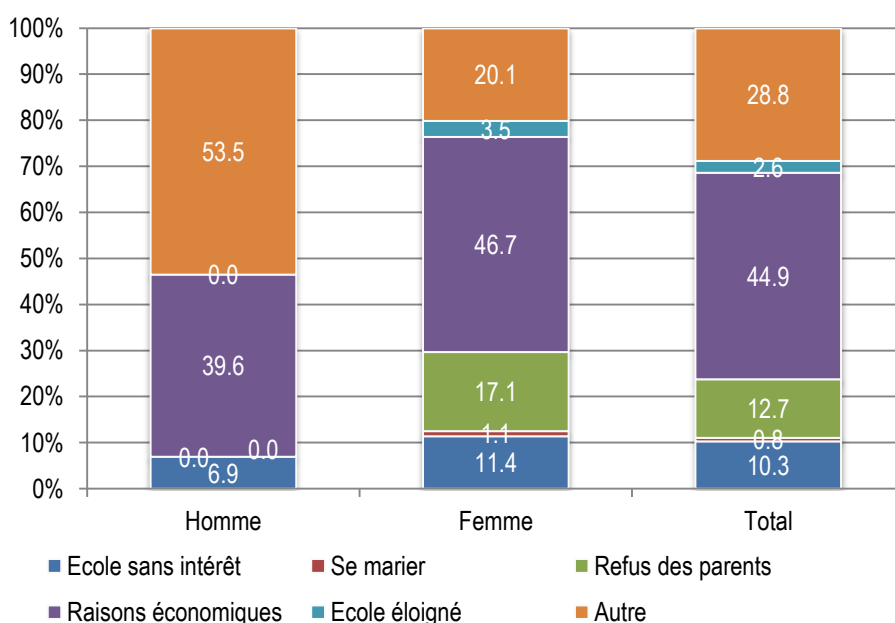
Niveau d'études et région	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
District de Tunis						
Aucun	1 468	0,4	5 049	1,6	6 517	1,0
Primaire	74 688	22,2	68 682	22,3	143 371	22,2
Secondaire	172 018	51,0	141 949	46,2	313 967	48,7
Supérieur	88 108	26,1	90 751	29,5	178 860	27,8
Non disponible	788	0,2	977	0,3	1 764	0,3
Total	337 070	52,3	307 409	47,7	644 479	22,3
Nord-est						
Aucun	3 831	1,8	18 587	10,3	22 417	5,7
Primaire	84 585	39,8	52 860	29,4	137 445	35,0
Secondaire	97 465	45,9	66 346	36,9	163 811	41,8
Supérieur	26 529	12,5	41 959	23,3	68 489	17,5
Total	212 410	54,2	179 751	45,8	392 162	13,5
Nord-ouest						
Aucun	0	0,0	2 692	1,9	2 692	0,9
Primaire	51 867	33,5	49 272	35,7	101 139	34,5
Secondaire	93 568	60,5	67 996	49,2	161 564	55,2
Supérieur	9 186	5,9	18 164	13,2	27 350	9,3
Total	154 621	52,8	138 124	47,2	292 745	10,1
Centre-est						
Aucun	1 033	0,3	4 179	1,1	5 211	0,7
Primaire	118 064	34,5	113 519	30,4	231 583	32,4
Secondaire	121 349	35,5	130 349	34,9	251 698	35,2
Supérieur	101 339	29,6	124 063	33,2	225 402	31,5
Non disponible	505	0,1	1 226	0,3	1 731	0,2
Total	342 289	48,7	373 335	52,2	715 625	24,7
Centre-ouest						
Aucun	7 453	4,2	13 077	6,3	20 530	5,3
Primaire	87 057	48,8	87 691	42,0	174 748	45,1
Secondaire	64 895	36,3	67 699	32,5	132 594	34,3
Supérieur	19 158	10,7	38 511	18,5	57 669	14,9
Non disponible	0	0,0	1 578	0,8	1 578	0,4
Total	178 563	46,1	208 556	53,9	387 119	13,4
Sud-est						
Aucun	4 057	3,0	2 528	1,8	6 585	2,4
Primaire	56 506	42,4	53 030	36,7	109 537	39,5
Secondaire	58 889	44,2	58 287	40,4	117 176	42,2
Supérieur	13 798	10,4	30 520	21,1	44 318	16,0
Total	133 250	48,0	144 366	52,0	277 616	9,6
Sud-ouest						
Aucun	548	0,5	1 765	2,3	2 313	1,2
Primaire	28 057	26,0	11 342	14,6	39 398	21,2
Secondaire	59 372	54,9	39 647	50,9	99 019	53,3
Supérieur	20 098	18,6	25 108	32,2	45 207	24,3
Total	108 075	58,1	77 862	41,9	185 937	6,4
Total général	1 466 279	50,6	1 429 403	49,4	2 895 682	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Les raisons économiques constituent le principal motif de la non-scolarisation des jeunes en Tunisie. En effet, environ 45 pour cent des jeunes non scolarisés déclarent qu'ils ne vont pas à l'école ou à l'université à cause des difficultés économiques (graphique 3.7). Cette proportion atteint 46,7 pour cent chez les filles et 39,6 pour cent chez les garçons.

Malgré l'important progrès enregistré par la Tunisie en matière d'éducation, l'aversion des parents pour l'école demeure un motif non négligeable de la non-scolarisation des filles. Ainsi, près de 13 pour cent de l'ensemble des jeunes non scolarisés affirment qu'ils ne rejoignent pas les bancs de l'école en raison du refus de leurs parents. L'aversion des parents pour l'école concerne uniquement les filles, avec une proportion de 17,1 pour cent. Les garçons ne rencontrent pas l'opposition de leurs parents quant à leur scolarisation.

Graphique 3.7 Répartition des jeunes n'ayant jamais été scolarisés selon le sexe et le motif



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.5 Préparation de la transition vers la vie active

L'école ou l'université occupe une importante partie des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans. En effet, l'analyse du statut d'occupation au moment de l'enquête révèle que 36,4 pour cent des jeunes sont exclusivement inscrits à l'école ou à l'université. Seule une faible proportion des jeunes étudiants exerce un travail (1,5 pour cent) ou cherche un emploi (0,2 pour cent).

Les jeunes exerçant exclusivement un travail représentent près de 30 pour cent de l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 29 ans. Cette proportion atteint 41 pour cent chez les hommes et seulement 18 pour cent chez les femmes. Quant aux jeunes exclusivement au chômage, ils représentent environ 14 pour cent de l'ensemble des jeunes. Cette proportion est de près de 16 pour cent chez les hommes, contre 12 pour cent chez les femmes.

L'exclusion de la vie active est un phénomène qui affecte les jeunes Tunisiens. En effet, les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le tableau 3.5, font ressortir qu'environ 18 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont inactifs et non scolarisés (ils ne poursuivent ni études ni formation, ne travaillent pas et ne cherchent pas du travail). Le phénomène concerne particulièrement les femmes dont 30 pour cent sont inactives, contre seulement 6 pour cent pour les hommes.

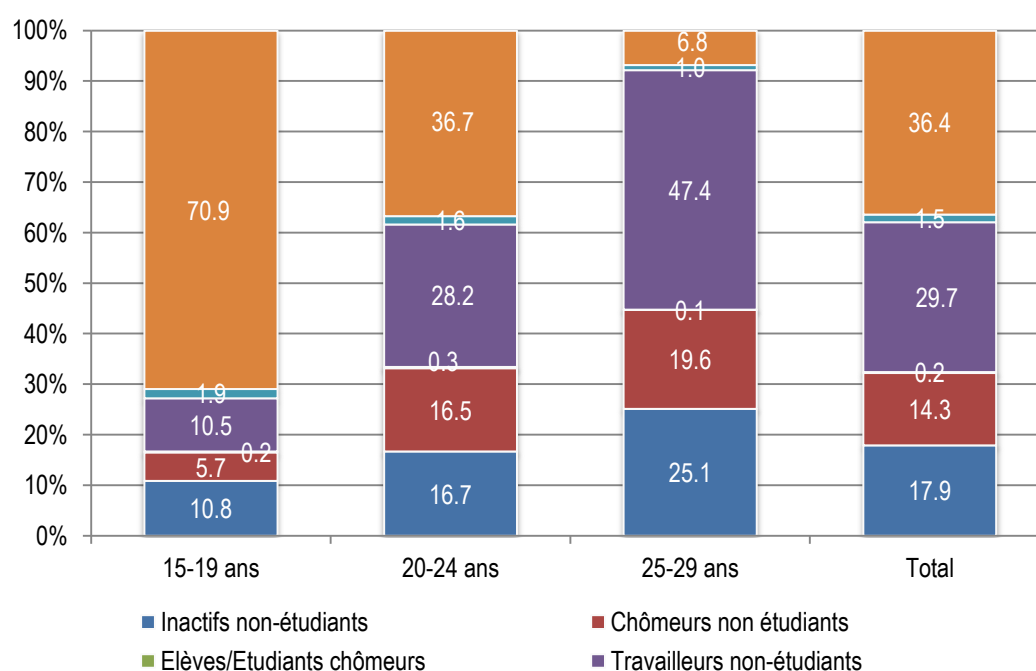
Tableau 3.5 Répartition des jeunes selon le statut d'occupation (chômage au sens strict) et le sexe

Statut d'occupation	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Inactifs non-étudiants	89 320	6,1	429 420	30,0	518 740	17,9
Travailleurs non-étudiants	601 021	41,0	258 202	18,1	859 223	29,7
Elèves/Étudiants travailleurs	33 307	2,3	9 921	0,7	43 227	1,5
Elèves/Étudiants	498 051	34,0	556 339	38,9	1 054 390	36,4
Elèves/Étudiants chômeurs	4 325	0,3	962	0,1	5 287	0,2
Chômeurs non-étudiants	240 256	16,4	174 559	12,2	414 815	14,3
Total	1 466 279	50,6	1 429 403	49,4	2 895 682	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le renoncement à participer à la vie active augmente avec l'âge. Ainsi, 25 pour cent des jeunes âgés de 25 à 29 ans sont inactifs non-étudiants, contre environ 17 pour cent chez les jeunes de 20 à 24 ans et 11 pour cent chez ceux âgés de 15 à 19 ans (graphique 3.8). Le dernier pourcentage est préoccupant en ce sens que près de 94 290 jeunes âgés de 15 à 19 ans se trouvent en marge du dispositif national d'éducation et de formation et en dehors du marché du travail. La transition de ces jeunes vers la vie active pose problème, surtout en l'absence de programmes et d'instruments susceptibles de les prendre en charge.

Graphique 3.8 Répartition des jeunes âgés de 15 à 29 ans selon le statut d'occupation et le groupe d'âge



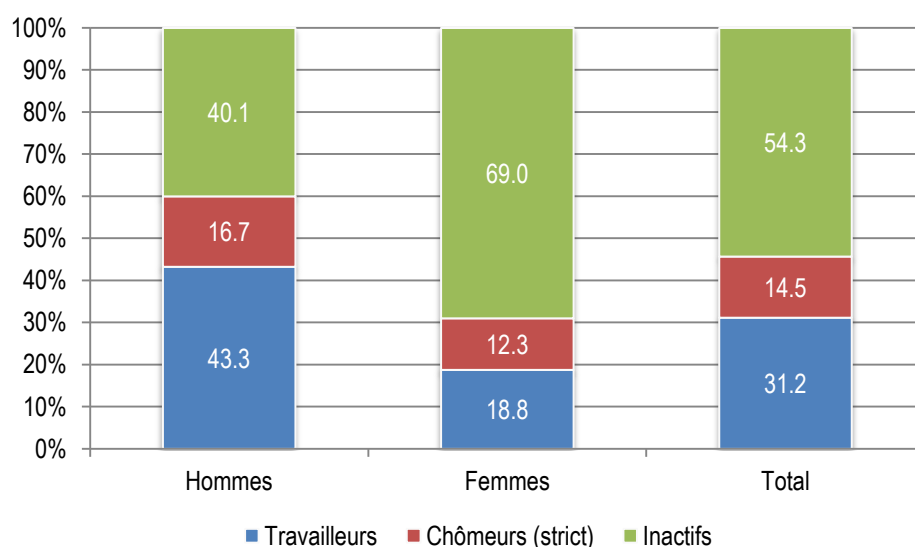
Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Les résultats de l'ETVA 2013 mettent en avant un taux de scolarisation à plein temps (étudiants inactifs) élevé, qui diminue considérablement au-delà des 19 ans. Il est de l'ordre de 71 pour cent chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans et de près de 37 pour cent chez les jeunes de 20 à 24 ans. Quant aux jeunes âgés de 25 à 29 ans, environ 7 pour cent (soit 69 268 individus) d'entre eux se consacrent exclusivement aux études ou à une formation professionnelle, vraisemblablement pour échapper au chômage qui affecte les jeunes, en particulier ceux ayant un niveau d'éducation supérieur. D'ailleurs, le retrait de 25 pour cent des jeunes âgés de 25 à 29 ans de la vie active confirme l'effet négatif du chômage sur la transition de ces jeunes vers la vie active.

Le chômage chez les jeunes augmente avec l'âge. En effet, les résultats de l'ETVA 2013 montrent qu'environ 20 pour cent des individus âgés de 25 à 29 ans sont non-étudiants au chômage, contre près de 17 pour cent pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans et 6 pour cent pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans.

Les femmes sont nettement plus touchées par l'inactivité que les hommes, ce qui retarde leur transition vers la vie active. Les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le graphique 3.9, montrent que 69 pour cent des femmes sont en dehors du marché du travail. Elles sont soit en poursuite d'études ou de formation (30 pour cent), soit retirées de la vie active (39 pour cent). A contrario, 40 pour cent des hommes sont en dehors du marché du travail, dont 34 pour cent en poursuite d'études ou de formation et seulement 6 pour cent en retrait de la vie active.

Graphique 3.9 Répartition des jeunes selon le statut d'occupation et le sexe



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

En termes d'accès à l'emploi, les hommes sont favorisés par rapport aux femmes. Ainsi, environ 43 pour cent des hommes sont occupés contre près de 19 pour cent des femmes. Toutefois, il est à noter que la proportion des hommes au chômage avoisine les 17 pour cent, contre environ 12 pour cent chez les femmes.

3.6 Le chômage

3.6.1 Caractéristiques générales

Environ un jeune Tunisien sur sept âgé de 15 à 29 ans est au chômage en 2013. En effet, les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le tableau 3.6, font ressortir que parmi les 2 895 682 âgés de 15 à 29 ans, 420 102 sont au chômage. Parmi ces derniers on compte 244 581 hommes (soit 58,2 pour cent) et 175 521 femmes (soit 41,8 pour cent).

Les jeunes résidant dans le milieu urbain sont plus affectés par le chômage que leurs homologues du milieu rural. On compte 277 847 chômeurs dans le milieu urbain (soit 66,1 pour cent) contre 142 255 dans le milieu rural (soit 33,9 pour cent). Cette disparité est très prononcée chez les femmes, dont 68,6 pour cent résident dans le milieu urbain et 31,4 pour cent dans le milieu rural. Pour les hommes, la proportion de chômeurs dans le milieu urbain est de 64,4 pour cent, contre 35,6 pour cent dans le milieu rural.

Tableau 3.6 Répartition des jeunes chômeurs selon le niveau d'études, la situation financière, la région, le milieu et le sexe

Caractéristiques	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Niveau d'études						
Sans instruction	1 905	0,8	0	0,0	1 905	0,5
Primaire	99 129	40,5	37 139	21,2	136 269	32,4
Secondaire	94 647	38,7	48 943	27,9	143 591	34,2
Supérieur	48 899	20,0	88 778	50,6	137 677	32,8
Non disponible	0	0,0	660	0,4	660	0,2
Situation financière du ménage						
Bonne	3 259	1,3	6 150	3,5	9 409	2,2
Relativement bonne	10 047	4,1	14 750	8,4	24 797	5,9
Moyenne	159 865	65,4	98 574	56,2	258 438	61,5
Relativement pauvre	54 148	22,1	36 540	20,8	90 687	21,6
Pauvre	16 401	6,7	16 940	9,7	33 342	7,9
Non disponible	861	0,4	2 567	1,5	3 428	0,8
Région						
District de Tunis	51 002	20,9	40 017	22,8	91 019	21,7
Nord-est	38 573	15,8	20 283	11,6	58 857	14,0
Nord-ouest	27 481	11,2	15 439	8,8	42 920	10,2
Centre-est	43 943	18,0	46 947	26,7	90 890	21,6
Centre--ouest	35 234	14,4	28 865	16,4	64 098	15,3
Sud-est	18 304	7,5	11 896	6,8	30 199	7,2
Sud-ouest	30 045	12,3	12 073	6,9	42 118	10,0
Milieu de résidence						
Urbain	157 510	64,4	120 337	68,6	277 847	66,1
Rural	87 071	35,6	55 184	31,4	142 255	33,9
Total	244 581	58,2	175 521	41,8	420 102	14,5

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Une disparité prononcée du chômage des jeunes selon les régions est à relever. Le district de Tunis vient en première position avec une part de 21,7 pour cent de l'ensemble des chômeurs, suivi par le centre-est (21,6 pour cent), le centre-ouest (15,3 pour cent) et le nord-est (14 pour cent). Le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest sont les moins affectés par le chômage.

Un jeune chômeur sur trois a un niveau d'enseignement supérieur. On compte 137 677 chômeurs ayant un niveau d'éducation supérieur, soit 32,8 pour cent de l'ensemble des chômeurs. La part de ceux ayant un niveau secondaire et primaire est respectivement de 34,2 pour cent et 32,4 pour cent. Les chômeurs non scolarisés représentent seulement 0,5 pour cent.

Plus de la moitié des femmes chômeuses ont un niveau d'enseignement supérieur. En effet, parmi les 175 521 femmes au chômage, 50,6 pour cent ont accédé à l'enseignement supérieur, 27,9 pour cent sont de niveau secondaire et 21,2 pour cent de niveau primaire. Quant aux jeunes hommes, uniquement 20 pour cent de chômeurs ont un niveau supérieur, 40,5 pour cent ont un niveau primaire et 38,7 pour cent ont niveau secondaire.

Plus de 90 pour cent des jeunes au chômage appartiennent à des ménages de situation financière moyenne ou pauvre. Ainsi, parmi les 420 102 jeunes au chômage, 61,5 pour cent relèvent de ménages dont la situation financière est moyenne, 21,6 pour cent appartiennent à des ménages pauvres et 7,9 pour cent vivent dans des ménages très

pauvres. Le chômage des jeunes dans les ménages très aisés est marginal avec à peine 2,2 pour cent de chômeurs âgés de 15 à 29 ans.

3.6.2 Durée du chômage

Le chômage des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans est de longue durée. En effet, on constate, dans le tableau 3.7, qu'environ 38 pour cent des jeunes au chômage sont à la quête d'emploi depuis deux ans et plus et 20 pour cent ont une durée de recherche d'emploi de un an à moins de deux ans. Ceux dont la durée de recherche d'emploi est de six mois à un an représentent 18 pour cent.

Le chômage de longue durée affecte les deux sexes. Ainsi, 38 pour cent des femmes chômeuses et 37 pour cent des hommes chômeurs sont à la quête d'emploi depuis deux ans et plus. Par ailleurs, 19 pour cent des femmes et près de 21 pour cent des hommes ont une durée de recherche d'emploi de un an à moins de deux ans.

Le problème du chômage de longue durée affectant les jeunes demeure préoccupant en Tunisie, malgré les efforts et les programmes mis en œuvre par l'Etat pour promouvoir l'insertion des jeunes dans le marché du travail en tant que salariés ou à leur propre compte.

Tableau 3.7 Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe et la durée du chômage

Durée du chômage	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Moins d'une semaine	4 942	2,0	12 983	7,4	17 925	4,3
1 semaine à moins d'un mois	12 526	5,1	10 967	6,2	23 493	5,6
1 mois à moins de 3 mois	17 125	7,0	15 710	9,0	32 835	7,8
3 mois à moins de 6 mois	17 485	7,1	7 420	4,2	24 905	5,9
6 mois à moins d'un an	48 390	19,8	27 684	15,8	76 074	18,1
1 an à moins de 2 ans	51 179	20,9	33 417	19,0	84 596	20,1
2 ans et plus	91 209	37,3	67 338	38,4	158 547	37,7
Non disponible	1 727	0,7	0	0,0	1 727	0,4
Total	244 581	100,0	175 521	100,0	420 102	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.7 A l'extérieur de la population active

L'inactivité affecte aussi les jeunes âgés de 25 à 29 ans. Ces derniers représentent environ la moitié de l'ensemble des jeunes non scolarisés et en dehors du marché du travail. Ce phénomène est préoccupant dans la mesure où il touche les jeunes censés terminer leurs études et passer à la vie active. Il peut être en partie expliqué par le découragement des jeunes à rechercher un emploi, avec un chômage qui ne cesse d'augmenter.

La majorité des inactifs non scolarisés sont des femmes. En effet, les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le tableau 3.8, montrent que près de 83 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans non scolarisés et en dehors du marché du travail sont des femmes (429 420 individus), contre environ 17 pour cent d'hommes (89 320 individus).

Tableau 3.8 Répartition des jeunes selon le statut d'occupation (chômage au sens strict) et le sexe

Caractéristiques	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Groupe d'âge						
15-19 ans	25 246	28,3	69 044	16,1	94 290	18,2
20-24 ans	31 427	35,2	136 277	31,7	167 704	32,3
25-29 ans	32 647	36,6	224 099	52,2	256 746	49,5
Milieu de résidence						
Urbain	47 510	53,2	218 630	50,9	266 139	51,3
Rural	41 811	46,8	210 790	49,1	252 601	48,7
Total	89 320	17,2	429 420	82,8	518 740	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le phénomène d'inactivité est beaucoup plus manifeste chez les femmes âgées de 25 à 29 ans. Elles représentent 52 pour cent de l'ensemble des femmes inactives âgées de 15 à 29 ans. A contrario, cette proportion est seulement de 36 pour cent chez les hommes, ce qui montre encore une fois que les femmes rencontrent plus de difficultés lors de la transition de l'école à la vie active que les hommes.

Pour les deux sexes, l'inactivité est plus manifeste dans le milieu urbain que rural. On dénombre 218 630 femmes inactives dans le milieu urbain, soit près de 51 pour cent de l'ensemble des femmes inactives. Quant aux hommes, la proportion des inactifs dans le milieu urbain atteint 53 pour cent, soit 47 510 individus.

3.8 Caractéristiques des jeunes ayant un emploi

La majorité des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans travaillent en tant que salariés. Les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le tableau 3.9, montrent que parmi les 902 450 jeunes en emploi, 76 pour cent travaillent en tant que salariés. Les travailleurs familiaux non rémunérés représentent près de 16 pour cent de l'ensemble des travailleurs. Cette proportion est de 17 pour cent chez les femmes et 15 pour cent chez les hommes. Le recours d'un bon nombre de jeunes à l'emploi en tant qu'aide familiale peut être dû à l'absence d'opportunités d'emploi.

Tableau 3.9 Répartition des jeunes travailleurs selon le statut d'emploi et le sexe

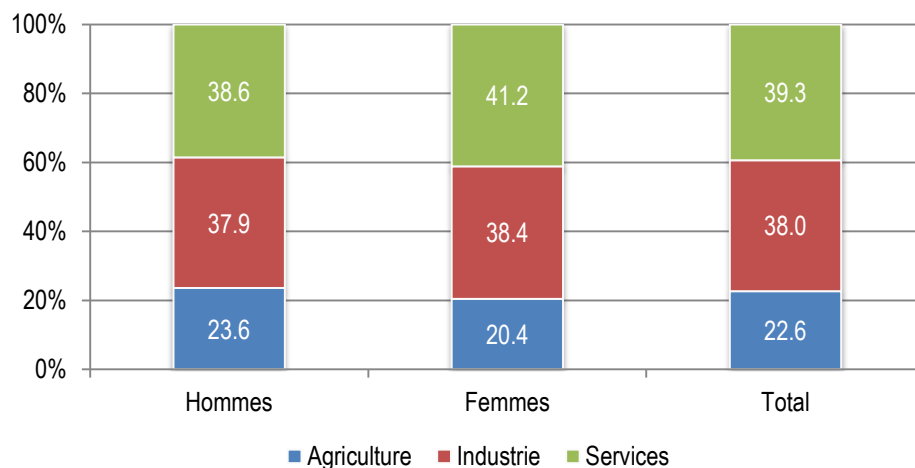
Statut d'emploi	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Salariés	476 791	75,2	208 907	77,9	685 698	76,0
Employeurs	19 556	3,1	5 070	1,9	24 626	2,7
Travailleurs à propre compte	37 869	6,0	7 717	2,9	45 585	5,1
Travailleurs familiaux non rémunérés	96 648	15,2	46 430	17,3	143 078	15,9
Autres	3 463	0,5		0,0	3 463	0,4
Total	634 327	70,3	268 123	29,7	902 450	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Malgré les efforts déployés en Tunisie pour promouvoir la création de micro- et petites entreprises, les jeunes optent peu pour le travail indépendant. En effet, parmi l'ensemble des jeunes en emploi, seulement 7,8 pour cent travaillent en tant qu'indépendants, dont 5,1 pour cent à leur propre compte et 2,7 pour cent en tant qu'employeurs. On dénombre 45 585 jeunes travaillant à leur propre compte et les 83 pour cent sont des hommes. Le nombre de jeunes employeurs s'élève à 24 626 et le 79 pour cent sont des hommes.

Le secteur des services est le premier employeur des jeunes Tunisiens. En effet, comme on le constate dans le graphique 3.10, il occupe 39,3 pour cent des jeunes en activité, suivi par le secteur industriel, avec une part de 38 pour cent, et l'agriculture et la pêche, avec 23 pour cent. Le secteur des services emploie 41,2 pour cent de femmes et 38,6 pour cent d'hommes.

Graphique 3.10 Répartition des jeunes travailleurs selon le secteur d'activités et le sexe



Source : ETVA-Tunisie, 2013.

Malgré l'augmentation du niveau général de l'éducation en Tunisie, la plupart des jeunes âgés de 15 à 29 ans exercent dans des métiers peu qualifiés. En effet, d'après le tableau 3.10, les 902 450 jeunes travailleurs sont composés «d'ouvriers et employés non qualifiés» (26,8 pour cent), de «conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage» (12,4 pour cent), d'«artisans et ouvriers des métiers de type artisanal» (14,8 pour cent), de «personnel des services et vendeurs en magasin et de marché» (16,3 pour cent).

Tableau 3.10 Répartition des jeunes travailleurs selon le sexe et les grands groupes de la nomenclature nationale des professions

Groupe de professions	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Membres de l'exécutif et du corps législatif, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises	17 653	2,8	2 804	1,0	20 457	2,3
Professions intellectuelles et scientifiques	17 217	2,7	16 079	6,0	33 295	3,7
Professions intermédiaires	26 933	4,2	34 391	12,8	61 324	6,8
Employés administratifs	21 317	3,4	13 390	5,0	34 707	3,8
Personnel des services et vendeurs en magasin et de marché	102 373	16,1	44 867	16,7	147 240	16,3
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	72 738	11,5	45 289	16,9	118 028	13,1
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	114 699	18,1	18 946	7,1	133 646	14,8
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	59 958	9,5	51 722	19,3	111 681	12,4
Ouvriers et employés non qualifiés	201 438	31,8	40 635	15,2	242 074	26,8
Total	634 327	70,3	268 123	29,7	902 450	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Les jeunes exerçant des métiers de type «membres de l'exécutif et du corps législatif, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises» représentent seulement 2,3 pour cent des jeunes travailleurs. Par ailleurs, la part de ceux ayant des «professions intellectuelles ou scientifiques» est de 3,7 pour cent.

3.8.1 L'emploi salarié

La plupart des jeunes salariés bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les résultats de l'ETVA-2013 présentés dans le tableau 3.11 montrent que 473 212 jeunes sont employés sous un CDI, soit 69 pour cent de l'ensemble des salariés. Cette proportion atteint 75 pour cent chez les hommes et 55,4 pour cent chez les femmes. Parmi les 212 485 salariés bénéficiant d'un contrat à durée déterminée (CDD), environ 73 pour cent sont contractés pour une durée inférieure à un an.

Tableau 3.11 Répartition des jeunes salariés selon le type, la nature du contrat et le sexe

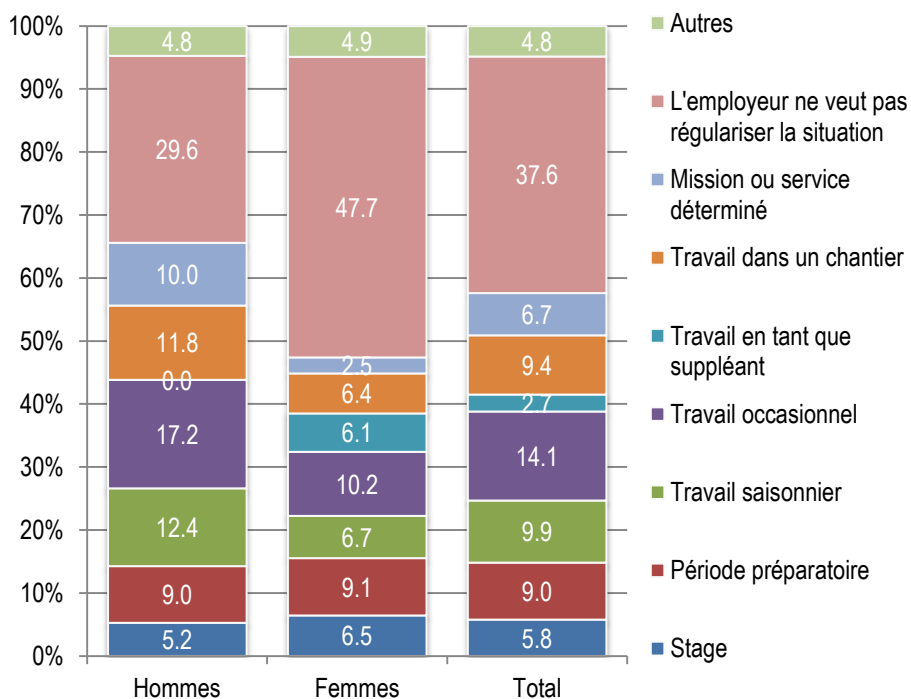
Type et nature du contrat	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Type de contrat						
Ecrit	173 302	36,3	133 235	63,8	306 536	44,7
Oral	302 984	63,5	74 711	35,8	377 695	55,1
Non disponible	505	0,1	962	0,5	1 466	0,2
Nature du contrat						
A durée indéterminée	357 547	75,0	115 666	55,4	473 212	69,0
A durée déterminée	119 244	25,0	93 241	44,6	212 485	31,0
Moins d'un an	84 464	70,8	70 170	75,3	154 634	72,8
1 an à moins de 3 ans	27 917	23,4	20 322	21,8	48 239	22,7
3 ans et plus	6 864	5,8	2 749	2,9	9 612	4,5
Total	476 791	100,0	208 907	100,0	685 698	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

L'importante proportion de jeunes bénéficiant d'un CDI ne devrait pas cacher une précarité globale des emplois salariés. En effet, 55 pour cent de l'ensemble des salariés sont engagés sous contrat verbal. Cette proportion atteint près de 64 pour cent chez les hommes. Elle est faible chez les femmes (de l'ordre de 36 pour cent).

L'examen des motifs de CDD confirme en partie la précarité des emplois. De fait, d'après le graphique 3.11, environ 38 pour cent des jeunes travaillent sous un CDD parce que les employeurs refusent de régulariser leur situation. Cette proportion est de près de 48 pour cent chez les femmes et de 30 pour cent chez les hommes. Un taux de 9 pour cent est en période probatoire. Par ailleurs, les jeunes employés de manière occasionnelle représentent 14 pour cent de l'ensemble des salariés en CDD. Cette part est de 17 pour cent chez les hommes et 10 pour cent chez les femmes.

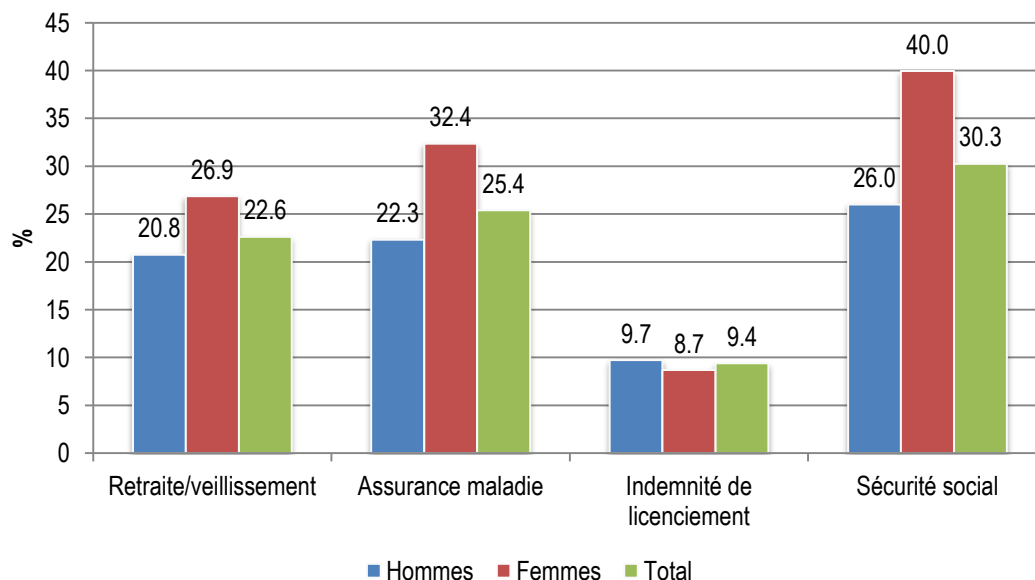
Graphique 3.11 Répartition des jeunes salariés en CDD selon le motif du CDD et le sexe



Source : ETVA-Tunisie, 2013.

Le faible accès à la sécurité sociale confirme la précarité des emplois occupés par les jeunes. En effet, seuls 9,4 pour cent des jeunes salariés âgés de 15 à 29 ans bénéficient d'une indemnité de licenciement (graphique 3.12). Ceux qui bénéficient d'une pension de retraite et d'une assurance maladie représentent respectivement 22,6 et 25,4 pour cent. La part des salariés accédant à la sécurité sociale est de 30,3 pour cent. Cette situation dégradée, en termes de sécurité sociale, concerne aussi bien les hommes que les femmes.

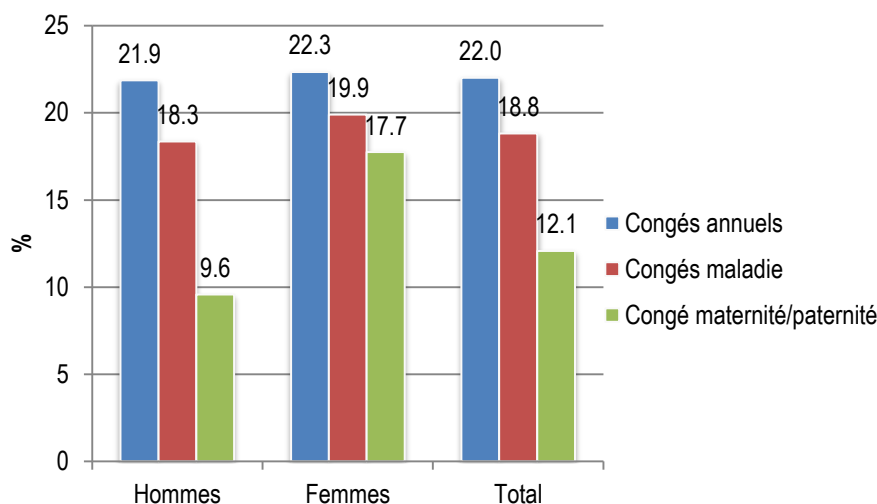
Graphique 3.12 Protection sociale reçue par les salariés dans les entreprises selon le sexe (réponses multiples)



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Outre le faible accès à la sécurité sociale, la plupart des jeunes salariés âgés de 15 à 29 ans ne bénéficient pas de congés. Sur cent jeunes, comme le montre le graphique 3.13, seuls dix-neuf bénéficient d'un congé en cas de maladie, vingt-deux jouissent d'un congé annuel et douze profitent d'un congé de paternité ou de maternité.

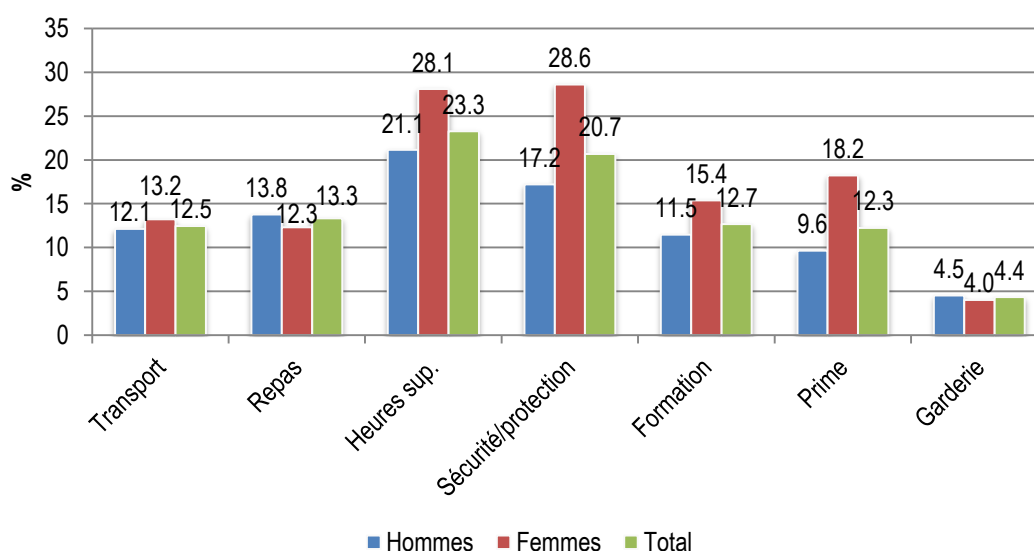
Graphique 3.13 Proportion de bénéficiaires de congés parmi les salariés dans les entreprises selon le sexe (réponses multiples)



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Une faible proportion de jeunes accède à des conditions de travail adéquates. Ainsi, seulement 20,7 pour cent de l'ensemble des jeunes salariés estiment travailler dans un environnement sécurisé, le sentiment d'insécurité étant plus important chez les hommes que les femmes. Par ailleurs, seulement 12,5 pour cent des salariés bénéficient de services de transport, 13,3 pour cent de services de repas, 12,3 pour cent de primes et 4,4 pour cent de services de garderie.

Graphique 3.14 Commodités reçues par les salariés dans les entreprises selon le sexe (réponses multiples)



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

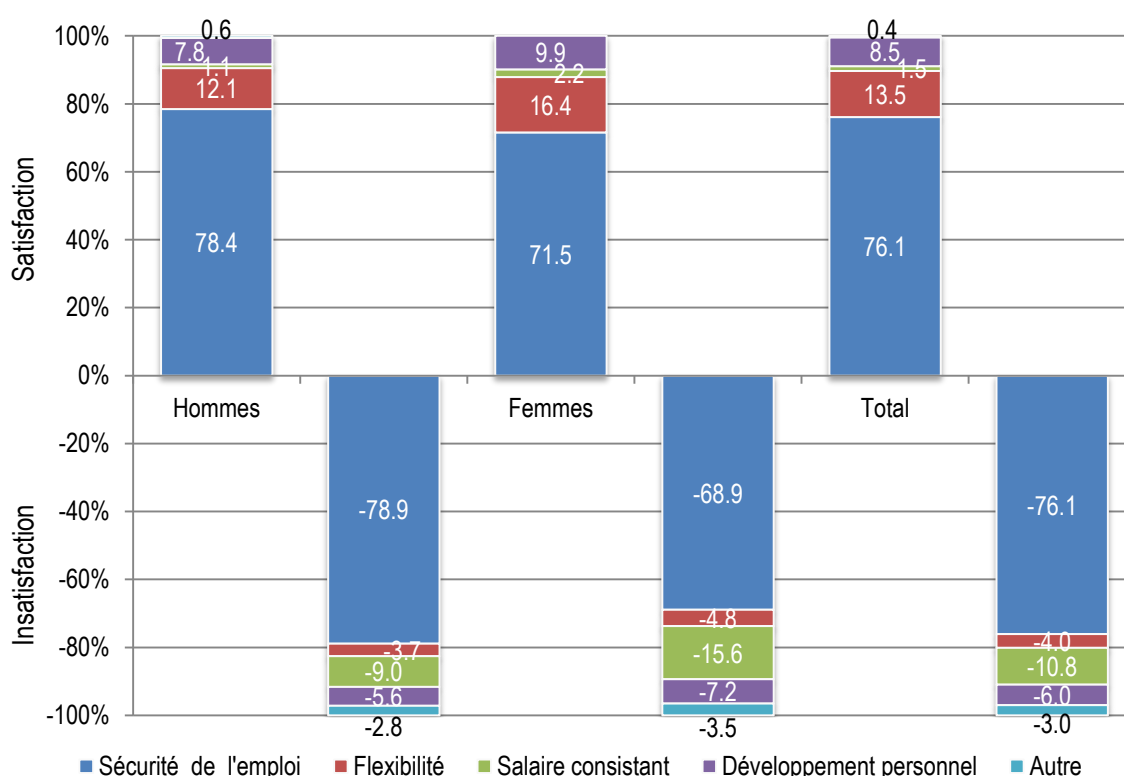
Malgré l'existence, en Tunisie, d'un arsenal d'instruments de promotion de la formation continue des employés, une faible proportion de jeunes salariés profitent d'une formation pour renforcer leurs compétences techniques et professionnelles. Cette

proportion est de seulement 12,7 pour cent pour l'ensemble des salariés, de 11,5 pour cent chez les hommes et de 15,4 pour cent chez les femmes (graphique 3.14).

Toutefois, il est à noter que 23,3 pour cent des jeunes salariés bénéficient du paiement des heures de travail supplémentaires. Il semble que les femmes aient plus d'opportunités d'effectuer des heures supplémentaires avec une proportion de 28,1 pour cent, contre 21,1 pour cent chez les hommes.

La sécurité de l'emploi est le principal facteur de satisfaction ou d'insatisfaction des jeunes salariés concernant leur contrat. En effet, les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le graphique 3.15, révèlent que plus de trois quarts (76,1 pour cent) des jeunes sont satisfaits de leur contrat en raison de la sécurité de l'emploi. De même, 76,1 pour cent de ceux insatisfaits de leur contrat dénoncent principalement l'insécurité de l'emploi. Ce constat est valable aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Graphique 3.15 Répartition des jeunes salariés selon le motif de satisfaction ou d'insatisfaction de leur contrat



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

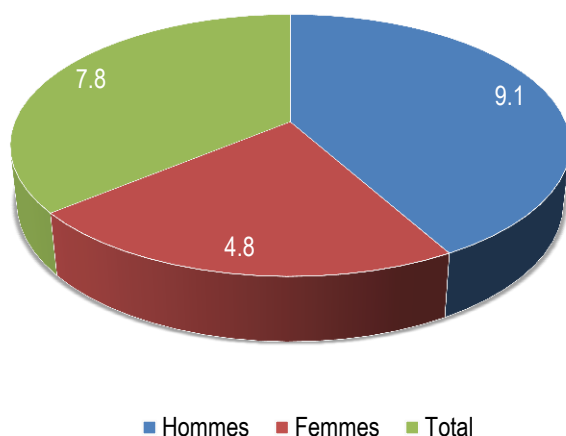
La flexibilité constitue le deuxième motif de satisfaction du contrat. Ainsi, 13,5 pour cent des jeunes sont contents de leur contrat parce qu'il offre une flexibilité en termes d'horaire. Cette proportion atteint 16,4 pour cent chez les femmes et 12,1 pour cent chez les hommes. Par ailleurs, 8,5 pour cent de ceux satisfaits de leur engagement contractuel le sont en raison des possibilités de développement personnel offertes.

Le faible salaire est le deuxième motif d'insatisfaction du contrat. Ainsi, 10,8 pour cent des jeunes insatisfaits de leur contrat le sont à cause de l'inconsistance des salaires perçus, ce constat étant plus manifeste chez les femmes (15,6 pour cent) que chez les hommes (9 pour cent).

3.8.2 L'emploi indépendant

La proportion des jeunes Tunisiens travaillant en tant qu'indépendants est relativement faible. On compte 70 211 jeunes travailleurs indépendants, soit 7,8 pour cent de l'ensemble des jeunes occupés (graphique 3.16). Les hommes optent plus que les femmes pour un emploi indépendant, avec une proportion respectivement de 9,1 et de 4,8 pour cent.

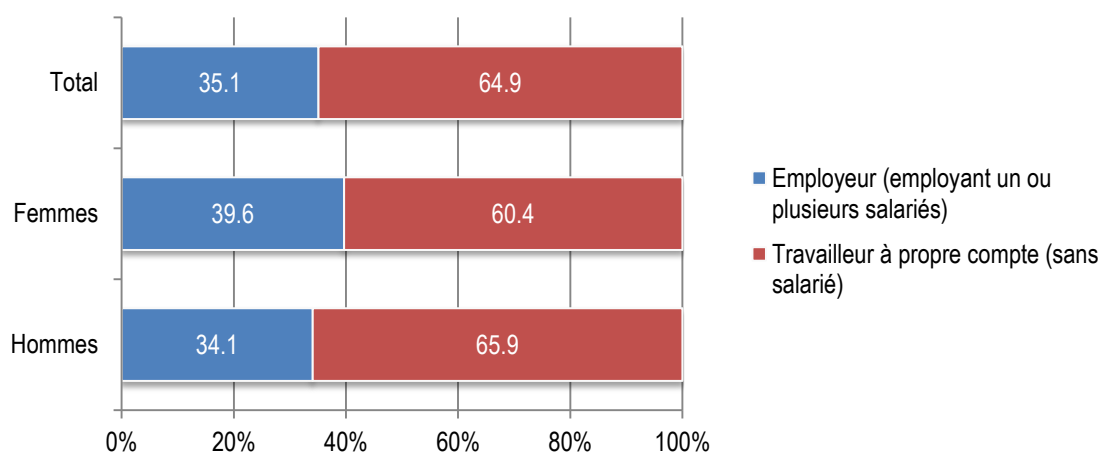
Graphique 3.16 Part des jeunes indépendants parmi l'ensemble des occupés (%)



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La majorité des jeunes indépendants travaillent à leur propre compte. En effet, le graphique 3.17 montre qu'environ 65 pour cent de ces jeunes exercent une activité indépendante sans salarié. Le constat est valable aussi bien pour les hommes (environ 66 pour cent) que pour les femmes (60 pour cent).

Graphique 3.17 Répartition des jeunes indépendants selon le statut et le sexe

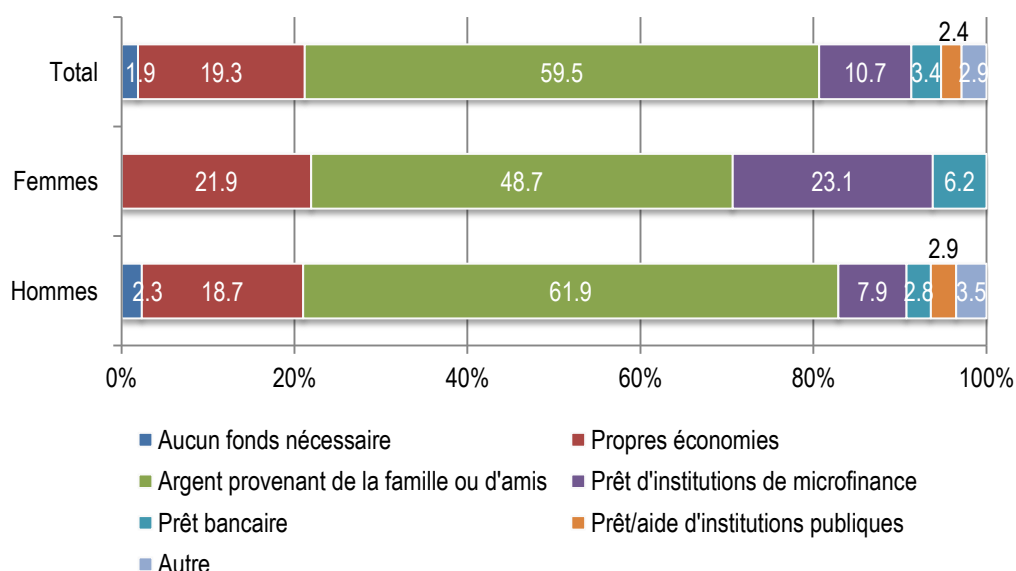


Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La famille ou les amis constituent la principale source de financement des activités indépendantes des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans. En effet, selon le graphique 3.18, environ 60 pour cent de ces jeunes s'appuient sur la famille ou les amis pour financer leurs projets. Cette proportion est de près de 62 pour cent pour les hommes et de 49 pour cent pour les femmes. Les propres économies constituent la seconde source de financement avec 19,3 pour cent de l'ensemble des jeunes ayant une activité indépendante, 21,9 pour cent des femmes et 18,7 pour cent des hommes.

Les institutions de microfinance constituent la troisième source de financement des activités indépendantes. Ainsi, près de 11 pour cent des jeunes, exerçant une activité indépendante, font appel à ces institutions pour financer leurs projets. Les femmes y font plus recours (23,1 pour cent) que les hommes (7,9 pour cent). Dans ce domaine, il est à noter qu'au fil du temps une panoplie d'instruments et d'institutions ont été créés en Tunisie pour développer le financement des micro-, petites et moyennes entreprises.

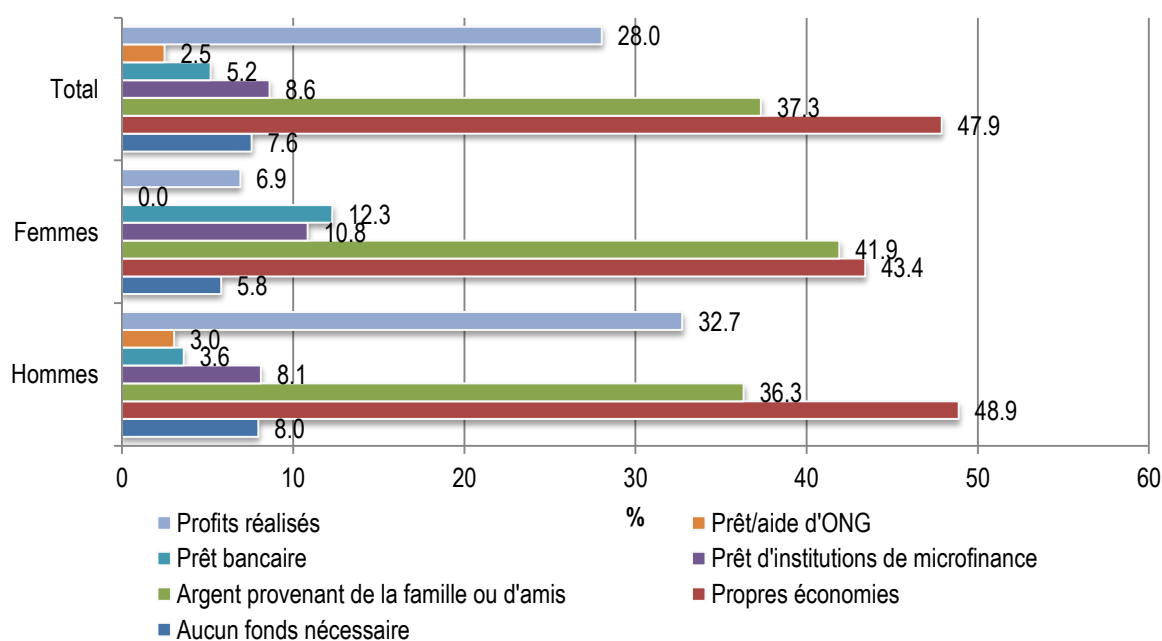
Graphique 3.18 Principales sources de financement de l'activité indépendante selon le sexe



Source : ETVA-Tunisie, 2013.

Les fonds de roulement des activités indépendantes proviennent principalement de la famille et des propres économies des jeunes. Ainsi, d'après le graphique 3.19, environ 48 pour cent des jeunes indépendants utilisent leurs propres économies pour les besoins de fonds de roulement et 37.3 pour cent s'appuient sur la famille. Par ailleurs, 28 pour cent font recours aux profits réalisés pour subvenir aux besoins du fonds de roulement.

Graphique 3.19 Principales sources de financement du fonds de roulement pour les activités (réponses multiples)



Source : ETVA-Tunisie, 2013.

La pertinence de l'analyse financière des activités indépendantes est limitée par le refus d'un bon nombre de jeunes (plus de 60 pour cent) de répondre aux questions concernant le chiffre d'affaires, les consommations intermédiaires et la marge brute. Malgré cet obstacle, il semble que les activités indépendantes des jeunes Tunisiens soient faiblement capitalistiques. En effet, on constate que 16 pour cent des jeunes exerçant une activité indépendante réalisent un chiffre d'affaires compris entre 501-1 000 DT par mois. Ceux qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 DT représentent les 6 pour cent, alors que ceux dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 DT représentent les 10 pour cent d'entre eux (tableau 3.12).

Tableau 3.12 Répartition des travailleurs indépendants selon le sexe, le chiffre d'affaires, la consommation intermédiaire et la marge brute réalisée

Marge		Chiffre d'affaires			Consommation intermédiaire			Marge brute		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Marge nulle	N	-	-	-	-	-	-	1 115	0	1 115
	%	-	-	-	-	-	-	1,9	0,0	1,6
1-500	N	4 191	2 891	7 082	14 276	5 121	19 398	10 507	6 005	16 512
	%	7,3	22,6	10,1	24,9	40,1	27,6	18,3	47,0	23,5
501-1000	N	8 417	3 113	11 531	3 906	883	4 790	7 027	0	7 027
	%	14,7	24,3	16,4	6,8	6,9	6,8	12,2	0,0	10,0
>1000	N	4 411	0	4 411	814	0	814	885	0	885
	%	7,7	0,0	6,3	1,4	0,0	1,2	1,5	0,0	1,3
Non disponible	N	40 406	6 782	47 187	38 428	6 782	45 210	37 891	6 782	44 673
	%	70,4	53,0	67,2	66,9	53,0	64,4	66,0	53,0	63,6
Total	N	57 425	12 786	70 211	57 425	12 786	70 211	57 425	12 786	70 211
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Quant aux consommations intermédiaires, 27,6 pour cent des jeunes exerçant une activité indépendante ont déclaré que la valeur des inputs requis n'excède pas 500 DT. Ceux dont la valeur des inputs est comprise entre 501 et 1 000 DT représentent les 6,8 pour cent et les jeunes qui dépensent plus de 1 000 DT représentent seulement le 1,2 pour cent d'entre eux. La conjonction du chiffre d'affaires et des consommations intermédiaires montre que 1,6 pour cent des jeunes indépendants dégagent une marge brute nulle, 23,5 pour cent gagnent au maximum 500 DT, 10 pour cent obtiennent de 501 à 1 000 DT et 1,3 pour cent dégagent plus de 1 000 DT.

La forte concurrence sur le marché constitue le principal problème rencontré par les jeunes exerçant une activité indépendante. Selon les résultats du tableau 3.13, trois jeunes indépendants sur sept ont déclaré que le problème majeur auquel ils se confrontent est la forte concurrence sur le marché. Le constat est valable pour les femmes (56,1 pour cent) comme pour les hommes (42,8 pour cent). Le problème de concurrence se pose avec plus d'acuité pour les indépendants employant des salariés (58,9 pour cent) que pour les jeunes installés à leur propre compte (37,9 pour cent).

La faiblesse des ressources financières constitue le deuxième problème des jeunes indépendants. Ainsi, 24,4 pour cent de l'ensemble des indépendants ont déclaré que l'insuffisance des ressources financières constitue pour eux un problème majeur. Cette proportion est de 25,7 pour cent chez les jeunes installés à leur propre compte, et de 22 pour cent chez les jeunes indépendants employant des salariés.

Tableau 3.13 Problèmes majeurs rencontrés par les travailleurs indépendants dans la gestion de leurs activités selon la catégorie et le sexe

Problème majeur	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Employeur (employant un ou plusieurs salariés)						
Ressources financières insuffisantes	3 857	19,7	1 570	31,0	5 427	22,0
Systèmes juridiques	837	4,3	0	0,0	837	3,4
Pénuries de matières premières (ruptures de la chaîne d'approvisionnement)	1 035	5,3	0	0,0	1 035	4,2
Pénurie de main-d'œuvre	1 955	10,0	0	0,0	1 955	7,9
Développement des produits	871	4,5	0	0,0	871	3,5
Concurrence sur le marché	11 002	56,3	3 500	69,0	14 501	58,9
Total	19 556	100,0	5 070	100,0	24 626	100,0
Travailleur à propre compte (sans salarié)						
Ressources financières insuffisantes	8 095	21,4	3 635	47,1	11 729	25,7
Connaissances (personnelles) des affaires insuffisantes	2 293	6,1	0	0,0	2 293	5,0
Systèmes juridiques	4 148	11,0	0	0,0	4 148	9,1
Pénuries de matières premières (ruptures de la chaîne d'approvisionnement)	1 748	4,6	403	5,2	2 152	4,7
Accès à la technologie	1 657	4,4	0	0,0	1 657	3,6
Concurrence sur le marché	13 595	35,9	3 679	47,7	17 273	37,9
Autre	6 332	16,7	0	0,0	6 332	13,9
Total	37 869	100,0	7 717	100,0	45 585	100,0
Ensemble						
Ressources financières insuffisantes	11 951	20,8	5 205	40,7	17 156	24,4
Connaissances (personnelles) des affaires insuffisantes	2 293	4,0	0	0,0	2 293	3,3
Systèmes juridiques	4 985	8,7	0	0,0	4 985	7,1
Pénuries de matières premières (ruptures de la chaîne d'approvisionnement)	2 783	4,8	403	3,2	3 187	4,5
Pénurie de main-d'œuvre	1 955	3,4	0	0,0	1 955	2,8
Accès à la technologie	1 657	2,9	0	0,0	1 657	2,4
Développement des produits	871	1,5	0	0,0	871	1,2
Concurrence sur le marché	24 596	42,8	7 178	56,1	31 775	45,3
Autre	6 332	11,0	0	0,0	6 332	9,0
Total	57 425	100,0	12 786	100,0	70 211	100,0

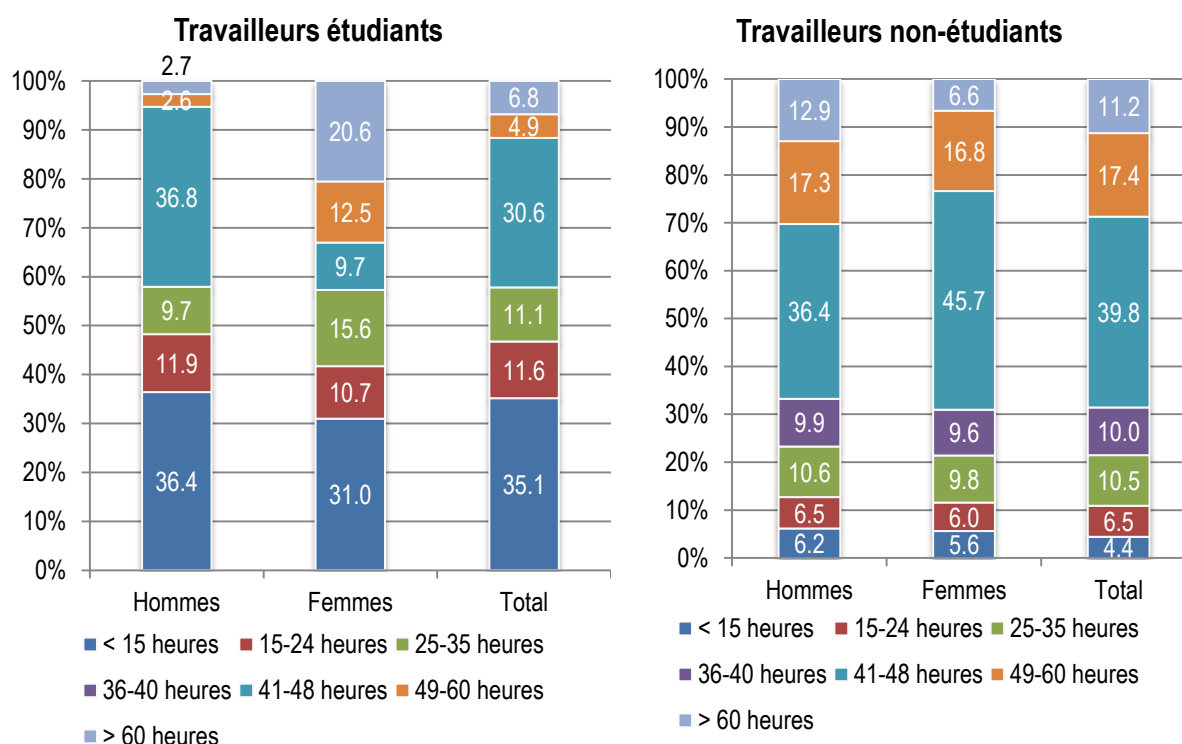
Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.8.3 Les heures de travail

La plupart des jeunes âgés de 15 à 29 ans travaillent durant plus de 40 heures par semaine. Les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le graphique 3.20, montrent que 40 pour cent des jeunes travailleurs non-étudiants exercent leur métier entre 41 et 48 heures par semaine, 17 pour cent travaillent de 49 à 60 heures et 11 pour cent sont occupés hebdomadairement durant plus de 60 heures. Ceci est valable pour les hommes comme pour les femmes.

Bon nombre d'étudiants travaillent durant de longues heures par semaine. En effet, 31 pour cent d'entre eux travaillent hebdomadairement de 41 à 48 heures à côté de leurs études. Ce phénomène est beaucoup plus fréquent chez les hommes (37 pour cent) que chez les femmes (10 pour cent). Par ailleurs, on constate que 35 pour cent des travailleurs étudiants exercent moins de 15 heures par semaine. Cette proportion atteint 36 pour cent chez les hommes et 31 pour cent chez les femmes.

Graphique 3.20 Répartition des jeunes travailleurs selon le temps de travail hebdomadaire et le statut d'occupation



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

L'augmentation du nombre d'heures de travail n'est pas un grand souci pour les jeunes Tunisiens. Ainsi, seulement 17,7 pour cent des travailleurs ont exprimé le souhait d'augmenter le nombre d'heures de travail par semaine (tableau 3.14). La situation est valable aussi bien pour les hommes (18,3 pour cent) que les femmes (16,2 pour cent).

L'analyse des options offertes aux jeunes désirant augmenter le nombre d'heures de travail montre que 71,4 pour cent aimeraient travailler plus longtemps dans leur emploi actuel, contre 19,6 pour cent qui seraient prêts à prendre un autre emploi.

Tableau 3.14 Répartition des jeunes travailleurs désirant augmenter leurs heures de travail hebdomadaire selon le critère et le sexe

Critère d'augmentation du nombre d'heures de travail	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Augmenter le nombre d'heures dans l'emploi actuel	79 131	68,2	34 719	80,2	113 850	71,4
En prenant un autre emploi/activité en supplément	25 204	21,7	5 977	13,8	31 181	19,6
En remplaçant l'emploi actuel avec un autre qui demande plus	11 246	9,7	2 282	5,3	13 528	8,5
Non disponible	518	0,4	336	0,8	854	0,5
Total	116 099	18,3	43 314	16,2	159 413	17,7

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.8.4 Insatisfaction, développement des compétences, formation

Bon nombre des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans ne sont pas satisfaits de leur emploi actuel. D'après le tableau 3.15, on dénombre 422 731 jeunes souhaitant changer d'emploi, soit près de 47 pour cent de l'ensemble des travailleurs. La situation est plus prononcée chez les hommes (environ 50 pour cent) que chez les femmes (environ 40 pour cent).

Tableau 3.15 Répartition des jeunes travailleurs désirant changer d'emploi selon le sexe et la principale cause

Cause de désir de changement d'emploi	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Mon emploi actuel est temporaire	92 805	29,4	26 390	24,7	119 195	28,2
Par peur de perdre mon emploi actuel	14 953	4,7	3 546	3,3	18 499	4,4
Pour travailler plus d'heures au même taux horaire	0	0,0	2 498	2,3	2 498	0,6
Pour avoir un meilleur revenu par heure de travail	74 183	23,5	21 465	20,1	95 648	22,6
Pour travailler moins d'heures avec une réduction de salaire	1 006	0,3	3 327	3,1	4 333	1,0
Pour mieux utiliser mes compétences	27 862	8,8	12 938	12,1	40 800	9,7
Pour avoir un emploi du temps plus pratique, moins de trajet	1 528	0,5	1 081	1,0	2 609	0,6
Pour améliorer mes conditions de travail	81 767	25,9	25 794	24,1	107 561	25,4
Autre	19 679	6,2	8 997	8,4	28 676	6,8
Non disponible	1 951	0,6	962	0,9	2 913	0,7
Total	315 734	49,8	106 997	39,9	422 731	46,8

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

L'examen des motivations de désir de changement d'emploi met en exergue trois principales causes: la temporalité de l'emploi (28,2 pour cent), les mauvaises conditions de travail (25,4 pour cent) et le faible revenu par heure (22,6 pour cent). Ces trois causes confirment la précarité des 422 731 emplois.

La participation des jeunes travailleurs à une formation en rapport avec leur emploi actuel est très faible. Les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le tableau 3.16, montrent que, durant les douze derniers mois, seulement 5,7 pour cent de l'ensemble des jeunes travailleurs ont bénéficié d'une formation et 4,4 pour cent sont en cours de formation. La situation est valable pour les hommes comme pour les femmes.

Tableau 3.16 Accès des jeunes travailleurs à une formation durant les 12 derniers mois selon le sexe

Accès à la formation durant les 12 derniers mois	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
En cours de formation	28 669	4,5	10 839	4,0	39 509	4,4
Ayant bénéficié d'une formation	28 332	4,5	23 323	8,7	51 655	5,7
N'ont pas bénéficié d'une formation	574 693	90,6	233 961	87,3	808 654	89,6
Non disponible	2 633	0,4	0	0,0	2 633	0,3
Total	634 327	100,0	268 123	100,0	902 450	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La formation reçue par les jeunes travailleurs, dans le cadre de leur emploi actuel, vise principalement l'amélioration de leurs compétences professionnelles. Les résultats de

l'ETVA 2013, détaillés dans le tableau 3.17, montrent que sur trois jeunes ayant bénéficié d'une formation, deux ont poursuivi une formation pour combler la lacune entre leur formation initiale et les aptitudes professionnelles nécessaires dans l'exercice de leur emploi. Outre les besoins professionnels, les autres formations reçues portent sur le «respect des procédures ou des règlements» (7,1 pour cent), le «développement de l'entreprise/entrepreneuriat» (6,4 pour cent) et la «santé et sécurité» (2,6 pour cent).

Tableau 3.17 Répartition des jeunes travailleurs ayant bénéficié d'une formation, selon le domaine de formation et le sexe

Domaine de formation	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Professionnel (amélioration des compétences dans le domaine de spécialisation)	14 088	49,7	20 371	87,3	34 459	66,7
Développement de l'entreprise/entrepreneuriat	3 317	11,7	0	0,0	3 317	6,4
Technologie de l'information et de la communication	825	2,9	0	0,0	825	1,6
Santé et sécurité	503	1,8	836	3,6	1 339	2,6
Respect des procédures ou des règlements	3 679	13,0	0	0,0	3 679	7,1
Autre	5 921	20,9	1 173	5,0	7 094	13,7
Non disponible	0	0,0	943	4,0	943	1,8
Total	28 332	100,0	23 323	100,0	51 655	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Plus de la moitié des formations des jeunes travailleurs sont prises en charge par l'Etat. Ce dernier a mis en œuvre une panoplie de mesures et d'instruments pour renforcer les compétences professionnelles, aussi bien des salariés que des indépendants. A titre indicatif, on cite le crédit d'impôt, qui correspond à l'avance sur la taxe de formation professionnelle, le droit de tirage, qui est une subvention directe de l'Etat accordée aux entreprises privées pour financer des activités de formation continue au profit de leur personnel, et l'article 39 du code d'incitations aux investissements, qui assure le financement de la formation liée aux investissements technologiques.

Outre l'Etat, les employeurs prennent en charge la formation de près de 57 pour cent des jeunes travailleurs (tableau 3.18). L'intervention de la famille dans la formation est très faible (0,8 pour cent).

Tableau 3.18 Répartition des jeunes travailleurs ayant bénéficié d'une formation selon la source de financement et le sexe

Source de financement de la formation	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Vous-même/votre famille	0	0,0	424	1,8	424	0,8
Votre employeur	11 414	40,3	17 822	76,4	29 236	56,6
Etat	16 918	59,7	4 134	17,7	21 051	40,8
Non disponible	0	0,0	943	4,0	943	1,8
Total	28 332	100,0	23 323	100,0	51 655	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.8.5 Autres indicateurs relatifs à la qualité des emplois des jeunes

L'adhésion des jeunes travailleurs aux syndicats est très faible. En effet, à peine 5 pour cent de ces jeunes sont affiliés à un syndicat ou une association de travailleurs. Selon le tableau 3.19, l'ignorance de l'existence de syndicats dans le lieu de travail constitue la principale raison de la non-adhésion des jeunes aux organisations de travailleurs. Deux autres motifs non moins importants expliquent leur non-adhésion: le désintéressement des jeunes aux affaires publiques et le fait qu'ils n'ont jamais envisagé d'adhérer à un syndicat.

Il est à noter que les employeurs ne semblent nullement entraver la liberté syndicale. Par ailleurs, la proportion des jeunes qui ignorent totalement l'apport des syndicats aux travailleurs est très faible (3,3 pour cent).

Tableau 3.19 Répartition des jeunes travailleurs selon le motif de la non-appartenance à un syndicat ou une association de travailleurs et le sexe

Motif de non-appartenance à un syndicat ou une association	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
J'ai une opinion négative du syndicalisme	15 678	2,6	21 920	8,6	37 597	4,4
Je ne connais aucun syndicat auquel adhérer sur mon lieu de travail	309 556	51,4	107 315	42,2	416 871	48,7
Mon employeur ne m'a pas encouragé	1 727	0,3	5 425	2,1	7 152	0,8
Je ne vois pas vraiment ce qu'un syndicat peut faire pour m'aider	18 018	3,0	10 147	4,0	28 165	3,3
On ne m'a jamais proposé d'adhérer	27 138	4,5	17 343	6,8	44 482	5,2
Je n'ai jamais envisagé d'adhérer	117 622	19,5	45 060	17,7	162 682	19,0
Je n'ai pas le temps	36 910	6,1	27 992	11,0	64 902	7,6
Je ne m'intéresse pas aux affaires publiques	134 795	22,4	47 874	18,8	182 669	21,3
Trop cher	1 581	0,3		0,0	1 581	0,2
Autre	23 692	3,9	6 885	2,7	30 577	3,6
Non disponible	952	0,2	513	0,2	1 465	0,2
Total	602 343	95,0*	254 322	94,9*	856 665	94,9*

* Proportion de jeunes travailleurs n'appartenant pas à un syndicat ou une association de travailleurs

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le déclassement est un phénomène qui concerne bon nombre de jeunes travailleurs. Ainsi, un jeune sur six (16,4 pour cent) estime que son niveau de qualification dépasse celui exigé par la profession exercée (tableau 3.20).

La sous-qualification concerne en particulier les jeunes exerçant une profession de type «agriculteur et ouvrier qualifié de l'agriculture et de la pêche» (64,2 pour cent). Viennent ensuite les «conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage» (47,9 pour cent), les «artisans et ouvriers des métiers de type artisanal» (43,9 pour cent), le «personnel des services et vendeurs en magasin et de marché» (42 pour cent) et les «professions intermédiaires» (36,7 pour cent).

Tableau 3.20 Répartition des jeunes travailleurs sous-qualifiés ou surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupent selon les grands groupes de la nomenclature nationale des professions (%)

Emploi	Surqualification	Sous-qualification
Membres de l'exécutif et du corps législatif, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises	0,0	29,0
Professions intellectuelles et scientifiques	0,0	4,4
Professions intermédiaires	0,0	36,7
Employés administratifs	52,6	11,5
Personnel des services et vendeurs en magasin et de marché	8,1	42,0
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	2,3	64,2
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	9,0	43,9
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	7,4	47,9
Ouvriers et employés non qualifiés	40,0	0,4
Total	16,4	31,8

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

3.8.6 La recherche d'emploi

L'analyse du comportement des jeunes chômeurs tunisiens révèle que 95,4 pour cent sont disponibles et recherchent activement du travail, et 1,6 pour cent entreprennent des démarches pour créer leur propre entreprise. Selon le tableau 3.21, seuls 3 pour cent d'entre eux n'ont effectué aucune démarche de recherche de travail au cours du mois ayant précédé l'enquête. Cette dernière situation semble davantage concerner les jeunes hommes (3,3 pour cent) que les femmes (2,7 pour cent). La faible préférence pour l'auto-emploi concerne aussi bien les hommes (1,5 pour cent) que les femmes (1,7 pour cent).

Tableau 3.21 Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe

Démarche	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Ayant cherché un emploi	232 703	95,1	167 932	95,7	400 635	95,4
Ayant essayé de créer un projet	3 754	1,5	2 930	1,7	6 684	1,6
N'a pas cherché un emploi	8 124	3,3	4 659	2,7	12 783	3,0
Total	244 581	100,0	175 521	100,0	420 102	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La candidature spontanée auprès des entreprises est la principale démarche de la recherche d'emploi. Ainsi, selon le tableau 3.22, 69 pour cent des jeunes chômeurs ayant procédé à une recherche de travail se sont présentés spontanément aux entreprises en vue de trouver un emploi. Cette proportion est de 74,9 pour cent chez les hommes et 60,8 pour cent chez les femmes.

L'inscription aux bureaux d'emploi arrive en deuxième position des démarches de recherche de travail. L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant dispose d'un réseau de 141 bureaux d'emploi répartis sur tout le territoire du pays. Plus de la moitié (51,4 pour cent) des jeunes chômeurs visitent ces bureaux pour leur quête de travail. Les femmes chômeuses s'adressent plus que les hommes aux services publics d'emploi, avec une proportion respectivement de 68,8 pour cent et 38,9 pour cent.

Tableau 3.22 Répartition des jeunes chômeurs disponibles selon le sexe et les démarches entreprises pour trouver un emploi

Démarche pour trouver un emploi	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Inscription dans un bureau d'emploi	91 972	38,9	117 478	68,8	209 450	51,4
Candidature à une ou plusieurs offres d'emploi	18 110	7,7	25 763	15,1	43 872	10,8
Candidature spontanée auprès des entreprises	177 075	74,9	103 907	60,8	280 982	69,0
Participation à un test ou un entretien d'embauche	25 000	10,6	23 394	13,7	48 393	11,9
Demande à des amis, de la famille, des collègues	79 756	33,7	32 618	19,1	112 374	27,6
Attente dans la rue pour être recruté pour un travail informel	27 159	11,5	3 087	1,8	30 246	7,4
Essayer d'obtenir une assistance financière afin de chercher du travail	6 724	2,8	4 382	2,6	11 106	2,7
Recherche de terrain, bâtiment, machines, matériel pour créer un travail	907	0,4	0	0,0	907	0,2
Autre	3 882	1,6	8 627	5,0	12 509	3,1
Total	236 457	96,7	170 861	97,3	407 318	97,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le réseau social constitue un support non moins important de recherche de travail pour les jeunes et notamment pour les hommes. En effet, 27,6 pour cent des jeunes chômeurs font appel à la famille ou aux amis et collègues pour trouver un emploi. Cette proportion est de 33,7 pour cent chez les hommes, contre 19,1 pour cent chez les femmes.

Bon nombre de jeunes chômeurs n'ont pas eu l'occasion de postuler à un poste au cours des douze derniers mois. Ils sont de l'ordre de 121 000 jeunes, soit environ 29 pour cent de l'ensemble des jeunes en chômage (tableau 3.23). Cette proportion est de 31 pour cent chez les hommes et 25,9 pour cent chez les femmes. Toutefois, près de 48 pour cent des chômeurs ont eu la possibilité de postuler de une à cinq fois. La moyenne des postes sollicités est de 4,2 pour l'ensemble des chômeurs (de 4,6 pour les femmes et de 3,9 pour les hommes).

Tableau 3.23 Répartition des jeunes chômeurs selon le nombre de postes auxquels ils ont postulé au cours des 12 derniers mois et le sexe

Nombre de postulations sur 12 mois	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Aucun poste	75 726	31,0	45 389	25,9	121 116	28,8
1-5 postes	111 797	45,7	89 164	50,8	200 961	47,8
6-10 postes	42 384	17,3	29 566	16,8	71 950	17,1
11-20 postes	12 175	5,0	6 344	3,6	18 519	4,4
21-30 postes	1 952	0,8	1 517	0,9	3 469	0,8
>30 postes	546	0,2	3 540	2,0	4 086	1,0
Total/(moyenne %)	244 581	(3,9)	175 521	(4,6)	420 102	(4,2)

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La plupart des jeunes chômeurs tunisiens n'ont pas eu la chance de passer un entretien d'embauche au cours des douze derniers mois. En effet, il ressort du tableau 3.24 que sur cent chômeurs âgés de 15 à 29 ans, soixante-deux d'entre eux n'ont pas décroché un entretien lors de leur démarche de recherche d'emploi. Seulement vingt jeunes ont eu

l'occasion de passer de un à deux entretiens, et huit ont eu entre trois et cinq entretiens. Six jeunes ont décroché de six à dix entretiens et environ trois plus de dix entretiens.

Tableau 3.24 Répartition des jeunes chômeurs selon le nombre d'entretiens d'embauche au cours des 12 derniers mois et le sexe

Nombre d'entretiens sur 12 mois	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Aucun	164 028	67,1	97 422	55,5	261 451	62,2
1-2	39 516	16,2	45 654	26,0	85 171	20,3
3-5	16 201	6,6	18 320	10,4	34 521	8,2
6-10	19 101	7,8	7 532	4,3	26 632	6,3
>10	5 734	2,3	6 593	3,8	12 327	2,9
Total (moyenne %)	244 581	(1,6)	175 521	(1,7)	420 102	(1,6)

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Un jeune chômeur tunisien sur neuf a refusé un emploi. D'après le tableau 3.25, on dénombre 47 299 jeunes chômeurs ayant renoncé à une offre d'emploi, soit 11 pour cent de l'ensemble des chômeurs. La situation est beaucoup plus manifeste chez les femmes (environ 15 pour cent) que chez les hommes (près de 9 pour cent).

Tableau 3.25 Répartition des jeunes chômeurs ayant refusé un emploi selon le sexe et les principaux motifs

Motif de refus	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Salaire très bas	10 522	48,6	8 771	34,2	19 293	40,8
Emploi non intéressant	1 224	5,7	6 645	25,9	7 870	16,6
Lieu de travail non adéquat	0	0,0	7 005	27,3	7 005	14,8
Non-adéquation Emploi/Compétence	4 436	20,5	0	0,0	4 436	9,4
Trop d'heures de travail	3 178	14,7	0	0,0	3 178	6,7
Attente d'un emploi meilleur	807	3,7	3 248	12,7	4 054	8,6
Durée du contrat courte	755	3,5	0	0,0	755	1,6
Autre	708	3,3	0	0,0	708	1,5
Total de refus	21 630	8,8	25 669	14,6	47 299	11,3

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le bas salaire est la principale raison de refus d'emploi. Ainsi, environ 41 pour cent de l'ensemble des chômeurs ont déclaré qu'ils ont refusé un emploi à cause du faible salaire proposé. Les hommes semblent être plus exigeants en termes de salaire (environ 49 pour cent) que les femmes (34 pour cent).

Les femmes sont plus exigeantes que les hommes quant au lieu et à la nature des emplois. En effet, parmi les femmes chômeuses, 26 pour cent ont refusé un emploi parce qu'elles le jugeaient non intéressant, et 27 pour cent l'ont fait parce qu'elles estimaient que le lieu de travail n'était pas adéquat.

Le salaire minimum au-dessous duquel la majorité des jeunes chômeurs tunisiens refusent une offre d'emploi est de 400 dinars tunisiens (DT). Les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le tableau 3.26, montrent que 297 905 jeunes chômeurs exigent un salaire minimum pour accepter une offre d'emploi. Seuls 11 pour cent d'entre eux acceptent de travailler à un salaire minimum inférieur à 300 DT. Par ailleurs, près de 71

pour cent réclament un salaire de 300 à 500 DT, 12 pour cent exigent un salaire de 501 à 800 DT et 5 pour cent demandent un salaire supérieur à 800 DT.

Les femmes chômeurs acceptant de travailler à un salaire minimum inférieur à 300 DT sont plus nombreuses que les hommes. On dénombre 19 746 femmes (soit 16 pour cent) acceptant ce salaire, contre 13 382 hommes (soit 7,7 pour cent). Paradoxalement, les femmes exigeant un salaire supérieur à 800 DT sont plus nombreuses que les hommes: 8 131 femmes (soit 6,6 pour cent) contre 6 902 hommes (3,5 pour cent).

Tableau 3.26 Répartition des jeunes chômeurs selon le salaire minimum au-dessous duquel ils refusent de travailler et selon le sexe

Salaire minimum	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
<300	13 382	7,7	19 746	16,0	33 128	11,1
300-500	139 568	79,9	73 734	59,9	213 302	71,6
501-800	15 709	9,0	21 544	17,5	37 253	12,5
801-1000	3 338	1,9	4 908	4,0	8 246	2,8
>1000	2 754	1,6	3 223	2,6	5 976	2,0
Total	174 751	71,4	123 154	70,2	297 905	70,9

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

L'accompagnement des jeunes chômeurs tunisiens par les services publics d'emploi est mineur. En effet, d'après le tableau 3.27, seulement 4,4 pour cent d'entre eux ont bénéficié de conseils sur la manière de chercher un emploi; 9,4 pour cent ont été informés sur les postes vacants; 2,3 pour cent ont été informés sur les opportunités d'études ou de formation et à peine 0,4 pour cent ont été aidés pour rejoindre des programmes de formation ou d'études.

Les femmes chômeuses sont mieux accompagnées par les services publics d'emploi que leurs homologues masculins. Ainsi, environ 81 pour cent des femmes n'ont pas bénéficié, durant les douze derniers mois, de conseils ou d'appui des bureaux de l'emploi, contre près de 93 pour cent des hommes. Les femmes sont surtout informées sur les postes vacants (16,4 pour cent).

Tableau 3.27 Répartition des jeunes chômeurs selon le sexe, les conseils reçus et la mobilité pour trouver du travail (réponses multiples)

Conseils reçus	Hommes		Femmes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Aucun	226 632	92,7	141 527	80,6	368 159	87,6
Conseils sur la manière de chercher un emploi	5 269	2,2	13 187	7,5	18 455	4,4
Informations sur des postes vacants	10 973	4,5	28 706	16,4	39 678	9,4
Orientation concernant les opportunités d'études ou de formation	1 385	0,6	8 309	4,7	9 694	2,3
Placement dans des programmes d'études/de formation	1 659	0,7	0	0,0	1 659	0,4
Autre	2 408	1,0	2 799	1,6	5 207	1,2

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

L'économie tunisienne peine à créer suffisamment d'emplois pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans. En effet, 40 pour cent des jeunes chômeurs ont déclaré que le manque d'emplois disponibles constitue le principal obstacle à leur insertion professionnelle (graphique 3.21). Cette proportion est de 42 pour cent chez les hommes et d'environ 38 pour cent chez les femmes.

Graphique 3.21 Répartition des chômeurs selon le sexe et les principaux obstacles à trouver un emploi



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Les exigences en termes de niveau d'études/de compétence constitue le deuxième obstacle à l'emploi des jeunes. Ainsi, 18,3 pour cent des jeunes chômeurs ont affirmé que l'inadéquation entre le niveau d'études/de compétence et le poste proposé était un obstacle pour décrocher un emploi. Ce handicap touche plus les hommes (20,8 pour cent) que les femmes (15 pour cent).

Malgré l'existence d'un arsenal de programmes d'aide à l'insertion des primo-demandeurs d'emploi, le manque d'expérience professionnelle constitue un obstacle non moins important. Parmi l'ensemble des jeunes chômeurs, 11 pour cent ont mentionné leur incapacité de satisfaire aux exigences des emplois proposés par les entreprises parce qu'ils n'avaient pas assez d'expérience professionnelle. Cette proportion est de 11 pour cent chez les hommes et de 10 pour cent chez les femmes.

Un peu plus du tiers des jeunes chômeurs âgés de 15 à 29 ans jugent inutiles les études et les formations pour l'obtention d'un emploi. Selon le tableau 3.28, parmi les 420 102 chômeurs, on dénombre 162 545 individus ayant déclaré que les études et les formations reçues n'étaient pas utiles dans la quête d'un emploi. Ce sentiment est partagé par les deux sexes, avec cependant une certitude plus marquée chez les jeunes hommes (environ 46 pour cent) que chez les femmes (près de 28 pour cent). Toutefois, environ 68 pour cent des jeunes femmes chômeuses estiment que les études et les formations sont utiles dans la recherche d'emploi.

Tableau 3.28 Perception des chômeurs par rapport aux études/formation réalisées selon le sexe

Utilité des études/formation	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Très utiles	36 906	15,1	58 567	33,4	95 473	22,7
Plutôt utiles	68 000	27,8	59 929	34,1	127 930	30,5
Pas utiles	113 577	46,4	48 968	27,9	162 545	38,7
Je ne sais pas	26 098	10,7	6 341	3,6	32 439	7,7
Non disponible	0	0,0	1 715	1,0	1 715	0,4
Total	244 581	100,0	175 521	100,0	420 102	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Malgré la hausse préoccupante du chômage parmi les individus ayant un niveau d'éducation supérieur, le quart des jeunes chômeurs tunisiens âgés de 15 à 29 ans continuent de croire que l'enseignement supérieur constitue un gage pour l'insertion dans le marché du travail. Ainsi, parmi les 420 102 jeunes chômeurs, on dénombre 106 522 individus ayant ce sentiment (tableau 3.29). Il est beaucoup plus manifeste chez les femmes (28,6 pour cent) que chez les hommes (23,1 pour cent).

Outre l'enseignement supérieur, l'apprentissage auprès des employeurs est jugé primordial pour l'insertion professionnelle. En effet, deux jeunes chômeurs sur dix estiment que l'acquisition des compétences par l'apprentissage au sein des entreprises est nécessaire pour trouver un emploi. Ce constat est valable aussi bien pour les femmes (plus de 21 pour cent) que pour les hommes (environ 20 pour cent).

La formation à l'entrepreneuriat est la troisième voie jugée importante pour améliorer l'employabilité. Parmi l'ensemble des jeunes chômeurs, 63 751 croient en ce mode de formation, soit 15,2 pour cent. Cette proportion est de 18,8 pour cent chez les hommes et 10,1 pour cent chez les femmes.

Tableau 3.29 Etudes jugées utiles par les chômeurs pour trouver un emploi selon le sexe

Etudes jugées utiles	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Achever la formation professionnelle	25 908	10,6	9 022	5,1	34 929	8,3
Achever l'enseignement secondaire	32 430	13,3	14 543	8,3	46 972	11,2
Achever l'enseignement supérieur	56 409	23,1	50 112	28,6	106 522	25,4
Apprentissage auprès d'un employeur	48 358	19,8	37 624	21,4	85 982	20,5
Formation à l'entrepreneuriat	46 017	18,8	17 735	10,1	63 751	15,2
Formation à l'informatique	21 749	8,9	27 009	15,4	48 757	11,6
Langues étrangères	9 799	4,0	13 757	7,8	23 556	5,6
Autre	3 912	1,6	4 883	2,8	8 794	2,1
Non disponible	0	0,0	837	0,5	837	0,2
Total	244 581	100,0	175 521	100,0	420 102	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le découragement touche les jeunes chômeurs tunisiens et notamment les femmes. Les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le tableau 3.30, font ressortir que sur cent jeunes chômeurs, douze renoncent à la recherche d'emploi. Le phénomène concerne davantage les femmes (18 pour cent) que leurs homologues masculins (environ 8 pour cent).

Tableau 3.30 Chômage des jeunes, aux sens strict et large, et découragement selon le sexe

Chômeurs/découragés	Hommes	Femmes	Ensemble
Chômeurs (sens strict)	244 581	175 521	420 102
Chômeurs (sens large)	281 677	258 389	540 065
Taux de chômage (sens strict)	27,8%	39,6%	31,8%
Taux de chômage (sens large)	30,8%	49,1%	37,4%
Découragés	22 031	46 556	68 587
Découragés/Chômeurs (sens large) %	7,8	18,0	12,7
Découragés/Population active (sens large) %	2,4	8,8	4,8
Population active (sens large)	916 004	526 512	1 442 515

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le manque d'emploi dans la région et les recherches infructueuses sont les principales causes de découragement. En effet, environ 45 pour cent des jeunes découragés renoncent à la recherche d'emploi car ils estiment qu'il n'y a pas d'emplois dans leur région de résidence (tableau 3.31). En outre, un tiers a renoncé à la quête d'emploi parce que les recherches effectuées auparavant étaient infructueuses.

Par ailleurs, il est à noter que 10,5 pour cent des jeunes découragés ne connaissent pas les réseaux et mécanismes de recherche d'emploi, ce qui nécessiterait des efforts supplémentaires en termes d'information et de communication de la part des différents intervenants sur le marché du travail et à leur tête les services publics d'emploi.

Tableau 3.31 Répartition des chômeurs découragés selon le motif de non-recherche d'emploi et le sexe

Motif de découragement	Hommes		Femmes		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%
Ne sait pas où/comment chercher du travail	1 365	6,2	5 813	12,5	7 178	10,5
Pas d'emploi adéquat disponible par rapport aux compétences	3 194	14,5	4 405	9,5	7 599	11,1
A cherché un emploi avant, mais impossible d'en trouver un	9 392	42,6	13 523	29,0	22 916	33,4
Trop jeune pour chercher un emploi	273	1,2	0	0,0	273	0,4
Pas d'emploi disponible dans la région	7 807	35,4	22 814	49,0	30 621	44,6
Total	22 031	100,0	46 556	100,0	68 587	100,0

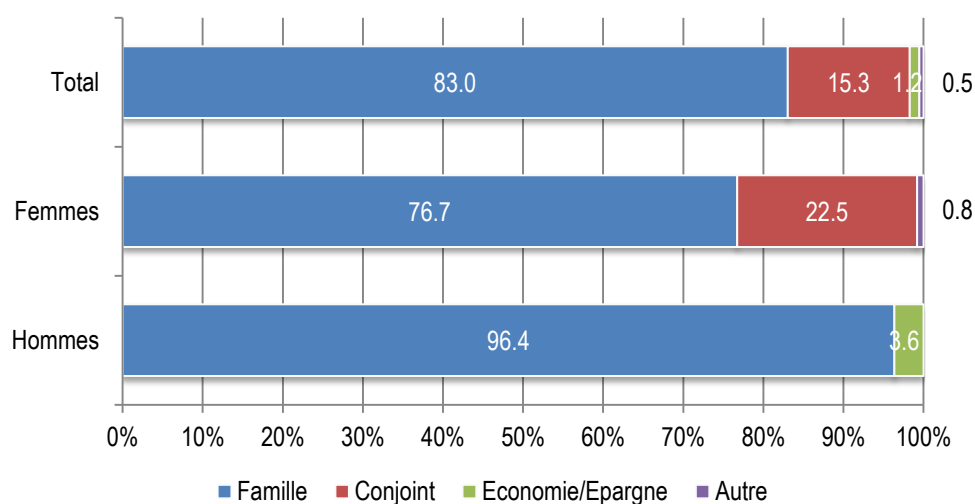
Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Les jeunes Tunisiens découragés dépendent principalement des ressources financières de leur famille. Ainsi, selon le graphique 3.22, 83 pour cent de l'ensemble de ces jeunes sont pris en charge par leur famille. Cette proportion atteint 96,4 pour cent chez les hommes et 76,7 pour cent chez les femmes.

Bon nombre de jeunes découragés (15,3 pour cent) sont pris en charge par leur conjoint. Ce sont essentiellement des femmes, avec une proportion de 22,5 pour cent. Parmi les jeunes hommes découragés, 3,6 pour cent vivent de leurs économies.

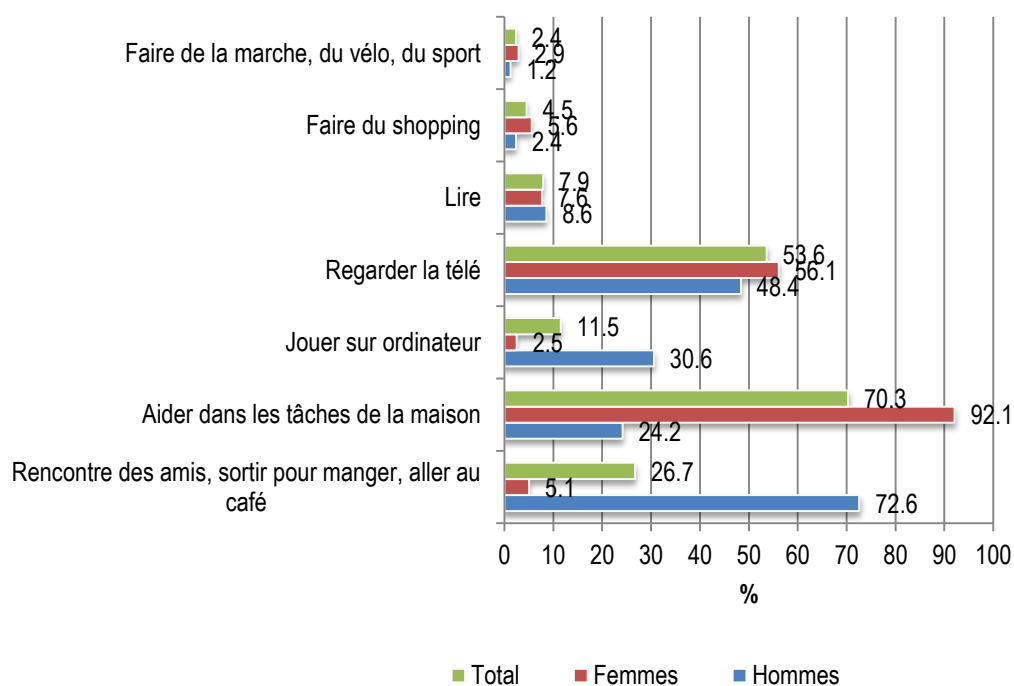
D'après le graphique 3.23, les jeunes femmes découragées sont occupées principalement par les tâches du ménage (92,1 pour cent), quant aux jeunes hommes, ils passent essentiellement leur temps à «la rencontre avec les amis, la sortie pour manger ou aller au café» (72,6 pour cent). La télévision occupe bon nombre de femmes (56,1 pour cent) et d'hommes (48,4 pour cent). A contrario, la lecture n'occupe qu'une faible proportion d'hommes (8,6 pour cent) et de femmes (7,6 pour cent).

Graphique 3.22 Jeunes découragés non scolarisés selon la principale source de ressources financières



Source : ETVA-Tunisie, 2013.

Graphique 3.23 Activités des jeunes découragés non scolarisés au cours d'une journée typique (réponses multiples)



Source : ETVA-Tunisie, 2013.

4. Les étapes de la transition

4.1 Concepts et objectifs de l'approche de l'OIT

Définir le concept de «la transition de l'école vers la vie active» est une question sensible, en ce sens qu'il peut en résulter des interprétations différentes. La plupart des études définissent la transition comme le temps écoulé entre la sortie de l'école (soit à l'obtention du diplôme, soit par abandon) et le premier emploi régulier. Cependant, la définition de l'emploi régulier varie d'une étude à une autre et d'un pays à un autre. Aussi, nombre d'études fixent-elles la fin de la transition au premier emploi, quel qu'il soit, tandis que certaines autres se réfèrent à des dimensions qualitatives telles que le premier emploi régulier, caractérisé par un contrat type.

Les ETVA de l'OIT ont été conçues de manière à appliquer une définition plus stricte de l'«emploi régulier» que celle généralement utilisée. En partant du principe qu'une personne n'a pas «transité» jusqu'à ce qu'elle occupe un emploi qui réponde aux critères de base de la «décence», à savoir une permanence de l'emploi qui puisse garantir au travailleur un sentiment de sécurité (par exemple, un contrat à durée indéterminée), ou un emploi dont le travailleur est personnellement satisfait, l'OIT introduit donc une nouvelle dimension de la qualité dans la définition standard de la transition de l'école au travail.

4.1.1 Concept de transition standard²

La transition de l'école vers la vie active est définie comme le passage d'une jeune personne (âgée de 15 ans à 29 ans) à partir de la fin des études jusqu'au premier emploi stable ou satisfaisant.

- Un emploi stable est caractérisé par l'existence d'un contrat d'embauche (verbal ou écrit) d'une durée supérieure à un an. Par conséquent, les emplois indépendants, où la relation d'emploi n'est pas basée sur un contrat écrit, en sont exclus. Le contraire de l'emploi stable est un emploi temporaire ou un emploi à durée déterminée.
- L'emploi satisfaisant est une notion subjective, basée sur l'auto-évaluation de l'employé. Il implique un travail que le concerné estime «correspondre» au profil de carrière qu'il souhaite à cet instant précis. Il s'oppose au travail non satisfaisant, qui implique une insatisfaction par rapport à l'emploi.

Ce faisant, le choix d'un emploi «stable» ou «satisfaisant» traduit la volonté de l'OIT de rompre avec les définitions traditionnelles de la transition qui mettent l'accent sur le premier emploi, indépendamment de la qualification. En outre, le recours à une valeur normative pour le type d'emploi se fonde sur la volonté de l'Organisation de promouvoir le concept d'un emploi décent pour tous.

Dès lors, une jeune personne ne saurait avoir terminé sa transition vers l'emploi si elle est engagée dans un travail qui, de par sa nature précaire ou non satisfaisante, ne lui profite que très peu. En d'autres termes, une jeune personne n'a pas achevé sa transition lorsque le travail pour lequel elle est employée n'utilise pas tout son potentiel en tant qu'acteur productif, ne renforce pas sa confiance en elle-même, n'ajoute pas de valeur au cheminement de carrière qu'elle souhaite, ne lui ouvre pas de possibilité d'intégration sociale et ne lui garantit pas un revenu équitable et suffisant pour elle et sa famille.

² Cette section est adaptée de OIT (2013), Chapitre 5.

4.1.2 Les étapes de la transition

On distingue trois étapes de transition:

1. Transition achevée: une jeune personne dont la transition est achevée ou qui a «transité» est celle qui est actuellement dans:
 - un emploi stable, satisfaisant ou non satisfaisant;
 - un emploi satisfaisant mais temporaire;
 - un emploi indépendant jugé satisfaisant.
2. En transition: une jeune personne est toujours «en transition» si elle répond à une des situations suivantes:
 - actuellement au chômage (au sens large);
 - actuellement employée dans un emploi temporaire et non satisfaisant;
 - actuellement indépendante et insatisfaite; ou
 - actuellement inactive, non scolarisée et désireuse de chercher du travail.
3. Transition non amorcée: une jeune personne dont la transition n'est pas amorcée ou qui n'a «pas encore transité» est une personne qui répond à un des cas suivants:
 - encore à l'école et inactive (élèves/étudiants inactifs); ou
 - actuellement inactive, non scolarisée et n'ayant aucune intention de chercher du travail.

4.1.3 Les phases de la transition

Pour une jeune personne ayant achevé sa transition ou ayant transité, une question importante demeure celle de savoir si elle a rencontré ou non des difficultés pour obtenir un emploi stable/satisfaisant. Cette question conduit à une analyse rétrospective, en ce sens que l'on doit tenir compte du laps de temps écoulé entre la sortie de l'école et l'obtention d'un emploi stable et/ou satisfaisant.

La période de transition décrit les phases (exclusives) suivantes:

1. Transition directe: un jeune qui, après avoir quitté l'école, est embauché, dès sa première expérience professionnelle, dans un emploi stable ou satisfaisant;
2. Périodes d'emploi temporaire/ indépendant et non satisfaisant ou sans contrat et aucune période de chômage ou d'inactivité;
3. Périodes de chômage, avec ou sans périodes d'emploi ou d'inactivité;
4. Autre : une jeune personne peut être classée dans la catégorie «Autre» si, après avoir quitté l'école, elle a voyagé ou a été engagée comme personnel domestique.

4.1.4 Les modalités de la transition

La prise en compte du temps, pour les quatre phases possibles de transition, permet de distinguer la «transition courte» de la «transition moyenne» et de la «transition longue».

Une transition courte est une transition pour laquelle, avant d'obtenir l'actuel emploi stable et/ou satisfaisant, le jeune a connu soit:

- une transition directe;

- une période d'emploi temporaire/indépendant/un emploi sans contrat et non satisfaisant de moins d'un an, sans période de chômage ou d'inactivité;
- une période de chômage de moins de trois mois (avec ou sans périodes d'emploi ou d'inactivité); ou
- une période d'inactivité de moins d'un an.

Une transition moyenne est une transition pour laquelle, avant d'obtenir l'actuel emploi régulier et/ou satisfaisant, le jeune a connu soit:

- une période d'emploi temporaire/indépendant/un emploi sans contrat et non satisfaisant comprise entre un an et deux ans, sans période de chômage ou d'inactivité;
- une période de chômage de trois mois à un an (avec ou sans périodes d'emploi ou d'inactivité); ou
- une période d'inactivité d'un an ou plus.

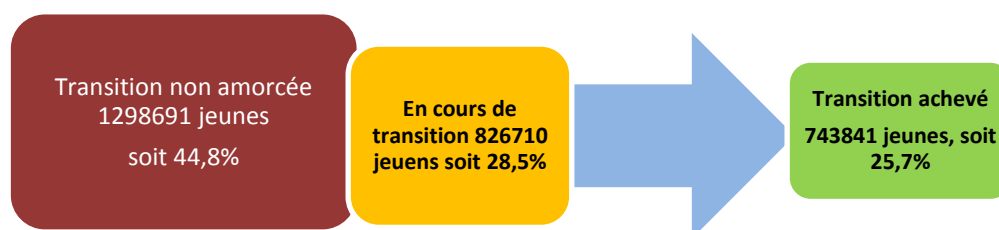
Une transition longue est une transition pour laquelle, avant d'obtenir l'actuel emploi stable et/ou satisfaisant, le jeune a connu soit:

- une période d'emploi temporaire/indépendant/un emploi sans contrat et non satisfaisant de deux ans ou plus, sans période de chômage ou inactivité; ou
- une période de chômage d'un an ou plus (avec ou sans périodes d'emploi ou d'inactivité).

4.2 Les étapes de la transition en Tunisie

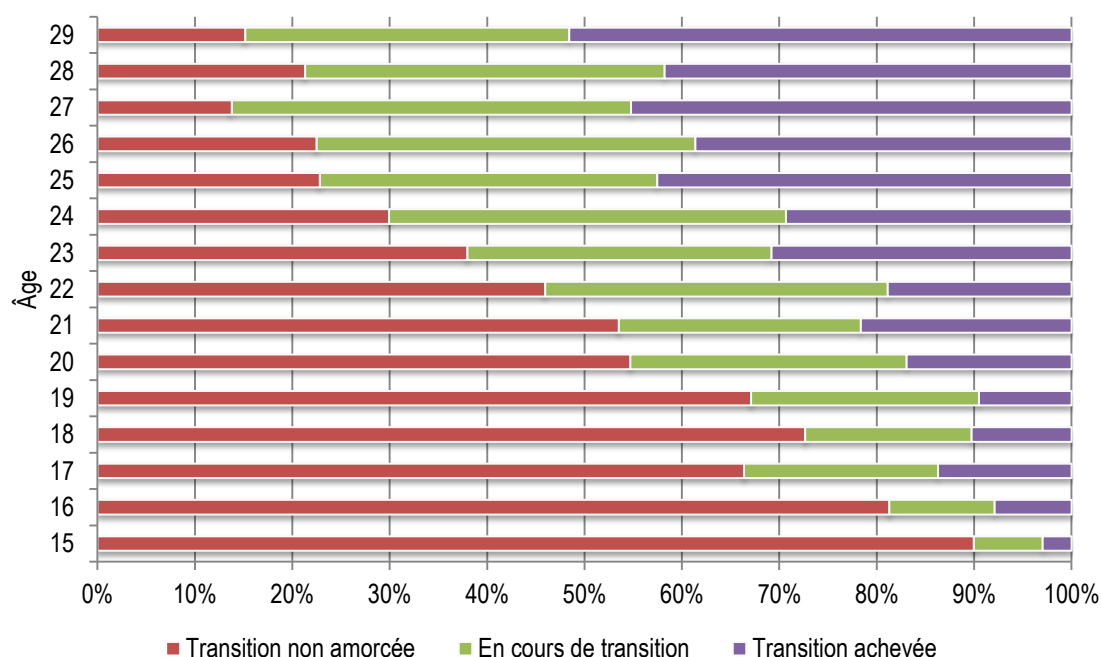
La transition des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans de l'école vers la vie active s'avère difficile. En effet, selon le graphique 4.1, parmi les 2 895 682 jeunes seulement le quart d'entre eux (25,7 pour cent) ont achevé leur transition vers un emploi stable ou satisfaisant, contre 28,5 pour cent qui sont en cours de transition et 44,8 pour cent qui ne l'ont pas encore amorcée.

Graphique 4.1 Schéma de transition des jeunes tunisiens âgés de 15-29 ans



Le taux de transitions achevées augmente avec l'âge. Il ressort du graphique 4.2 que la moitié des jeunes Tunisiens âgés de 29 ans ont déjà achevé leur transition, contre 15 pour cent des jeunes âgés de moins de 20 ans. L'accentuation de la disparité en matière de transition en fonction de l'âge s'explique bien évidemment par la baisse progressive de la scolarité notamment chez les jeunes d'âge avancé, censés normalement terminer leurs études. En effet, le taux d'achèvement de la transition est de l'ordre de 33 pour cent chez les jeunes de niveau d'éducation supérieur, contre un taux de 22 pour cent chez les jeunes ayant un niveau d'éducation inférieur.

Graphique 4.2 Les étapes de la transition



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La transition de l'école vers un emploi stable ou satisfaisant est plus fluide chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le graphique 4.3, montrent que 36,6 pour cent des hommes ont achevé leur transition, contre seulement 14,9 pour cent des femmes. D'ailleurs, plus de la moitié des femmes en âge d'activité n'ont pas encore commencé leur transition vers la vie active. La disparité entre les sexes en matière de transition peut être expliquée par le fait que les femmes optent davantage pour la poursuite et le prolongement de leurs études. En effet, 39 pour cent de celles âgées entre 15 et 29 ans sont inactives pour raison de scolarité, contre 33 pour cent des hommes.

Graphique 4.3 Les étapes de la transition par sexe



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La transition est plus avancée chez les jeunes ruraux que celle de leurs homologues du milieu urbain. D'après le tableau 4.1, seulement 34 pour cent des jeunes résidant dans des zones rurales n'ont pas amorcé leur transition, contre 50,3 pour cent des jeunes du milieu urbain. La transition relativement avancée des jeunes ruraux peut être expliquée d'une part par la faible scolarité de ces jeunes, dont bon nombre s'engagent précocement dans des emplois agricoles, et d'autre part par le fait que ces jeunes sont vraisemblablement

moins exigeants quant à la qualité de l'emploi, du fait de leurs faibles qualifications. En effet, sur cent jeunes vivant dans le milieu rural, cinq ne sont pas scolarisés, contre seulement un individu sur cent dans le milieu urbain. En outre, près de 12 pour cent des jeunes ruraux ont un niveau d'éducation supérieur, contre environ 28 pour cent des jeunes citadins.

Contrairement aux autres régions, les jeunes ruraux du sud-ouest sont moins intéressés à la transition vers la vie active. Ceci peut être dû au phénomène de migration (interne ou externe) accentué dans ces zones aux conditions climatiques non favorables à l'agriculture.

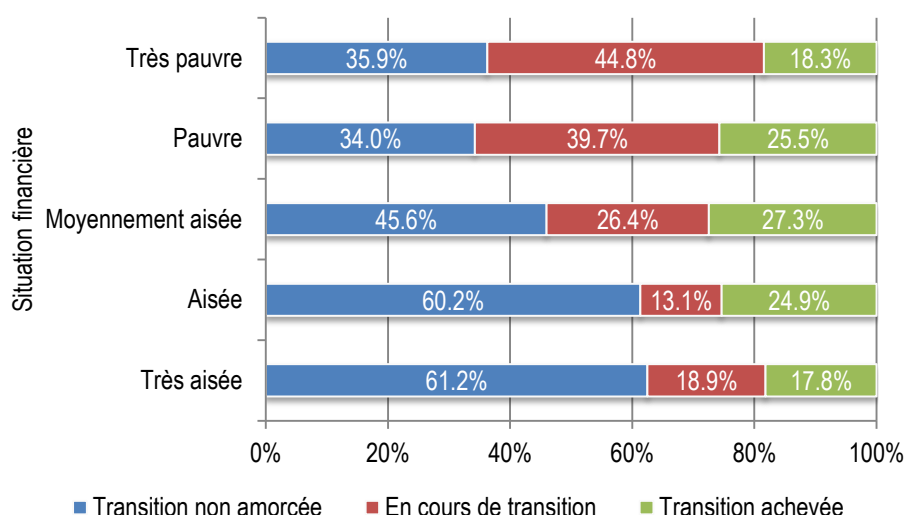
Tableau 4.1 Les étapes de la transition par région et milieu (%)

Région	Milieu	Transition achevée	Transition en cours	Transition non amorcée	Non disponible	Total
District de Tunis	Urbain	23,9	22,7	53,1	0,3	100,0
	Rural	39,0	22,5	38,6	0,0	100,0
	Total	25,2	22,7	51,9	0,2	100,0
Nord-est	Urbain	27,0	24,3	47,2	1,4	100,0
	Rural	36,6	31,4	32,0	0,0	100,0
	Total	30,8	27,1	41,3	0,9	100,0
Nord-ouest	Urbain	18,9	41,8	39,3	0,0	100,0
	Rural	27,4	47,1	25,6	0,0	100,0
	Total	24,1	45,0	30,9	0,0	100,0
Centre-est	Urbain	29,2	19,9	49,3	1,5	100,0
	Rural	26,1	42,1	31,5	0,4	100,0
	Total	28,4	25,8	44,5	1,2	100,0
Centre-ouest	Urbain	18,0	25,0	55,3	1,8	100,0
	Rural	19,0	42,0	37,7	1,2	100,0
	Total	18,7	36,1	43,8	1,4	100,0
Sud-est	Urbain	23,6	16,9	57,5	1,9	100,0
	Rural	29,2	30,9	39,5	0,5	100,0
	Total	25,2	20,9	52,4	1,5	100,0
Sud-ouest	Urbain	24,1	34,9	40,0	0,9	100,0
	Rural	24,5	26,3	46,0	3,1	100,0
	Total	24,3	32,1	41,9	1,6	100,0
Moyenne générale		25,7%	28,5	44,8	0,9	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Plus la famille est pauvre, plus le jeune commence tôt sa transition. En effet, les résultats de l'ETVA 2013, présentés dans le graphique 4.4, montrent que les jeunes de familles aisées et très aisées qui n'ont pas encore amorcé leur transition représentent près de 60 pour cent des jeunes en âge d'activité. Par ailleurs, ce sont les jeunes appartenant à des familles moyennement aisées et assez pauvres qui achèvent le plus rapidement leur transition. Ceux dont les familles sont très pauvres restent plutôt en phase de transition.

Graphique 4.4 Les étapes de la transition par situation financière de la famille



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

4.2.1 Les jeunes qui n'ont pas encore commencé leur transition

La poursuite des études constitue le principal motif du non-déclenchement de la transition. On compte près de 1,3 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit 44,8 pour cent du total, qui n'ont pas encore entamé la transition de l'école vers la vie active. La raison principale est la scolarisation: 81 pour cent des jeunes n'ayant pas amorcé leur transition sont des élèves qui ne sont pas encore à la quête d'un emploi. Ceci est la conséquence directe des politiques d'éducation et de formation professionnelle visant une meilleure et plus longue scolarisation et la réduction de l'abandon de cette dernière.

Le renoncement à l'activité constitue un motif non moins important qui retarde la transition des jeunes femmes. En effet, les femmes constituent la quasi-totalité (92,2 pour cent) des jeunes inactifs non scolarisés et qui ne sont pas à la recherche d'emploi.

Les jeunes qui n'ont pas amorcé leur transition de l'école vers la vie active pour raison de poursuite d'études sont plutôt ceux de niveau secondaire (56,8 pour cent). Les jeunes non scolarisés et n'ayant pas encore entamé leur transition sont majoritairement de niveau primaire (tableau 4.2).

Tableau 4.2 Répartition des jeunes n'ayant pas amorcé leur transition selon le motif et le niveau d'instruction (%)

	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur et plus	Non disponible	Total
Encore à l'école et inactif	0,0	13,0	56,8	30,1	0,1	100,0
Inactif non scolarisé	12,7	57,3	25,7	3,8	0,5	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

D'après le tableau 4.3, la majorité (89,3 pour cent) des jeunes qui n'ont pas commencé leur transition sont célibataires, 10,5 pour cent sont mariés et 0,2 pour cent sont divorcés. La transition n'a pas été déclenchée chez les jeunes célibataires en raison principalement de la poursuite des études. A contrario, le renoncement à l'activité constitue la principale cause empêchant le déclenchement de la transition des jeunes mariés (qui sont majoritairement des femmes au foyer).

Tableau 4.3 Répartition des jeunes n'ayant pas amorcé leur transition selon le motif et l'état civil

Motif	Célibataires		Mariés		Divorcés		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Encore à l'école et inactif	1 043 705	90,0	7 859	5,8	0	0,0	1 051 564	81,0
Inactif, non scolarisé	115 652	10,0	128 467	94,2	3 010	100,0	247 128	19,0
Total	1 159 356	89,3	136 326	10,5	3 010	0,2	1 298 691	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

4.2.2 Les jeunes en transition

Selon les résultats de l'enquête ETVA 2013, présentés dans le tableau 4.4, 65 pour cent des jeunes Tunisiens en cours de transition sont des chômeurs à la recherche d'un emploi. Ceux exerçant un emploi (salarié ou indépendant) ne les satisfaisant pas représentent seulement 19 pour cent de ces jeunes. Ceci confirme que le problème majeur des jeunes Tunisiens âgés de 15 à 29 ans demeure la difficulté d'accéder à un emploi satisfaisant, et ce malgré la panoplie de programmes et d'instruments mis en œuvre pour aider les jeunes à trouver un emploi salarié ou à s'installer à leur propre compte.

Les femmes sont plus nombreuses à la recherche d'emploi (chômeuses ou inactives). Le phénomène d'insatisfaction du travail (temporaire ou indépendant) est plus fréquemment observé chez les hommes. Les femmes diplômées du supérieur sont plus sélectives lors du choix de leur avenir professionnel.

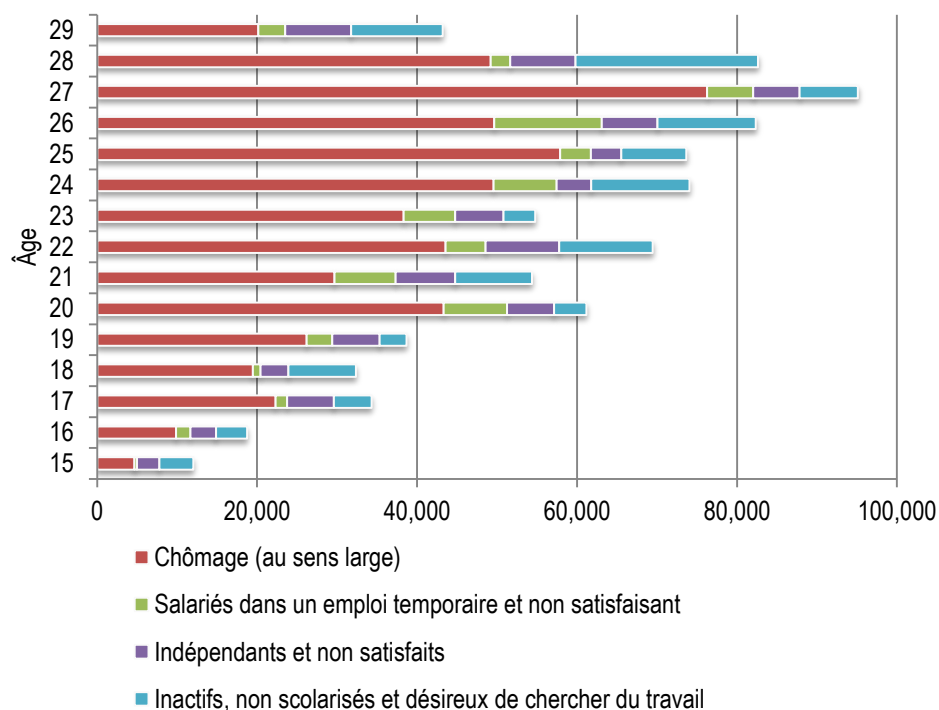
Tableau 4.4 Répartition des jeunes en phase de transition selon le motif et le sexe

Motif	Hommes			Femmes		
	N	Part des hommes (%)	Situation (%)	N	Part des femmes (%)	Situation (%)
Chômage (au sens large);	281 676	52,2	69,4	258 389	47,8	61,4
Employé dans un emploi temporaire et non satisfaisant	45 905	64,3	11,3	25 540	35,7	6,1
Indépendant et insatisfait	54 927	63,0	13,5	32 237	37,0	7,7
Inactif, non scolarisé et désireux de chercher du travail	23 129	18,1	5,7	104 907	81,9	24,9
Total	405 638	49,1	100,0	421 072	50,9	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Selon le graphique 4.5, la majorité des jeunes en transition sont âgés entre 26 et 28 ans; c'est la tranche d'âge qui correspond à la fin du cycle des études supérieures et à la recherche d'un emploi stable. Les jeunes exerçant un emploi temporaire et non satisfaisant sont plutôt âgés entre 20 et 25 ans: c'est l'âge des premières tentatives d'emploi, la plupart du temps dans des emplois précaires peu satisfaisants.

Graphique 4.5 Répartition des jeunes en phase de transition selon l'âge



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

D'après le tableau 4.5, près d'un quart des jeunes en cours de transition résident dans la région du centre-est, ceci étant dû à la prépondérance, dans cette région, de secteurs à caractère saisonnier tel que le tourisme, le textile et l'habillement, caractérisés par des emplois souvent précaires et non satisfaisants parce qu'ils sont pénibles. D'un autre côté, les jeunes de la région du centre-ouest semblent être les plus intéressés au travail indépendant.

Tableau 4.5 Répartition des jeunes en transition selon le motif et la région (%)

Motif de transition	District de Tunis	Nord-est	Nord-ouest	Centre-est	Centre-ouest	Sud-est	Sud-ouest	Total
Chômage (au sens large)	74,8	70,6	62,5	61,5	57,3	52,1	82,4	65,3
Employé dans un emploi temporaire et non satisfaisant	9,0	9,1	7,9	12,6	9,1	0,0	3,8	8,6
Indépendant et insatisfait	3,7	3,1	18,5	6,5	20,9	13,2	8,7	10,5
Inactif, non scolarisé et désireux de chercher du travail	12,5	17,2	11,1	19,4	12,7	34,7	5,2	15,5
Part régionale de jeunes en transition	17,7	12,9	15,9	22,4	16,9	7,0	7,2	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

La répartition des jeunes en transition selon le niveau d'instruction montre que 41,3 pour cent d'entre eux ont un niveau primaire, 34,8 pour cent ont un niveau secondaire et 21,8 pour cent ont un niveau supérieur (tableau 4.6). Quel que soit le niveau d'instruction, la plupart des jeunes en transition sont au chômage: 60,4 pour cent de ceux qui ont un niveau primaire, 61,3 pour cent de ceux du niveau secondaire et 82 pour cent de ceux du niveau supérieur.

Tableau 4.6 Répartition des jeunes en transition selon le niveau d'instruction

Motif de transition	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Non disponible	Total
% (horizontal)						
Chômage (au sens large)	1,7	38,1	32,7	27,4	0,1	100,0
Employé dans un emploi temporaire et non satisfaisant	0,0	40,9	36,3	22,8	0,0	100,0
Indépendant et insatisfait	3,9	41,0	45,5	9,6	0,0	100,0
Inactif, non scolarisé et désireux de chercher du travail	3,2	54,9	35,9	6,0	0,0	100,0
Total	2,0	41,3	34,8	21,8	0,1	100,0
% (vertical)						
Chômage (au sens large)	55,0	60,4	61,3	82,0	100,0	65,3
Employé dans un emploi temporaire et non satisfaisant	0,0	8,6	9,0	9,1	0,0	8,6
Indépendant et insatisfait	20,3	10,5	13,8	4,7	0,0	10,5
Inactif, non scolarisé et désireux de chercher du travail	24,8	20,6	15,9	4,3	0,0	15,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

4.2.3 Les jeunes qui ont achevé leur transition

La plupart des jeunes qui ont achevé leur transition (71 pour cent) occupent des emplois stables. D'après le tableau 4.7, les travailleurs temporaires satisfaits de leur emploi sont 11,2 pour cent et les indépendants satisfaits, 17,4 pour cent. Les femmes ayant terminé leur transition sont plutôt des employées stables. Celles exerçant en tant qu'indépendantes et satisfaites de leurs emplois représentent seulement les 12,8 pour cent de l'ensemble des femmes ayant achevé leur transition. Ce taux reste faible en comparaison de celui enregistré pour l'ensemble des jeunes (17,4 pour cent) et de celui enregistré dans les zones rurales (23,2 pour cent).

Tableau 4.7 Répartition des jeunes ayant achevé leur transition selon le motif, le sexe et le milieu

Motif de fin de transition	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	Total
% (horizontal)					
Un emploi stable, satisfaisant ou non satisfaisant	73,9	26,1	66,7	33,3	100,0
Un emploi satisfaisant mais temporaire	46,4	53,6	71,0	29,0	100,0
Un emploi indépendant jugé satisfaisant	79,2	20,8	53,1	46,9	100,0
Total	71,7	28,3	64,8	35,2	100,0
% (vertical)					
Un emploi stable, satisfaisant ou non satisfaisant	73,5	66,0	73,5	67,6	71,4
Un emploi satisfaisant mais temporaire	7,2	21,2	12,3	9,2	11,2
Un emploi indépendant jugé satisfaisant	19,2	12,8	14,3	23,2	17,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Les jeunes de niveau primaire semblent les plus intéressés au travail indépendant (tableau 4.8). Il en va de même pour les jeunes qui ont achevé leur transition au centre-ouest où 43,6 pour cent sont des indépendants satisfaits (contre 5 pour cent qui ont un emploi temporaire satisfaisant), alors qu'en moyenne, pour toutes les autres régions, les indépendants ne représentent que 17 pour cent de ceux qui ont achevé leurs transitions. Ceci confirme le constat déjà fait pour les jeunes en cours de transition, indiquant que les jeunes du centre-ouest sont plus intéressés au travail indépendant. Ceci peut être expliqué par la pauvreté de la texture économique dans cette région en termes de grands projets recrutant de la main-d'œuvre.

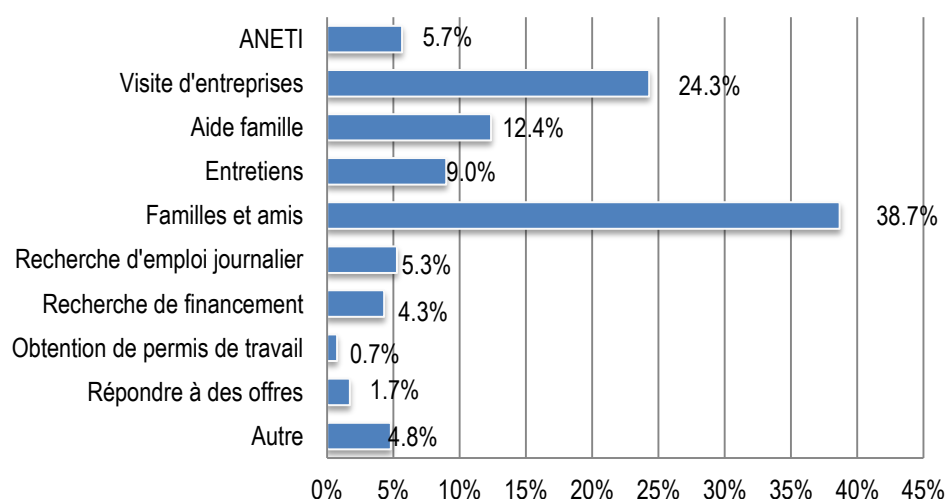
Tableau 4.8 Motifs d'achèvement de transition par niveau d'instruction

Motif de fin de transition	Aucun	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non disponible	Total
% (horizontal)						
Un emploi stable, satisfaisant ou non satisfaisant	2,6	41,8	36,9	18,7	2,6	100,0
Un emploi satisfaisant mais temporaire	0,0	34,4	43,4	22,2	0,0	100,0
Un emploi indépendant jugé satisfaisant	3,7	45,9	38,4	12,0	3,7	100,0
Total	2,5	41,7	37,9	17,9	2,5	100,0
% (vertical)						
Un emploi stable, satisfaisant ou non satisfaisant	74,2	71,6	69,5	74,4	74,2	71,4
Un emploi satisfaisant mais temporaire	0,0	9,2	12,8	13,9	0,0	11,2
Un emploi indépendant jugé satisfaisant	25,8	19,2	17,7	11,7	25,8	17,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Le moyen le plus répandu pour chercher un emploi, selon les jeunes qui ont achevé leur transition, est le réseau social: amis et famille. Selon le graphique 4.6, seulement 5,7 pour cent des jeunes ont mentionné qu'ils ont eu recours aux services de l'ANETI pour trouver leur emploi actuel.

Graphique 4.6 Procédure de recherche d'emploi pour ceux qui ont achevé leur transition

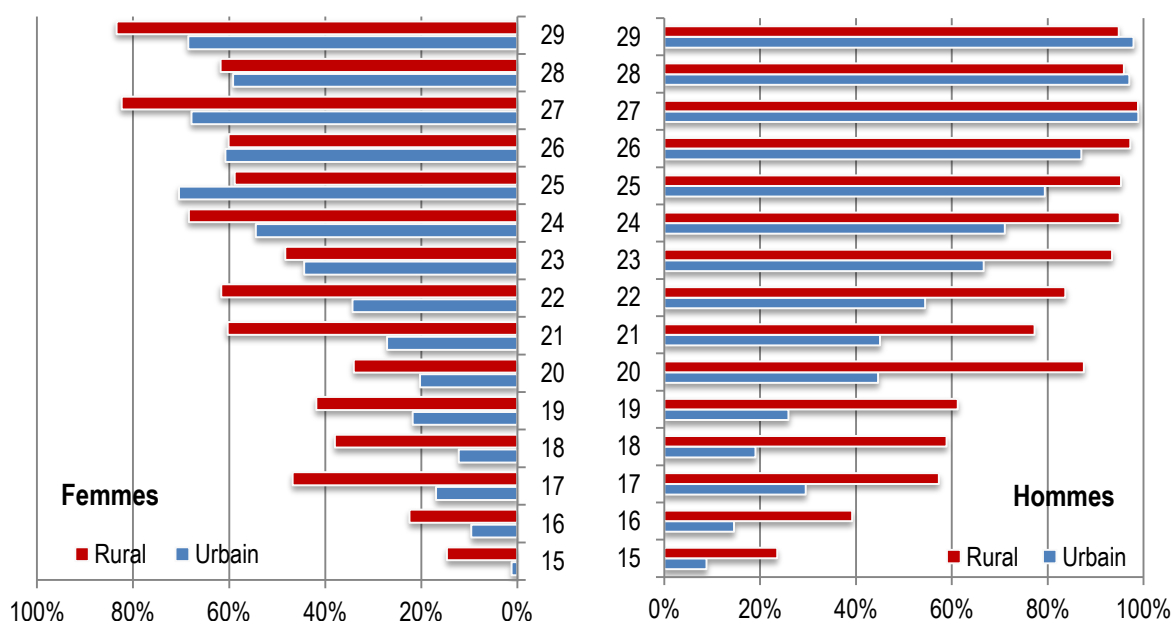


Source: ETVA-Tunisie, 2013.

4.3 Les caractéristiques d'une transition à succès en Tunisie

Les jeunes ayant commencé ou achevé leur transition représentent 54 pour cent des jeunes en âge d'activité (graphique 4.7). Ayant plus d'opportunités de prolonger leurs études, les femmes et les jeunes des milieux urbains commencent tardivement leur transition vers la vie active. A partir de 20 ans, plus de la moitié des jeunes hommes ont déjà commencé leur transition, tandis que pour les femmes ce taux ne sera atteint qu'à partir de l'âge de 24 ans.

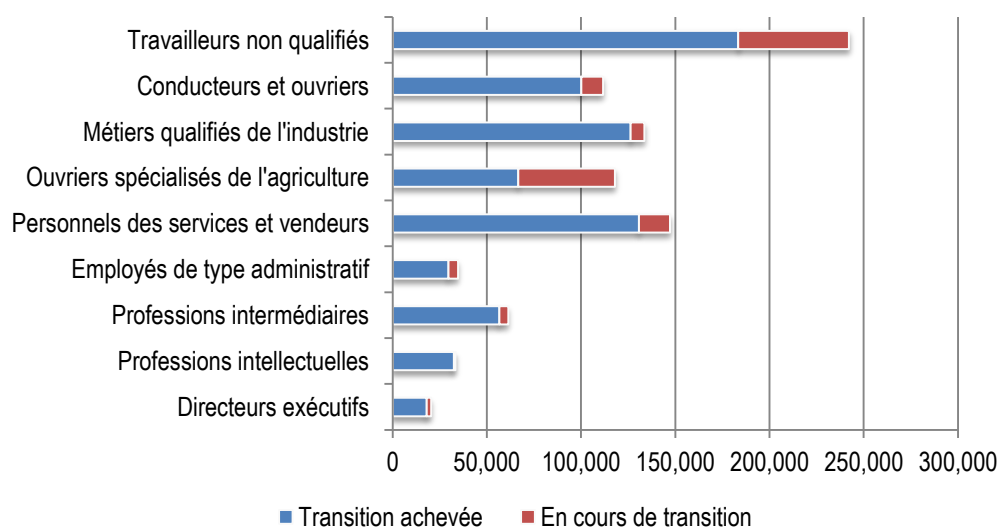
Graphique 4.7 Pyramide d'âge des actifs (transition en cours ou achevée) par sexe et milieu



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

D'après le graphique 4.8, les jeunes ayant achevé leur transition sont plutôt des travailleurs non qualifiés (24,6 pour cent), alors que pour les jeunes en cours de transition (autres que les travailleurs non qualifiés) c'est l'agriculture qui a la plus grande part.

Graphique 4.8 Effectifs jeunes par étape de transition et profession



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

4.4 Chemins et longueur de la transition

Parmi les jeunes Tunisiens qui ont achevé leur transition de manière directe, 38,7 pour cent sont embauchés dès leur première expérience professionnelle en emploi stable ou satisfaisant (tableau 4.9). Ce taux est de 39,4 pour cent chez les hommes et 31,3 pour cent chez les femmes. Il atteint 51,5 pour cent pour les indépendants satisfaits (surtout pour les hommes avec 54,1 pour cent), mais seulement 22,7 pour cent pour ceux ayant un emploi temporaire satisfaisant (15 pour cent pour les femmes).

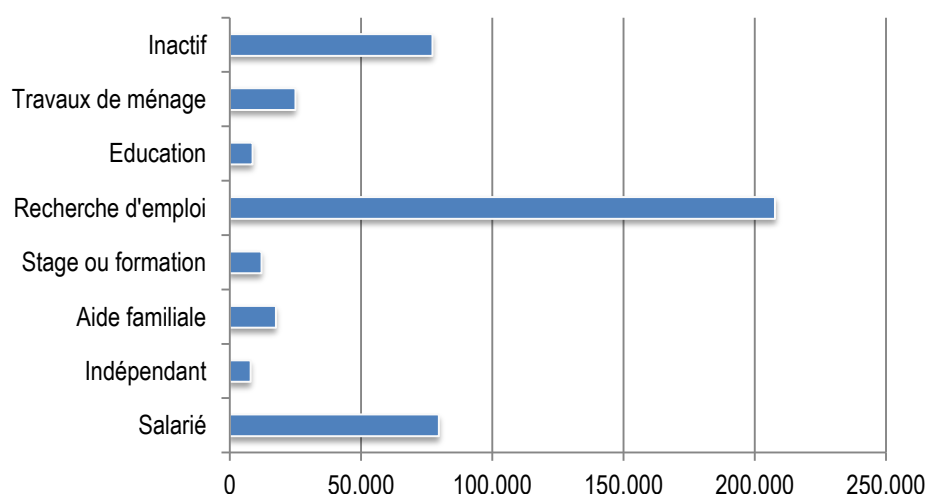
Tableau 4.9 Transition directe: type d'emploi par genre (%)

Type d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Un emploi stable, satisfaisant ou non satisfaisant	39,4	34,5	38,1
Un emploi satisfaisant mais temporaire	32,2	15,0	22,7
Un emploi indépendant jugé satisfaisant	54,1	42,0	51,5
Total transition achevée directement	39,4	31,3	38,7

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Quant aux autres jeunes qui ont passé par plus d'une activité, la majorité d'entre eux étaient principalement des chômeurs à la recherche d'emploi (graphique 4.9). Ceci confirme le fait que le problème de transition en Tunisie est de trouver un premier emploi.

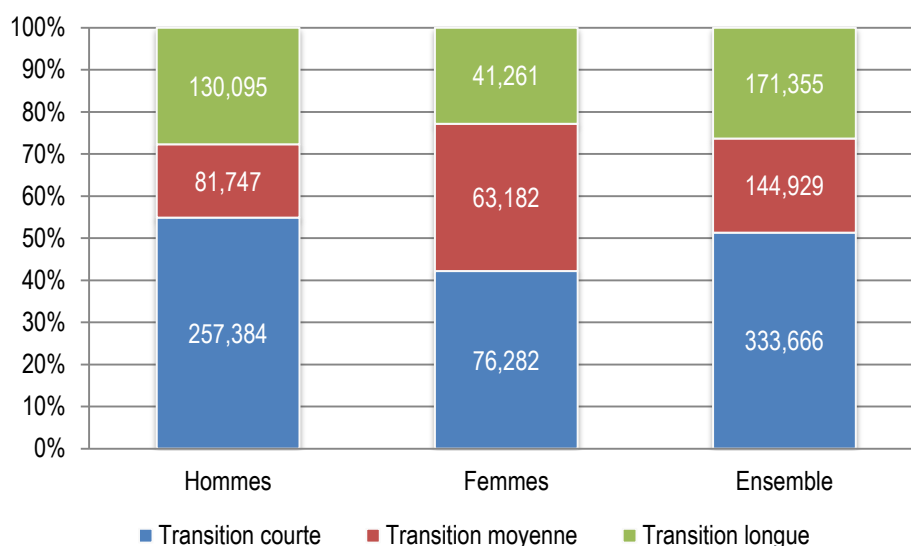
Graphique 4.9 Situation professionnelle antérieure à l'achèvement de transition



Source: ETVA-Tunisie, 2013.

D'après le graphique 4.10, plus de la moitié (53 pour cent) des jeunes Tunisiens en âge d'activité ayant achevé leur transition ont connus des transitions courtes et principalement des transitions directes. Près d'un jeune sur quatre ayant achevé sa transition a connu une transition longue. En Jordanie les transitions longues présentent un tiers des cas de transitions achevées, alors que pour l'Égypte et le Togo cette part ne dépasse pas les 15 pour cent. Contrairement aux hommes, les femmes ont moins de probabilité d'achever rapidement leur transition (45 pour cent des transitions sont courtes, contre 56 pour cent pour les hommes). Par contre, en moyenne, on trouve une égalité entre hommes et femmes en termes de nombre moyen de tentatives d'emplois intermédiaires (1,7 tentatives, sans compter les transitions directes).

Graphique 4.10 Type de transition par genre



Source: ETVA-Tunisie, 2013

En moyenne, les jeunes passent près de 27 mois à transiter. Cette durée moyenne est quasi égale entre milieux urbains et ruraux, mais plus longue de 2 mois pour les femmes que pour les hommes (tableau 4.10). La différence est plus accentuée en considérant les moyennes hors transition directe (4 mois de plus pour les femmes que les hommes, et 1,7 mois de plus pour les milieux ruraux que les milieux urbains). Pour obtenir un emploi stable, le jeune Tunisien cherche en moyenne durant 26,5 mois quel que soit son genre et son milieu de résidence. Par contre il peut devenir indépendant satisfait, en moyenne, au bout de 21 mois. Les femmes en général et les jeunes des milieux urbains achèvent leurs transitions vers un emploi indépendant satisfaisant au bout de 20,5 mois.

Tableau 4.10 Durée moyenne de transition par genre et milieu (en mois)

Genre de transition	Hommes	Femmes	Urbain	Rural	Ensemble
Durée moyenne de transition, hors transition directe	49,4	45,4	47,6	49,3	48,2
Durée moyenne de transition, y compris transition directe	26,0	27,9	26,3	26,9	26,5
Durée moyenne de transition vers un emploi stable	26,3	27,3	26,7	26,2	26,5
Durée moyenne de transition vers un emploi temporaire satisfaisant	39,5	34,8	31,1	48,8	36,8
Durée moyenne de transition vers un emploi indépendant satisfaisant	21,1	20,6	20,5	21,4	21,0

Note: Les durées moyennes sont calculées seulement sur la base des jeunes ayant achevé leur transition, en excluant ceux n'ayant pas répondu au calendrier (17 pour cent).

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

Enfin, il est important de noter pour terminer que la situation financière a un impact considérable sur la durée de transition (tableau 4.11). Ainsi les ménages aisés et très aisés ont une durée de transition deux fois inférieure aux ménages pauvres ou dans la moyenne et ceci qu'on inclue ou non la transition directe. Ce postulat se retrouve quand on regarde la transition vers un emploi stable qui prend moins de 9 mois pour un jeune issu d'un ménage aisé contre plus de 40 mois pour un jeune issu d'un ménage très pauvre. Les jeunes issus des milieux favorisés font des études plus avancées et commencent donc leur transition plus tardivement. En revanche il est clair que leur milieu (et leur niveau d'étude) leur garantissent une transition beaucoup plus aisée dans le monde du travail.

Tableau 4.11 Durée moyenne de transition selon la situation financière des ménages (en mois)

Genre de transition	Très aisée	Aisée	Dans la moyenne	Pauvre	Très pauvre
Durée moyenne de transition, hors transition directe	28,2	27,8	47,9	48,0	42,7
Durée moyenne de transition, y compris transition directe	13,7	11,6	27,1	36,1	24,1
Durée moyenne de transition vers un emploi stable	14,5	8,9	26,9	36,8	40,8
Durée moyenne de transition vers un emploi temporaire satisfaisant ou indépendant satisfaisant	19,2	18,9	27,5	32,4	34,7

Source: ETVA-Tunisie, 2013.

5. Les implications politiques

Depuis l'indépendance, l'emploi constitue un défi majeur en Tunisie. Outre les réformes et les mesures économiques entreprises, les pouvoirs publics ont mis en œuvres, au fil du temps, différents programmes actifs pour promouvoir l'emploi et réduire le chômage. Les jeunes étaient particulièrement visés par lesdits programmes et instruments, notamment au cours des dix dernières années, à cause de leur situation de plus en plus difficile sur le marché du travail.

Malgré les efforts déployés, le défi de l'emploi est loin d'être relevé. Les bonnes performances économiques enregistrées avant la révolution du janvier 2011 n'ont pas permis de créer suffisamment d'emploi pour absorber l'afflux d'une population active sans cesse croissante. Le modèle de développement adopté avant la révolution a montré ses limites en matière de création d'emploi notamment dans les régions de l'intérieur du pays. La situation du marché du travail s'est aggravée après la révolution à cause de la récession économique et des événements sociaux et politiques ayant marqué la phase de transition par laquelle passe la Tunisie. Par ailleurs, des questions se posent quant à l'opportunité et l'efficacité des programmes actifs d'emploi revus à maintes reprises.

5.1 La politique actuelle de l'emploi des jeunes en Tunisie

Au sens strict du terme, il n'existe pas une politique d'ensemble pour l'emploi en général et pour l'emploi des jeunes en particulier. Les politiques mises en œuvre au fil du temps concernent toute la population active mais elles sont limitées au domaine des politiques actives pour le marché du travail. Toutefois, les jeunes ont été visés par des programmes et des mesures spécifiques en vue de les aider à s'insérer dans le marché du travail.

Avant 2011, la promotion de l'emploi et la réduction du chômage étaient inscrits comme axe prioritaire dans les plans de développement économiques et sociale. Suite aux événements du 14 janvier 2011, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) a mis en place un plan d'urgence articulé autour de quatre axes (i) la création d'emploi, (ii) le développement de l'entrepreneuriat, (iii) la préservation des emplois existants dans les entreprises en difficulté et (iv) l'accompagnement actif des demandeurs d'emploi.

Le 16 octobre 2012, les programmes actifs d'emploi du fonds national de l'emploi ont été révisés une deuxième fois. Ce fonds a été créé en 1999 et ses programmes ont été revus une première fois en 2009. Les jeunes sont particulièrement visés par les programmes actifs d'emploi qui remontent à 1981, date de création du fonds d'emploi des jeunes, dont la gestion a été confiée à l'époque à l'office des travailleurs tunisiens à l'étranger, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est à noter qu'à partir de 1993, la gestion des programmes actifs d'emploi a été attribuée à l'Agence Tunisienne de l'Emploi actuellement nommée Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).

La réforme des programmes actifs d'emploi du 16 octobre 2012 a prévu quatre types de programmes:

- ***Le chèque d'amélioration de l'employabilité*** ayant pour objet de conférer aux demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne inscrits aux bureaux de l'emploi et du travail indépendant, des qualifications et des aptitudes pratiques en vue de faciliter leur insertion dans la vie professionnelle, et ce à travers la participation à des actions d'accompagnement, de formation complémentaire et d'adaptation professionnelle.
- ***Le chèque d'appui à l'emploi*** ayant pour objet d'encourager les entreprises du secteur privé exerçant dans le cadre du code d'incitations aux investissements à recruter les primo-demandeurs d'emploi de nationalité tunisienne inscrits aux bureaux de l'emploi et du travail indépendant.
- ***Le programme d'appui aux promoteurs des petites entreprises*** comportant notamment l'aide à l'identification de l'idée du projet, l'aide à l'élaboration de l'étude du projet et du plan d'affaires y afférent, l'adaptation en matière de gestion des entreprises et dans les domaines techniques nécessaires à la création du projet, l'accompagnement des promoteurs des petites entreprises, la prise en charge partielle par le fonds national de l'emploi de la contrepartie de services rendus par de petites entreprises et l'aide au financement de la création de petites entreprises.
- ***Le programme de partenariat avec les régions pour la promotion de l'emploi*** ayant pour objet de faciliter l'insertion des diverses catégories de demandeurs d'emplois dans la vie active à travers l'appui aux initiatives régionales ou locales revêtant une importance particulière au niveau des créations d'emplois et d'implantation de nouvelles entreprises. Les diverses composantes de la société civile dans la région sont associées à la conception, à l'élaboration, à l'exécution et au suivi dudit programme.

Le 14 janvier 2013, un nouveau contrat social a été signé entre le gouvernement et les partenaires sociaux (l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat). Il comporte cinq axes à savoir (i) la croissance économique et le développement des régions, (ii) les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, (iii) les relations professionnelles et le travail décent, (iv) la protection sociale et (v) l'institutionnalisation du dialogue social tripartite.

Concernant ***les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle***, le nouveau contrat social prévoit la réalisation d'une réforme globale du système d'enseignement, dans ses différents niveaux, afin qu'il réponde aux besoins de l'économie. Il a mis l'accent sur le respect du principe du partenariat réel entre les partenaires sociaux dans l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale d'emploi impliquant une gestion tournante, conformément au principe du partenariat tripartite et d'une représentativité égale des différentes parties au sein des structures de direction. Il prévoit la création d'un dispositif pour la promotion de compétences qui contribuent à la préservation de la

pérennité de l'entreprise, des postes d'emploi et du parcours professionnel des travailleurs de manière à permettre la réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle.

Une nouvelle réforme du dispositif national de la formation professionnelle a été élaborée et adoptée en décembre 2013 par un conseil ministériel. Cette réforme a pour finalité la mise en place d'un dispositif tunisien issu des spécifications économiques et sociales du pays, valorisant l'individu et produisant la réussite dans une complémentarité avec les autres composantes du système éducatif (éducation, enseignement supérieur) et capable de produire des compétences selon les normes internationales permettant de répondre aussi bien aux besoins du marché du travail local qu'à ceux des marchés internationaux.

La nouvelle réforme du dispositif national de la formation professionnelle qui s'étale sur la période 2014-2018, est articulée autour de quatre objectifs spécifiques:

- Le dispositif national de la formation professionnelle est bien intégrée dans le système national de développement des ressources humaines;
- L'efficacité et l'efficience tout au long du processus de formation sont garanties;
- Une gouvernance du dispositif national de la formation professionnelle répondant aux aspirations des individus, des entreprises, de la société et de la région en harmonisation avec le Contrat Social est mise en place;
- Un système de financement de la formation professionnelle répondant aux besoins et aspiration des individus, des entreprises, de la région et de la société concrétisant le principe de l'apprentissage tout au long de la vie est développé.

5.2 Des dispositions en faveur de l'emploi des jeunes

Les résultats de l'ETVA-2013 confirment les bonnes performances enregistrées par la Tunisie en matière d'éducation des jeunes. Toutefois, ils montrent que les jeunes tunisiens font face à différents problèmes d'emploi à l'instar de l'acuité du chômage, de la précarité, du renoncement à l'activité, etc. Ainsi, les politiques et les mesures entreprises pour promouvoir l'emploi des jeunes s'avèrent insuffisantes et peu coordonnées, ce qui produit une manque d'efficacité en termes de création d'emploi ou d'augmentation des revenus. Des dispositions structurelles s'imposent à l'Etat tunisien pour parvenir à un travail décent de sa jeunesse. Les dispositions structurelles ne peuvent produire leur effet sur l'emploi que sur le moyen et le long termes, la situation transitoire par laquelle passe le pays impose la mise en œuvre d'actions immédiates en faveur de l'emploi des jeunes.

5.2.1 Dispositions structurelles

A moyen et long termes le défi de l'emploi des jeunes ne peut être traité de manière satisfaisante que via une révision profonde du modèle de développement économique et du système de préparation des ressources humaines. Dans ce cadre, différentes dispositions s'imposent dont notamment les suivantes:

- **Repenser le modèle de développement économique.** Les études disponibles révèlent que le rythme de croissance de l'économie nationale est insuffisant et le contenu en emploi de la croissance demeure faible pour créer, au profit des jeunes, suffisamment d'emplois tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La Tunisie doit être dotée d'un modèle de croissance fort générateur d'emploi, en quantité et qualité. Les politiques publiques ont un rôle très important dans l'établissement

d'un environnement favorable à la création d'emploi par le secteur privé. Dans ce contexte, les politiques macroéconomiques devraient être développées d'une façon qu'elles soient favorables à l'emploi et soutiennent la demande, l'investissement productif et les transformations structurelles, qu'elles promeuvent les entreprises durables, soutiennent la confiance des entreprises et remédient aux inégalités.

- ***Une stratégie intégrée pour la croissance et la création d'emplois devrait être élaborée*** en vue de garantir des mesures à long terme, soutenues par et concertées avec les partenaires sociaux pour la promotion du travail décent avec priorité sur l'emploi des jeunes. Cette priorité doit être spécifiée, assortie d'objectifs mesurables en termes d'emploi et de résultats mesurables de la politique définis pour améliorer la quantité et la qualité des emplois disponibles pour les jeunes.
- ***Des mesures pour améliorer la compétitivité des entreprises devraient être prises en vue d'améliorer la qualité des emplois*** pour les nombreux jeunes qui se trouvent actuellement dans des emplois précaires, en particulier dans l'économie informelle. Conjointement avec la législation sur le travail, ces mesures peuvent diminuer la segmentation du marché du travail et aider les jeunes à passer vers des emplois décents et productifs. Ces mesures aideront à s'attaquer au problème des chômeurs diplômés qui ne trouvent pas un travail correspondant à leur niveau d'éducation et formation. Ce problème est aussi lié à une dichotomie entre des niveaux croissants de scolarisation et des entreprises à faible compétitivité avec des besoins de main d'œuvre peu qualifiée.
- ***Les services de l'emploi devraient être revus dans le but d'offrir un ensemble de services universels à tous les jeunes et une aide plus intensive aux jeunes défavorisés.*** Les services « universels » pourraient inclure par exemple, le self-service, le conseil et l'accompagnement en groupes et les techniques de recherche d'emploi, notamment les plans individualisés d'emploi. Des interventions précoces qui utilisent des techniques de profilage et des programmes destinés aux personnes mal desservies devraient être établies au niveau local en vue de rendre les services plus pertinents pour les jeunes et d'aider les entreprises dans le processus d'embauche. Des partenariats entre les bureaux de l'emploi et les autorités municipales, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile sont nécessaires pour mieux cibler les jeunes défavorisés qui ont besoin d'une assistance plus intensive, qui ne sont ni dans un emploi, ni aux études, ni en formation (environ 94.000 jeunes que dans la tranche d'âge 15 à 19, selon les résultats de l'ETVA-2013) et les jeunes travailleurs de l'économie informelle, qui restent généralement hors de portée des services publics de l'emploi.
- ***Mettre en œuvre la nouvelle réforme du dispositif national de la formation professionnelle*** qui vise à conférer un rôle central à la formation professionnelle pour préparer les jeunes au monde du travail et développer la formation tout au long de la vie. Les programmes d'enseignement et de formation qui dotent les jeunes des compétences requises par le marché du travail constituent un élément important pour faciliter la transition des jeunes vers le travail décent. Ces programmes devraient viser l'acquisition des compétences générales liées aux besoins du marché du travail et reconnues par les entreprises, et comprendre des composantes d'expérience dans le milieu du travail. La cohérence des politiques ainsi qu'une coordination plus efficace entre les systèmes d'enseignement et de formation et les institutions du marché du travail devraient être recherchées à tous les niveaux.

- ***Ancrer la culture entrepreneuriale dès le plus jeune âge.*** Les résultats de l'ETVA révèlent une faible proportion de jeunes tunisiens ayant créé leurs propres entreprises. L'augmentation de cette proportion passe par la stimulation de la volonté et de l'initiative d'entreprendre. Les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels ont un rôle central à jouer en développant l'esprit entrepreneurial chez la jeunesse et en mettant en avant les perspectives et les opportunités de carrières offertes aux entrepreneurs et aux indépendants.
- ***Rassembler, analyser et de diffuser à intervalles réguliers les informations sur le marché du travail des jeunes.*** La disponibilité d'informations sur le marché du travail est une condition préalable pour identifier les défis de l'emploi des jeunes. Les politiques et les programmes qui sont mis en place sans ces informations peuvent finir par se concentrer sur des problèmes qui ne sont pas essentiels pour relever le défi. Des données désagrégées selon l'âge peuvent être extrapolées à partir des enquêtes sur l'emploi et en ajoutant un module « emploi jeunes » ad hoc à ces enquêtes ou en effectuant des enquêtes sur la transition vers la vie active.

5.2.2 Actions immédiates

Avec l'adoption de la nouvelle constitution et l'élection des membres de l'instance supérieure indépendante des élections, la Tunisie a franchi un pas très important dans le processus de transition démocratique. Cette transition nécessite des mesures d'accompagnement immédiates dans différents domaines notamment en matière de promotion de l'emploi des jeunes. Dans ce cadre, il est suggéré de prendre les dispositions suivantes:

- Un plan national d'action pour l'emploi des jeunes pourrait être développé et mis en place dans le cadre du contrat social et d'un consensus tripartite. Ce plan devrait définir les mesures à prendre par les autorités nationales et locales, les partenaires sociaux et les autres acteurs en vue de la promotion du travail décent pour les jeunes. Le plan d'action pourrait transposer les priorités en termes d'emploi pour les jeunes en mesures concrètes. Il serait souhaitable d'analyser, au préalable, les politiques et les programmes qui ont été menées récemment. Avec les résultats de l'ETVA 2013 et de l'enquête auprès des entreprises sur les besoins de main d'œuvre, cette analyse peut aider à identifier les mesures prioritaires dans le plan d'action. Ce plan pourrait aider à renforcer la cohérence des interventions et aussi la coordination entre les mesures des autorités publiques, du secteur privé et des organisations de la société civile, ainsi que des différentes organisations du multi-bilatéral. Il devrait énoncer les interventions à mener en utilisant les ressources réservées à cet effet et dans un délai déterminé et évaluer l'efficacité de ces interventions par un suivi et une évaluation solides. Ce plan devrait contenir des mesures urgentes et des programmes appropriés en faveur des jeunes qui ne sont ni dans un emploi, ni aux études, ni en formation et les jeunes travailleurs de l'économie informelle, qui restent généralement hors de portée des services publics de l'emploi. A défaut, ils pourraient être récupérés par des réseaux informels, tomber dans des comportements antisociaux ou dans l'exclusion sociale.
- La conception et le financement des politiques actives du marché du travail devraient être améliorés pour appuyer la mise en œuvre des priorités nationales en matière d'emploi des jeunes. Ces programmes devraient offrir un ensemble complet de services dans le but de faciliter le passage des jeunes au travail décent. Les types ordinaires de politiques actives du marché du travail ne sont pas susceptibles de produire des résultats pour les jeunes qui ne sont ni dans un emploi, ni aux études, ni en formation ou pour les jeunes travailleurs qui relèvent de l'économie informelle. L'efficacité de ces mesures pourrait être fortement

améliorée en adoptant des mécanismes qui ciblent les jeunes défavorisés et par l'évaluation des programmes pilotes avant leur mise en œuvre à plus grande échelle. Des mécanismes et des alliances spécifiques devraient être mis en place par les services publics de l'emploi afin d'établir le contact avec les jeunes découragés qui sont déconnectés du marché du travail. La mise en œuvre de la réforme des programmes actifs d'emploi de 2012 et l'institution des mesures spécifiques ciblées pour diverses catégories de demandeurs d'emplois, dont particulièrement les jeunes femmes, doit être accélérée.

- Des systèmes de suivi et d'évaluation devraient être mis en place pour évaluer l'efficacité et les effets des politiques et des programmes en faveur de l'emploi des jeunes. La Tunisie dispose de très peu d'informations sur l'efficacité des politiques et des programmes pour les jeunes. Un système de suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pourrait contribuer à évaluer les résultats obtenus par les interventions ciblées sur l'emploi des jeunes et à déterminer ce qui porte ses fruits et pour qui. Les enseignements tirés de l'évaluation systématique de l'incidence contribueraient à améliorer l'efficacité coût des mesures prises et fournirait aux décideurs des informations sur la manière d'optimiser l'utilisation du financement disponible. Le Secrétariat du Fond national de l'emploi – établi dans le cadre du décret ministériel n°2012-2369 – devrait tenir compte du modèle tripartite qui émane du cadre de concertation sociale.
- Améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail à travers l'utilisation de la nouvelle Nomenclature des Professions NNP2014; qui permettra la diffusion et l'analyse de l'information statistique sur l'emploi et cela dans le but de permettre l'échange et la comparabilité des statistiques et de faciliter leur utilisation dans les différents domaines économiques et sociaux : le recrutement des travailleurs par l'intermédiaire de bureaux de placement, la gestion des migrations de travailleurs à court et à long terme entre pays ainsi que l'élaboration de programmes de formation et d'orientation professionnelles.
- Renforcer et développer les mesures et les instruments de promotion de l'emploi indépendant au profit des jeunes en favorisant la création des entreprises à caractère social et solidaire comme les sociétés mutuelles et les coopératives. Dans ce cadre, il est particulièrement recommandé de renforcer l'accompagnement des jeunes promoteurs après l'installation.

Sources bibliographiques

Banque Centrale de Tunisie. 2013. *Rapport Annuel 2012* (Tunis).

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives. 2011. *Le profil démographique de la Tunisie* (Tunis).

— ; 2012. *Perspectives Economiques* (Tunis).

Ministère du Développement régional et de la Planification. 2013. *Budget Economique 2013* (Tunis).

Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE). 2013. *Réforme du Dispositif National de la Formation Professionnelle* (Tunis).

— & Banque Mondiale. 2009. *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires* (Tunis).

Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ). 2013. *Rapport annuel sur le marché du travail en Tunisie* (Tunis).

— & Organisation Internationale du Travail (OIT). 2013. *Analyse du système éducatif Tunisien* (Tunis).

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). 2013. *Aider les jeunes à prendre un meilleur départ: Plan d'action de l'OCDE pour les jeunes* (Paris).

Organisation Internationale du Travail (OIT). 2013. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes: Une génération menacée* (Genève).

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). 2013. *Rapport sur le développement humain* (New York).

Annexe I. Définitions des statistiques du marché du travail

1. Les unités statistiques suivantes sont définies selon les normes de la Conférence internationale des statisticiens du travail:
 - a. Les travailleurs comprennent toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus qui, durant une semaine de référence:
 - ont travaillé pour un salaire ou un bénéfice (en espèces ou en nature) pendant au moins une heure;
 - étaient temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, congés, études, pause dans l'activité de l'entreprise, etc.), mais qui ont un lien formel avec leur emploi;
 - ont effectué un travail sans salaire pour un gain familial.
 - b. Les chômeurs comprennent toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui répondent aux trois conditions suivantes au cours de la semaine de référence:
 - ne travaillent pas (selon la définition mentionnée ci-dessus);
 - étaient activement à la recherche d'un emploi ou ont pris des mesures concrètes pour démarrer leur propre entreprise;
 - sont disponibles pour commencer à travailler dans les deux prochaines semaines suivant la semaine de référence.
 - c. Les personnes qui n'appartiennent ni au groupe des travailleurs, ni à celui des chômeurs sont classées dans la population non active (également appelée population inactive).
2. La Classification internationale des types de professions (CITP) catégorise la population occupée sur la base de contrats d'emploi explicites ou implicites, comme suit:
 - a. *Employés* (également *travailleurs salariés*) sont tous les travailleurs qui occupent un «emploi rémunéré», bénéficient d'un contrat explicite (écrit ou oral) ou d'un contrat de travail implicite qui leur donne une rémunération de base qui n'est pas directement dépendante du revenu de l'unité pour laquelle ils travaillent.
 - b. *Employeurs* sont les personnes qui, travaillant à leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent un «emploi indépendant» (c'est-à-dire un emploi dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices provenant des biens et services produits) et, à ce titre, peuvent engager sur une base continue une ou plusieurs personnes qui travaillent pour eux comme employé(s).
 - c. *Travailleurs à leur propre compte* sont ceux qui, travaillant seul ou avec un ou plusieurs partenaires, occupent un «emploi indépendant» et n'engagent pas, sur une base continue, des employés pour travailler pour eux.
 - d. *Travailleurs familiaux (non rémunérés)* sont des travailleurs qui occupent des emplois «indépendants» comme travailleurs à leur compte dans un établissement axé sur le marché exploité par une personne vivant dans le même ménage.
3. Les indépendants sont également classés selon leur activité principale, conformément à la Classification internationale des types de professions (CITP-08).

4. Un ménage est une famille ou toute autre communauté de personnes déclarant vivre sous le même toit, mettant en commun leurs revenus pour satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Le concept de ménage comprend les membres présents à l'endroit où la famille réside, ainsi que les personnes qui sont temporairement absentes et qui vivent ailleurs, y compris à l'étranger, pour raison d'affaires, d'éducation ou autre, à condition que la durée de leur absence n'excède pas une année. Une personne vivant seule peut aussi être considérée comme un ménage, si elle ne fait pas déjà partie d'une autre unité. Le ménage peut résider dans un appartement séparé ou partagé, et il sera considéré comme une unité indépendante aussi longtemps que le revenu du ménage n'est pas partagé avec d'autres résidents. Les ménages collectifs comme les prisons et les institutions et leurs membres ne sont pas pris en compte dans les enquêtes de main-d'œuvre.
5. La période de référence à laquelle les questions de l'activité économique se rapportent est la semaine précédant la semaine de l'interview (52 semaines tout au long de l'année).
6. Les unités suivantes sont également définies dans l'analyse des ETVA, mais sont en dehors du champ d'application de celles définies dans le cadre international des statistiques du marché du travail et observées au point 1. ci-dessus:
 - a. *Chômeur (au sens large)* – une personne sans emploi et disponible pour travailler (assouplissement de la recherche d'emploi des critères du point 1.b. ci-dessus).
 - b. *Taux de sous-utilisation du travail* – la somme des jeunes dans l'emploi irrégulier, des chômeurs (définition au sens large) et des jeunes qui ne sont ni travailleurs, ni dans l'éducation/formation (inactifs non-étudiants), en pourcentage de la population des jeunes.
 - c. *Emploi régulier* – la somme des employés avec un contrat (oral ou écrit) dont la durée est de 12 mois ou plus et des employeurs; les indicateurs sont donc un mixte des informations sur l'état de l'emploi et les situations de marché.
 - d. *Emploi satisfaisant* – basé sur l'auto-évaluation du titulaire du poste, implique un travail que le concerné juge «adapté» au profil de carrière qu'il souhaite au moment précis du sondage.
 - e. *Emploi stable* – les employés ayant un contrat (oral ou écrit) dont la durée est de 12 mois ou plus.
 - f. *Emploi temporaire* – les employés avec un contrat (oral ou écrit) d'une durée de moins de 12 mois.
7. Un emploi informel est mesuré selon les directives recommandées par la 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail. Il comprend les sous-catégories suivantes de travailleurs:
 - a. Les employés rémunérés dans des «emplois informels», c'est-à-dire des emplois ne donnant pas droit à la sécurité sociale, aux congés payés annuels ou aux congés de maladie payés;
 - b. les employés rémunérés dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée;
 - c. les travailleurs à leur propre compte dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée;
 - d. les employeurs dans une entreprise employant moins de cinq employés ou qui n'est pas enregistrée;
 - e. les travailleurs familiaux non rémunérés.

Annexe II. Rapport d'échantillonnage de l'ETVA

Dans le cadre de la préparation de l'Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA), l'équipe chargée de l'échantillonnage et de la cartographie à l'INS a eu à effectuer un certain nombre de tâches.

1 Tirage de l'échantillon

Conformément aux objectifs de l'ETVA, la population cible de l'enquête est l'ensemble des jeunes du pays âgés de 15 à 29 ans. En l'absence d'une liste exhaustive de cette population et conformément aux pratiques de l'INS dans la réalisation de pareilles enquêtes, le tirage de l'échantillon a été effectué sur la base des districts du recensement général de la population et de l'habitat de 2004. Dans un premiers temps un échantillon de ménages a été tiré, puis un échantillon de jeunes. La taille totale de l'échantillon est de 3 580 ménages pour un total de 3 000 jeunes interrogés individuellement.

2 Collecte des données

Au niveau central, une équipe de 3 personnes a été constituée (un chef de projet, un adjoint et un superviseur de collecte sur terrain). Selon la répartition de l'échantillon entre les différents gouvernorats, 14 équipes ont été formées pour assurer la collecte de données. Ces équipes ont été constituées d'un contrôleur et d'un maximum de 3 enquêteurs. La collecte de données s'est déroulée en deux étapes. La première étape a consisté à dresser la liste des ménages des Zones de Dénombrement (ZD), tirées au hasard. Une fois le listage terminé, le contrôleur a communiqué le nombre total de ménages listés dans la ZD au bureau central de l'INS. L'équipe centrale lui a transmis à son tour les numéros des 20 ménages retenus pour la deuxième étape. La mise à jour des ZD a pris en moyenne 10 jours, alors que la collecte des données s'est déroulée en un mois, entre fin février et fin mars 2013.



Ce rapport présente les principaux enseignements de l'Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA) effectuée en 2013 et conduite avec l'Institut National de la Statistique dans le cadre du projet «Work4Youth» du BIT. Ce projet est un partenariat de cinq ans entre le BIT et la Fondation MasterCard qui vise à promouvoir les possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et femmes à travers la connaissance et l'action. La série de publication «W4Y» est conçue pour diffuser les données et analyser les ETVA administrées par le BIT dans 28 pays couvrant les cinq régions du monde. L'ETVA est un instrument d'enquête unique qui génère des informations pertinentes sur le marché du travail pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans. L'enquête recueille des informations longitudinales sur la transition vers le marché du travail, fournissant ainsi la preuve que les jeunes hommes et femmes d'aujourd'hui sont confrontés à des chemins de transition de plus en plus provisoires et indirectes vers l'emploi décent et productif.

Les Séries de publications «W4Y» couvrent les rapports nationaux, avec les principaux résultats et les détails sur les interventions actuelles en termes de politiques nationales dans le domaine de l'emploi des jeunes, et les rapports régionaux de synthèse qui mettent en évidence les tendances régionales sur la transition vers le marché du travail pour la jeunesse et qui distinguent les principaux cadres politiques nationaux.

Work4Youth



Pour plus d'informations, visitez notre site web: www.ilo.org/w4y
Programme Emploi des Jeunes
4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
w4y@ilo.org

ISSN 2309-6780